Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION
Pour les années 2016 et 2017
-
STRATEGIE SECTORIELLE DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

Rédaction : Mai –Juin 2018
Approbation par le Comité de pilotage de la stratégie numérique le 20 juillet 2018

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

I:/ PRESENTATION GENERALE DE LA REALISATION DES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE 7

Objectif n° 1 – Accéder au Très Haut Débit 8

Objectif n° 2 - Développer le Territoire en améliorant la santé de la population 10

Objectif n° 3 – Valoriser les compétences pour renforcer l'attractivité pour Territoire 10

Objectif n° 4 – Faire de l'Administration un facilitateur de développement 11

Objectif n° 5 – Soutenir l'insertion de Wallis et Futuna dans son environnement régional 11

Objectif n° 6 Développer l'économie du Territoire 12

II:/ DETAIL DE LA REALISATION DES ACTIONS ET TACHES DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE 13

OBJECTIF N°1 – ACCEDER AU TRES HAUT DEBIT 14

Objectif spécifique n° 1 : Consolider le projet de raccordement au câble numérique TUI-SAMOA. 14

Action 1.1.1 Réaliser les études préalables 14

Action 1.1.2 Faire appel à un cabinet d'assistance juridique 19

Objectif spécifique n° 2 : Raccorder le Territoire au câble 20

Action 1.2.1 Raccorder le Territoire au câble sous-marin Samoa-Fidji 20

Objectif spécifique n° 3 : Déployer les liaisons terrestres 27

Action 1.3.1 Réaliser les études préalables du déploiement terrestre 27

Action 1.3.2 Déployer les liaisons terrestres 29

Objectif spécifique n° 4 : Rendre le THD accessible à tous 31

Action 1.4.1 Vérifier le taux d'équipement des ménages et des entreprises 31

Action 1.4.2 Adapter les politiques publiques 33

OBJECTIF N° 2 : DEVELOPPER LE TERRITOIRE EN AMELIORANT 35

LA SANTE DE LA POPULATION 35

Objectif spécifique 2.1 : Améliorer le système de santé 35

Action 2.1.1 Une étude préalable sur la télémédecine 35

Action 2.1.2 Elaboration et adoption d'un plan d'action par l'Agence de santé 35

Objectif spécifique 2.2 : Doter le Territoire d'infrastructures médicales performantes 36

Action 2.2.1 Créer des salles propices à la télémédecine 36

Action 2.2.2 Equiper des sites experts distants 37

Objectif spécifique 2.3 Favoriser la prévention et le dépistage précoce des maladies 37

Action 2.3.1 Former le personnel 37

Action 2.3.2 Etablir les diagnostics en partenariat avec des hôpitaux extérieurs 38

Objectif spécifique 2.4 : Améliorer le traitement et le suivi des patients 40
Action 2.4.1 : Créer un système d'information et de suivi médical 40
Action 2.4.2 Développer le suivi à domicile des patients 40
OBJECTIF N° 3 : VALORISER LES COMPETENCES DES WALLISIENS ET FUTUNIENS POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 41
Objectif spécifique 3.1 Déployer le plan numérique national pour l'éducation sur le Territoire 41
Action 3.1.1 Acquérir les équipements numériques 41
Action 3.1.2 : Former les enseignants à l'utilisation d'outils numériques 43
Action 3.1.3 Déployer l'enseignement numérique et faciliter la gestion et le suivi des élèves et du personnel 47
Action 3.1.4 Organiser l'accès aux ressources pédagogiques numériques 48
Action3.1.5 Encourager l'utilisation des nouvelles ressources pédagogiques 49
Objectif spécifique 3.2 Développer la formation ouverte à distance 51
Action 3.2.1 Anticiper les besoins du Territoire en matière de formation 51
Action 3.2.2 Doter le Territoire d'un centre dédié à la e-formation 53
Action 3.2.3 : Proposer une offre de formation adaptée aux besoins du Territoire 53
Objectif spécifique 3.3 Reconnaitre les compétences informatiques 54
Action 3.3.1 Certifier les compétences informatiques 54
OBJECTIF N° 4 : FAIRE DE L'ADMINISTRATION UN FACILITATEUR DU DEVELOPPEMENT 56
Objectif spécifique 4.1 Instaurer une confiance numérique 56
Action 4.1.1 Réaliser des campagnes d'information 56
Action 4.1.2 Favoriser le relai à travers les associations 57
Objectif spécifique 4.2 : Rendre accessibles les archives du Territoire 57
Action 4.2.1 : Equiper le bâtiment des archives avec une salle de numérisation des archives 57
Action 4.2.2 Recruter les agents des archives 58
Action 4.2.3 Mettre en ligne les archives 59
Objectif spécifique 4.3 Dématérialiser les démarches administratives 59
Action 4.3.1 Moderniser le site de l'Administration 59
Action 4.3.2 Identifier les e-procédures et les promouvoir 60
Objectif spécifique 4.4 : Former les agents de l'Administration 62
Action 4.4.1 Sensibiliser et former les agents à la mise en ligne de documents 62
Objectif spécifique 4.5 : Actualiser le système d'information géographique et diffuser les données 63
Action 4.5.1 Actualiser la base de données géographiques 63
Action 4.5.2 Mettre en ligne les données SIG 64

OBJECTIF N° 5 : SOUTENIR L'INSERTION DE WALLIS ET FUTUNA DANS SON ENVIRONNEMENT REGIONAL 65
Objectif spécifique 5.1 Renforcer la coopération régionale 65
Action 5.1.1 Renforcer la présence du Territoire dans les instances régionales 65
Action 5.1.2 Organiser les relations et rencontres avec les partenaires et pays voisins 66
Objectif spécifique 5.2 : Assurer la visibilité du Territoire 67
Action 5.2.1 : Renforcer le rôle des délégations du Territoire 67
Objectif spécifique 5.3 Favoriser le rayonnement de la culture locale et des langues vernaculaires 68
Action 5.3.1 Exporter la culture locale 68
Action 5.3.2 Enseigner les langues wallisienne et futunienne 69
OBJECTIF N° 6 : DEVELOPPER L'ECONOMIE DU TERRITOIRE 70
Objectif spécifique 6.1 Promouvoir les opportunités nouvelles de développement 70
Action 6.1.1 Identifier les domaines et métiers d'avenir 70
Action 6.1.2 Encourager la formation des adultes et la valorisation des expériences 70
Objectif spécifique 6.2 : Faciliter la création d'entreprises et accompagner les porteurs de projets 72
Action 6.2.1 : Renforcer la CCIMA 72
Action 6.2.2 : Créer un pôle de ressource, d'appui et de conseil aux entreprises 73
Objectif spécifique 6.3 : Attirer les investisseurs 75
Action 6.3.1 Prospecter les investisseurs 75
Action 6.3.2 Sécuriser le foncier pour rassurer les investisseurs 76
Objectif spécifique 6.4 : Diversifier les offres de financement 78
Action 6.4.1 Créer et gérer de nouveaux fonds de financement des entreprises 78
CONCLUSION 80
ELEMENTS FINANCIERS – Présentation générale 81
ELEMENTS FINANCIERS – Présentation par objectifs 82

INTRODUCTION

L'Assemblée territoriale a adopté, le 12 février 2016, la stratégie sectorielle de développement numérique de Wallis et Futuna. Cette stratégie a, depuis son adoption, été actualisée et étoffée.

La stratégie sectorielle de développement numérique poursuit six objectifs, déclinés eux-mêmes en objectifs spécifiques et en actions.

Objectif n° 1 - Accéder au Très Haut Débit
- Objectif spécifique 1.1 – Consolider le projet de raccordement au câble
- Objectif spécifique 1.2 – Raccorder le Territoire au câble
- Objectif spécifique 1.3 – Déployer les liaisons terrestres
- Objectif spécifique 1.4 – Rendre le THD accessible à tous

Objectif n° 2 – Développer le Territoire en améliorant la santé de la population
- Objectif spécifique 2.1 – Améliorer le système de santé
- Objectif spécifique 2.2 – Doter le Territoire d'infrastructures performantes
- Objectif spécifique 2.3 – Favoriser la prévention et le dépistage précoce des malades
- Objectif spécifique 2.4 – Améliorer le traitement et le suivi des patients

Objectif n° 3 – Valoriser les compétences pour augmenter l'attractivité du Territoire
- Objectif spécifique 3.1 – Déployer le plan numérique national pour l'éducation sur le Territoire
- Objectif spécifique 3.2 – Développer la formation ouverte à distance
- Objectif spécifique 3.3 – Reconnaitre les compétences informatiques

Objectif n°4 – Faire de l'administration un facilitateur de développement
- Objectif spécifique 4.1 – Instaurer une confiance numérique
- Objectif spécifique 4.2 – Rendre accessible les archives du Territoire
- Objectif spécifique 4.3 – Dématérialiser les démarches administratives
- Objectif spécifique 4.4 – Former les agents de l'Administration
- Objectif spécifique 4.5 – Actualiser le système d'information géographique et diffuser les données

Objectif n° 5 – Soutenir l'insertion de Wallis et Futuna dans son environnement régional
- Objectif spécifique 5.1 – Renforcer la coopération régionale
- Objectif spécifique 5.2 – Assurer la visibilité du Territoire
- Objectif spécifique 5.3 – Favoriser le rayonnement de la culture locale et des langues vernaculaires

Objectif n° 6 – Développer l'économie du Territoire
- Objectif spécifique 6.1 – Promouvoir les opportunités nouvelles de développement
- Objectif spécifique 6.2 – Facilité la création d'entreprises et accompagner les porteurs de projet
- Objectif spécifique 6.3 – Attirer les investisseurs
- Objectif spécifique 6.4 – Diversifier les offres de financement

La version actualisée au 25 août 2017 de la stratégie sectorielle de développement numérique a servi de support à la rédaction du présent rapport annuel d'exécution arrêté au 31 décembre 2017.

Les années 2016 et 2017 ont été porteuses de nombreux changements politiques et institutionnels dont notamment:
- un changement de Chef du Territoire avec l'arrivée d'un nouveau Préfet, Administrateur supérieur en février 2017,
- de nouvelles nominations au sein des autorités coutumières des royaumes d'Uvea, Alo et Sigave,
- les élections territoriales avec un changement de majorité au sein de l'Assemblée territoriale,
- l'organisation des élections législatives et présidentielles,
- ou encore l'élection d'une présidente à la tête de la CCIMA

Ces années ont également été marquées par la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de développement numérique avec un investissement du Territoire pour consolider le projet de raccordement au câble numérique TUI-SAMOA, réaliser les aménagements terrestres nécessaires et concrétiser l'amélioration de la connectivité internationale du Territoire, qui constitue un préalable à la mise en œuvre de nombreuses actions de la stratégie sectorielle de développement numérique.

En attendant la mise en service du câble numérique TUI-SAMOA, qui est effective depuis le 22 avril 2018 à Wallis et le 26 avril 2018 à Futuna, le Territoire a œuvré pour préparer la mise en œuvre de nombreuses actions et réaliser les actions ne nécessitant pas d'accès haut débit.

Le détail de la réalisation des objectifs de la stratégie sectorielle de développement numérique sera présenté succinctement ci-dessous puis en détail, par actions, dans les pages suivantes.

I:/ PRESENTATION GENERALE DE LA REALISATION DES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

Objectif n° 1 – Accéder au Très Haut Débit

Au 31 décembre 2017, le Territoire des îles Wallis et Futuna, qui a œuvré, depuis l'adoption de sa stratégie sectorielle de développement numérique en février 2016, à concrétiser le projet de raccordement au câble numérique TUI-SAMOA, a rempli les objectifs qu'il s'était fixé pour l'année 2017.

- Consolider le projet de raccordement au câble numérique

- Les études d'impact environnemental ont été réalisées à Wallis et à Futuna permettant au Territoire et au fournisseur Acatel d'arrêter le trajet définitif du câble ;
- L'étude financière du SPT réalisée par le Cabinet Polyconseil a mis en avant la rentabilité du projet câble et la diminution des coûts de connectivité internationale pour le Territoire avec le raccordement au câble TUI-SAMOA
- Un cabinet d'assistance juridique a épaulé le Territoire dans la négociation du partenariat avec les samoans qui a abouti à la signature le 15 novembre 2016 des différents documents contractuels concrétisant la participation de Wallis et Futuna au projet câble.

- Raccorder le Territoire au câble numérique

- Les financements sont concrétisés puisqu'une convention de prêt est signée avec l'AFD pour permettre au Territoire de régler les factures à ses partenariats et les coûts du projet suivi de prêt.
- Les aménagements terrestres à Wallis et Futuna sont réalisés conformément aux recommandations du fournisseur et dans les temps pour permettre l'installation des équipements dans les stations d'atterrage en septembre 2017, le tirage terrestre suivi de la pose marine du câble dans le courant du dernier trimestre 2017.

Au 31 décembre 2017, les deux bretelles reliant Wallis et Futuna au câble numérique TUI-SAMOA ont été posées et les équipements de connectivité internationale installés dans les stations d'atterrage créés à cet effet. Les tests, supervisés par le représentant du Cabinet Polyconseil, sont en cours pour s'assurer de la continuité du signal international. Les négociations pour assurer la continuité de la connectivité internationale du Territoire sur Los Angeles via le câble SouthernCross sont en cours et menées par le Directeur de la SSCC afin de permettre la mise en service du câble numérique TUI-SAMOA annoncée au 1er trimestre 2018.

- Déployer les liaisons terrestres

- Les études préalables pour le déploiement des liaisons terrestres sont en cours. Face à l'ampleur et au coût du projet, le Territoire a choisi de s'offrir les services du cabinet Polyconseil pour l'aider dans l'élaboration de son schéma directeur de déploiement du THD.
- A la fin de l'année 2017, l'étude du cabinet Polyconseil est lancée pour permettre une adoption du schéma directeur de déploiement THD au second trimestre 2018. Au 31 mai 2018, cette étude est réalisée et le projet de déploiement FTTH/FTTE sera soumis pour approbation à l'Assemblée territoriale lors de la session administrative du mois de juin 2018.

- Le travail d'identification des grands comptes publics et privés à raccorder au THD a été mené sur l'année 2017 et la liste de ces grands comptes est disponible au 31 décembre 2017.

La question du financement des travaux de déploiement du Très Haut Débit inquiète le Territoire puisque l'enveloppe du prêt relais de l'AFD ne permettra pas de financer les travaux et le budget du Territoire n'a pas de capacité d'investissement suffisante. A la fin de l'année 2017, plusieurs demandes de financement ont été faites auprès de l'Agence française du numérique, du Secrétaire d'Etat au Numérique et auprès du Ministère des Outre-mer.

Une demande de financement a également été faite pour financer la première phase des travaux de déploiement du THD à Wallis et Futuna dans le cadre du Fonds Exceptionnel D'Investissement 2018. Le Ministère de l'Outre-mer a confirmé au Territoire, en mai 2018, que la première phase des travaux de déploiement du THD pourrait être financée dans le cadre du FEI 2018 et qu'un financement de la seconde phase, pour l'année 2019 serait envisagé dans le cadre du plan France THD.

Pour permettre un raccordement des grands comptes d'ici la fin de l'année 2018 et tenir compte des délais d'approvisionnement ou de réalisation des travaux de déploiement de la fibre optique, le Territoire met tout en œuvre pour assurer dans un premier temps un déploiement du THD via la 4G et les connections sans fil.

- Rendre le THD accessible à tous

- Si la première enquête sur le taux d'équipement des ménages et des entreprises a été réalisée par le Service des statistiques du Territoire et publiée, deux actions liées à l'accessibilité de tous au Très Haut Débit ont pris du retard:

- L'adoption d'une stratégie de service universel des télécommunications. L'élaboration de cette stratégie a été confiée à M.VEVE dans le cadre de l'étude sur le cadre juridique et règlementaire des télécommunications. Le rapport final de cette étude a été rendu au mois de mai 2018 et l'adoption de cette stratégie sera proposée à la session du mois de juin 2018 (Q2 2018).

- La création de l'Observatoire des NTICs a également pris du retard en raison des procédures administratives complexes qui impliquent que les organisations syndicales puissent être saisies sur chaque proposition de modification d'un service. En l'espèce, la création d'une section « Observatoire des TICs » au sein du service des statistiques de l'Administration a été proposée. Cette proposition est défendue par le chef de service et a reçu l'aval des organisations syndicales. L'Observatoire sera officiellement créé lors de la prochaine session de l'Assemblée territorial en juin prochain (Q2 2018) mais le service travaille déjà sur la collecte des données nécessaires pour assurer le suivi de la stratégie numérique auprès des différents services impliqués.

A la fin de l'année 2017, les deux îles de Wallis et de Futuna sont raccordées au câble numérique TUI-SAMOA par deux bretelles spécifiques et la mise en service du câble est envisagée pour le mois de mars 2018.

Le Territoire est pleinement conscient que le raccordement au câble numérique TUI-SAMOA seul ne permettra pas de réaliser tous les objectifs de la stratégie sectorielle de développement numérique ni de rendre accessible le THD à tous.

Aussi pour mettre en œuvre l'objectif n° 1 sur l'année 2018, le Territoire entend

concentrer ses efforts sur le déploiement du THD et l'adaptation des politiques publiques.

Objectif n° 2 - Développer le Territoire en améliorant la santé de la population

- Au 31 décembre 2017, l'audit sur la téléphonie IP, préalable au développement de la télémédecine à Wallis et Futuna a été réalisé et la première ébauche de plan d'actions pour le développement de la télémédecine transmis au Ministère de la santé.

- Les différentes actions pour assurer le développement du Territoire en améliorant la santé de la population se poursuivent dans le courant de l'année 2018 puisque le rapport de l'audit et le plan d'action télémédecine de l'agence de santé sont disponibles au deuxième semestre 2018 et l'étude complémentaire sur la télémédecine doit être lancée.

L'agence de santé dispose aujourd'hui d'un chiffrage mis à jour. Les partenariats avec les hôpitaux extérieurs se concrétisent et le Territoire travaille activement pour obtenir une prise en charge financière de l'Etat des équipements télémédecine et déployer le Très Haut Débit à l'Agence de santé des îles Wallis et Futuna.

Objectif n° 3 – Valoriser les compétences pour renforcer l'attractivité pour Territoire

- Sur le plan éducatif, le Vice-rectorat des îles Wallis et Futuna a mis en œuvre son plan triennal 2015-2017 en déployant les applications nationales de gestion des ressources humaines. Il s'est également inscrit dans le cadre du plan numérique national en déployant des outils numériques et des applications pédagogiques embarquées dans tous les collèges du Territoire.
- Dans le 1er degré, la Direction de l'Enseignement catholique a poursuivi et développé les usages numériques pédagogiques ainsi que la sensibilisation et la formation des enseignants.

Ces actions se poursuivront sur l'année 2018 puisque le renouvellement et l'augmentation des parcs informatiques des établissements scolaires sont attendus. La mise en service du câble numérique TUI-SAMOA et le déploiement du THD permettront de déployer localement des applications supplémentaires et d'offrir un meilleur accès aux ressources pédagogiques.

Le développement de la formation à distance sur le Territoire est au cœur des préoccupations et les opportunités de développement et de partenariat mises en avant dans le cadre de l'étude sur le développement des activités tertiaires délocalisées ont reçu l'aval des représentants du Territoire, élus, autorités coutumières et administration. **Les contacts ont été pris en 2017 et les échanges se poursuivent sur l'année 2018 notamment avec l'Université de Nouvelle-Calédonie, partenaire qui a accepté d'épauler et d'accompagner le Territoire dans la création de sa salle d'e-formation.**

Objectif n° 4 – Faire de l'Administration un facilitateur de développement

- **Le plan de communication autour des risques d'internet a été élaboré et sera mis en œuvre sur les années 2018 et 2019.** Plusieurs réunions d'information, en lien avec le projet de raccordement au câble numérique TUI-SAMOA ont néanmoins déjà eu lieu en 2016 et 2017 avec les services de l'administration, les associations et les représentants des autorités coutumières.

- Le marché pour le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un bâtiment des archives a été lancé en 2017. **Les délais de réalisation de cette infrastructure conduisent néanmoins le Territoire à prévoir l'aménagement d'une salle spécifique pour débuter rapidement la numérisation des archives du Territoire et assurer leur conservation.**

- Les démarches administratives présentant un intérêt d'être dématérialisées ont été identifiées et l'ensemble des documents liés à ces démarches ont été rendus accessibles en ligne. **Le Territoire doit à présent engager une réflexion pour identifier s'il serait utile de mettre en place des télé-procédures pour certaines démarches administratives.**

- Le recensement des agents permanents dont le poste nécessite des compétences informatiques a été effectué et les fiches de postes ont été majoritairement mises à jour. **Le plan de formation des agents doit être adopté dans le courant de l'année 2018 pour des formations qui seront organisées en fin d'année.**

- Enfin le service des travaux publics a été nommé référent pour mener à bien l'action liée au développement du système d'information géographique (SIG) et a effectué en 2017 la mise à jour des données suivantes :
    - l'ensemble des lieux touristiques de Wallis et de Futuna,
    - les routes territoriales,
    - les infrastructures sportives sur les deux îles.

Ces données seront disponibles prochainement sur le site internet de la Préfecture. **Ce recensement doit se poursuivre en 2018 avec les bâtiments publics, les ports et aéroports ainsi que le recensement des éclairages publics et des cartes de gestion de crise.**

Objectif n° 5 – Soutenir l'insertion de Wallis et Futuna dans son environnement régional

- Les années 2016 et 2017 ont été marquées par une volonté politique marquée des élus du Territoire de renforcer la visibilité de Wallis et Futuna dans les instances régionales et de consolider les liens avec les Territoires voisins, notamment les Territoires francophones avec un projet de partenariat spécifique avec la Polynésie Française et un nouvel accord particulier en préparation avec la Nouvelle-Calédonie.

- Un premier projet de marketing territorial a été élaboré par le service des Affaires Economiques et du Développement à la fin de l'année 2017 pour promouvoir les atouts du Territoire. Il doit être consolidé et décliné sous différents supports pour une diffusion sur le portail promotionnel du Territoire et une transmission aux Délégations du Territoire en charge de la promotion et des actions de visibilité de Wallis et Futuna à l'extérieur.

- La mise en place de l'Académie des langues wallisienne et futunienne était en cours en 2017. Néanmoins, le 1er semestre 2018 marque la nomination d'une directrice et la création du site internet de l'institution et de celui des affaires culturelles. Ces deux sites contribueront, en plus des initiatives privées existantes, au rayonnement de la culture locale et des langues vernaculaires.

Objectif n° 6 Développer l'économie du Territoire

Le rapport de l'étude sur le développement des activités tertiaires délocalisées est en cours de réalisation à la fin de l'année 2017 et la diffusion des résultats de cette étude sera assurée par les services en lien direct avec les porteurs de projet, les demandeurs d'emplois ou les jeunes en recherche de formation.

Les recrutements ont été lancés pour renforcer les effectifs de la CCIMA de Wallis et Futuna qui portent les projets de création d'un centre de formalités des entreprises et d'un centre de gestion agréé, fondamentaux pour faciliter la création d'entreprises et accompagner les porteurs de projet.

De nombreux contacts ont été pris avec des partenaires extérieurs pour assurer la promotion du Territoire et attirer des investisseurs et une convention de partenariat a été signée entre l'association Avenir Export (NCT&I) et la Chambre de Commerce et d'industries et des Métiers de l'Agriculture du Territoire pour faciliter l'installation d'entrepreneurs à Wallis et Futuna. La CCIMA doit pouvoir travailler conjointement avec le service des AED qui travaille sur le marketing territorial et les délégations du Territoire à Paris, Papeete et Nouméa, chargées d'assurer la visibilité et la promotion du Territoire.

II:/ DETAIL DE LA REALISATION DES ACTIONS ET TACHES DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

OBJECTIF N°1 – ACCEDER AU TRES HAUT DEBIT

Objectif spécifique n° 1 : Consolider le projet de raccordement au câble numérique TUI-SAMOA

Action 1.1.1 Réaliser les études préalables

a) La réalisation des études d'impact environnemental et social.

Le code territorial de l'environnement de Wallis et Futuna stipule que « les travaux, activités et projets d'aménagement, publics ou privés, qui, en raison de leur nature, risquent de porter atteinte au milieu naturel, de façon directe ou indirecte, doivent, préalablement à leur mise en œuvre, faire l'objet d'une évaluation d'impact sur l'environnement, produite par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage ».

Le Territoire des îles Wallis et Futuna a souhaité réaliser deux études d'impact environnemental et social relatif au raccordement au câble sous-marin de communication numérique TUI-SAMOA entre Samoa et Fidji. La première pour l'île de Wallis et la seconde pour l'île de Futuna.

Après une procédure de mise en concurrence, l'attribution du marché a été notifiée au cabinet Littoralys le 17 mai 2016. Les deux rapports de ces études, rendus au mois de septembre 2016 [1], ont permis au Territoire de disposer d'une analyse des effets du projet de raccordement au câble numérique au niveau environnemental et social et d'une série de mesures réductrices des impacts qui concernent le trajet du câble, son enfouissement et sa protection. Une étude complémentaire a été nécessaire à Futuna pour tenir compte de la modification de l'emplacement de la chambre de plage demandée par le fournisseur Alcatel à la suite de sa première mission de repérage effectuée au mois de décembre 2016.

Le rapport de l'expertise complémentaire réalisée à Futuna a été transmis au Territoire au mois de mars 2017[2].

Les résultats de l'étude d'impact environnemental et social réalisée à Wallis ont mis en exergue l'absence de risque géologique, les faibles risques sur les contraintes climatiques, hydrodynamiques, sédimentologiques et sociales, les risques moyens sur les contraintes géomorphologiques et écologiques lors de l'étape de pose du câble et des risques importants de rupture du câble nécessitant une règlementation de la navigation dans les zones les plus fréquentées.

Les résultats des deux études réalisées sur l'île de Futuna ont mis en exergue les faibles risques climatiques, écologiques et sociaux mais des risques modérés à fort pour les contraintes géomorphologiques, hydrodynamiques, géologiques et sédimentologiques.

Les impacts environnementaux sont mineurs à Wallis comme à Futuna mais les risques sociaux, plus importants, nécessitent qu'une règlementation soit prise pour restreindre la navigation et éviter les risques de croche du câble numérique.

[1] ANNEXE n° 1 – Rapports des deux études d'impact environnemental réalisées à Wallis et à Futuna
[2] ANNEXE n° 2 – Rapport de l'étude d'impact environnemental complémentaire réalisée à Futuna

Pour tenir compte des risques réels d'endommagement du câble numérique, le Territoire a programmé, à la fin de l'année 2017, l'organisation d'une Commission Nautique Locale au début de l'année 2018 pour préparer les arrêtés d'interdiction de mouillage des navires dans le lagon de Wallis et à Futuna[3].
Les recommandations issues de ces études d'impact environnemental et social ont été prises en compte lors des missions de repérage terrestre et maritime effectuées en mars et avril 2017 pour arrêter le tracé définitif du câble et choisir les modalités de pose du câble[4].

Ces études ont influencé le Territoire qui a fait le choix d'ensouiller le câble à proximité des chambres de plage à Wallis comme à Futuna. Ainsi, la signature d'un avenant au contrat de fourniture signé entre la SSCC et le fournisseur Alcatel, portant sur les bretelles spécifiques du Territoire, a été demandée au directeur de la SSCC pour renforcer la protection du câble à Wallis et à Futuna aux abords des chambres de plage.[5][6]

Ces études ont été publiées et sont accessibles sur le site internet de la préfecture de Wallis et Futuna[7].

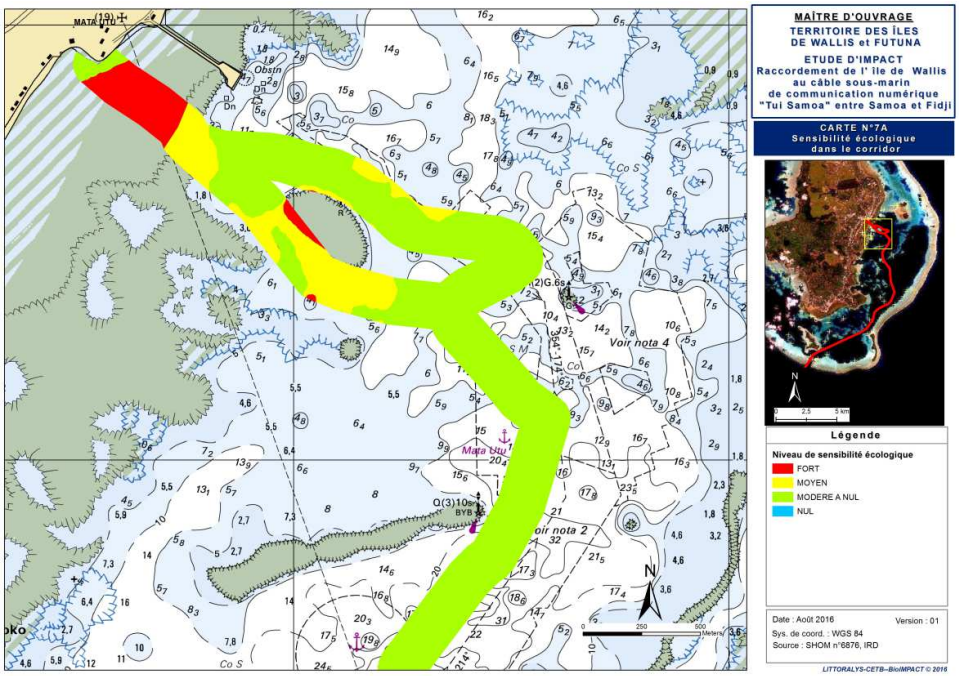

[3] ANNEXE n° 3 – Compte-rendu de la réunion hebdomadaire de la stratégie numérique du 4 décembre 2017
[4] http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Developpement/Cable-TUI-SAMOA/Avancees-du-projet2/Mission-de-reperage-terrestre-Mars-2017 / http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Developpement/Cable-TUI-SAMOA/Avancees-du-projet2/Mission-de-reperage-maritime-Avril-2017
[5] ANNEXE n° 4 – Courrier de M. le Préfet adressé au Directeur de la SSCC – Courrier n° 754 du 05 septembre 2017
[6] ANNEXE n° 5 – Modification contractuelle du contrat de fourniture SSCC/ ASN concernant les atterrages à Wallis et Futuna (Change order n° 4)
[7] ANNEXE n° 6 – Publication des études d'impact environnemental sur le site de la préfecture des îles Wallis et Futuna: http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Developpement/Cable-TUI-SAMOA/Avancees-du-projet2/Les-etudes-d-impact-environnemental

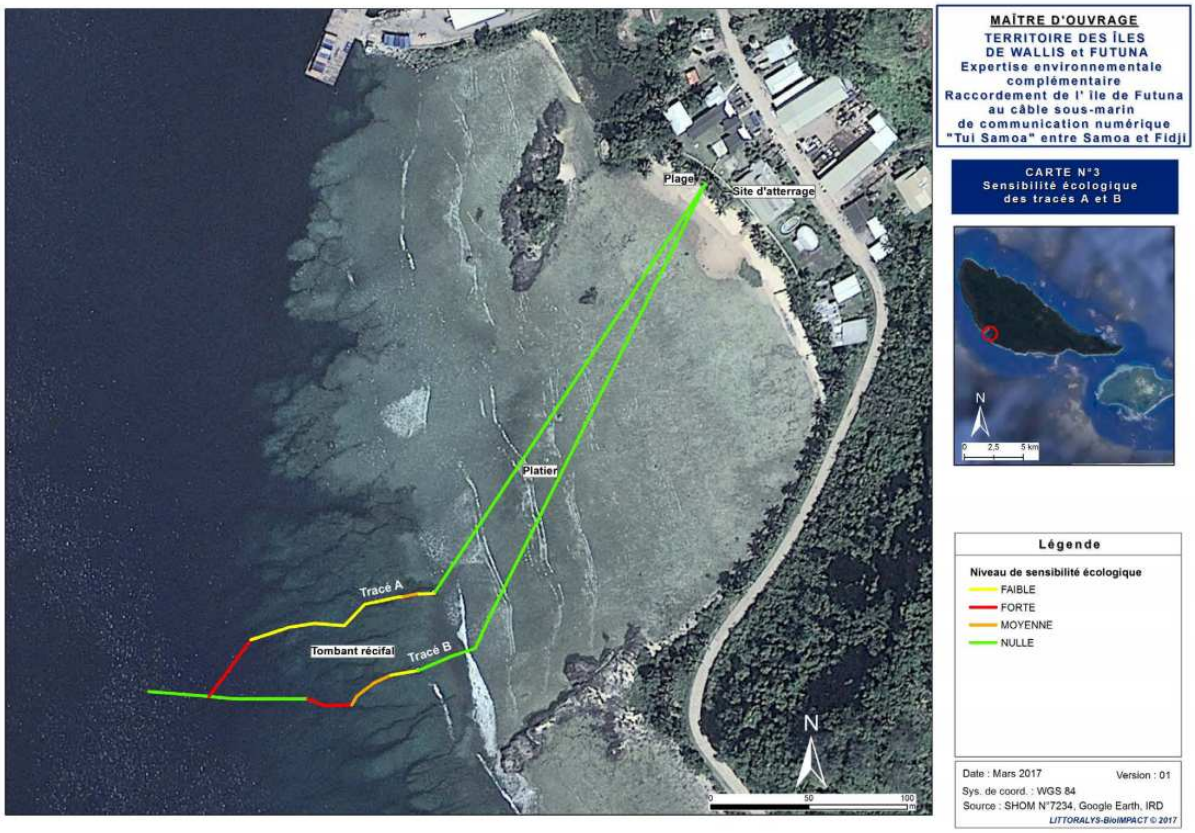

Carte 3 : Sensibilité écologique des tracés A et B

b) La réalisation d'une étude financière du Service des Postes et Télécommunications.

L'arrivée du câble numérique TUI-SAMOA et la modification du système de connectivité internationale auront des conséquences multiples pour le Territoire des îles Wallis et Futuna. Les conséquences environnementales et sociales ont pu être mises en exergue avec la réalisation des deux études d'impact environnemental et social susmentionnées et les conséquences techniques du choix du raccordement au câble numérique TUI-SAMOA ont été mises en avant par le Cabinet Polyconseil dans le cadre de l'étude réalisée sur la connectivité internationale du Territoire pour le compte du Ministère des Outre-mer[8]. Néanmoins, avant de concrétiser le projet de raccordement au câble TUI-SAMOA, il est apparu nécessaire de pouvoir anticiper les impacts financiers d'un tel projet et d'avoir une vision prospective des incidences financières du projet de raccordement au câble TUI-SAMOA.

Aussi, dans le cadre de la mission qui lui a été confiée sur l'amélioration de la connectivité internationale du Territoire des îles Wallis et Futuna, il a été demandé au Cabinet Polyconseil d'évaluer les incidences financières du projet câble et de travailler sur l'élaboration du business plan du Services des Postes et Télécommunications du Territoire.

Le premier projet de business plan pour le SPT, élaboré par le cabinet Polyconseil, a été transmis au Territoire en fin d'année 2016[9].

[8] ANNEXE n° 7 – Rapport de synthèse du cabinet Polyconseil sur l'étude de l'amélioration de la connectivité extérieure de Wallis et Futuna en matière de communications électroniques
[9] ANNEXE n° 8 – Business du SPT - Version actualisée (Novembre 2017)

Ce document propose des projections de la demande pour les services de télécommunications basées sur les prévisions démographiques contenues dans la stratégie de développement 2016-2030. Il fait également un état de l'ensemble des dépenses et recettes des années précédentes et pour les années à venir pour les communications extérieures et intérieures et propose plusieurs modèles de partage de revenu entre le Territoire et la société Orange WF en fonction de scénarios, bas, moyen et haut.

Ce document met en exergue la diminution des coûts de connectivité internationale pour le Territoire avec le raccordement au câble numérique TUI-SAMOA, même en assurant le maintien d'une liaison satellitaire de secours.

Il a servi de document support lors des discussions sur le partage de revenus entre la société Orange WF et le Territoire des îles Wallis et Futuna, un élément essentiel qui doit figurer dans les conventions avec Orange en cours de renouvellement. Ainsi, sans que le montant total de ce qui sera reversé à la société Orange ne soit clairement défini, le Territoire s'oriente vers un système mixte de rémunération comprenant à la fois une part fixe, pour couvrir les charges d'Orange et une part variable calculée sur le nombre d'abonnements souscrits.

Le business plan du SPT a également permis au SPT de disposer d'une base de travail et de références et projections financières pour élaborer la proposition de nouvelle grille tarifaire des services internet présentée en Commissions de l'Assemblée territoriale à la fin de l'année 2017. Les élus ont fait le choix de reporter l'adoption des tarifs internet à la prochaine session de l'Assemblée territoriale pour attendre que la mise en service du câble soit effective.

c) L'analyse des règlementations applicables dans le secteur des télécommunications.

L'arrivée du câble numérique TUI-SAMOA et le projet de désenclavement numérique porté par le Territoire révolutionnent le secteur des communications électroniques Aussi, en parallèle du projet de raccordement au câble numérique TUI-SAMOA, il est apparu primordial aux représentants du Territoire de pouvoir travailler concomitamment sur le cadre règlementaire et juridique des télécommunications pour être en mesure de l'adapter aux évolutions et mutations attendues.

Aussi, un assistant technique, financé dans le cadre du 10e FED territorial – Etudes sectorielles, a été recruté pour réaliser une étude sur le cadre juridique et règlementaire des télécommunications du Territoire des îles Wallis et Futuna.

Le marché de service a été attribué au Cabinet Planet SA et les cinq tâches suivantes ont été confiées à M. Eric VEVE, assistant technique, après un avenant au contrat initial:

- Préparer un projet de texte d'organisation du SPT ;
- Préparer un projet de code des postes et des télécommunications du territoire de Wallis et Futuna avec un dispositif de régulation adapté aux conditions du territoire ;
- Préparer une stratégie de service universel des télécommunications et identifier les modalités et conditions de sa mise en œuvre ;
- Identifier et préparer les autres dispositifs favorisant l'essor de l'économie numérique de Wallis et Futuna;
- Finaliser les conventions Etat/orange et Territoire/Orange.

M. VEVE a effectué une première mission de terrain à Wallis du 06 novembre au 24 novembre 2017 au cours de laquelle il a pu affiner et présenter l'état de ses réflexions notamment lors de la réunion de clôture organisée le 24 novembre.
Suite à cette première mission, les premières propositions de l'assistant technique tendent à:
- proposer un code des postes et communications électroniques applicable à Wallis et Futuna s'inspirant des dispositions applicables en France métropolitaine,
- proposer la création d'un établissement public en lieu et place de l'actuel service des postes et télécommunications du Territoire,
- s'inspirer de la définition utilisée en France métropolitaine pour la stratégie de service universel des télécommunications, afin de permettre au Territoire de bénéficier du fonds universel des télécommunications destinés aux opérateurs de télécommunications,
- mettre en œuvre cinq dispositifs susceptibles de favoriser l'essor de l'économie numérique de Wallis et Futuna:
1) l'attribution de noms de domaine « WF » pour les entreprises et les acteurs du Territoire par le Territoire,
2) la création d'un data-center sur le Territoire,
3) la création d'un Centre de Formalités et de Gestion des Entreprises en ligne,
4) l'amélioration du commerce électronique en demandant l'extension de l'ordonnance du 4 octobre 2017 relative à l'identification électronique pour permettre la certification des procédés d'identification électronique mis à disposition des citoyens et des entreprises et
5) la dématérialisation progressive des marchés publics à Wallis et Futuna pour inciter les entreprises du Territoire à recourir au numérique.

La seconde mission de terrain, prévue dans les termes de référence, aura lieu en février 2018. Le rapport final de cette étude sera finalement validé au 2ème trimestre 2018[10].

Concernant les conventions avec Orange en cours de renouvellement, le travail tripartite mené depuis 2015 par l'Etat, le Territoire et Orange n'a pas permis d'aboutir à des projets de conventions définitifs susceptibles d'être présentés lors de la session de l'Assemblée territoriale du mois de novembre 2017. Aussi, fin 2017, le Territoire a sollicité la Commission Européenne pour que soient étendues les missions confiées à l'assistant technique pour inclure la finalisation des deux projets de convention avec Orange : le projet de délégation de service public dite « cadre » devant être signée entre l'Etat et Orange et le projet de convention entre le Territoire et Orange Wallis et Futuna.

Le cadre juridique des télécommunications à Wallis et Futuna est en effet depuis toujours fixé par la loi statutaire du Territoire qui prévoit que l'État est compétent en matière de communications extérieures, le Territoire exerçant, de fait, la compétence en matière de communications intérieures et par les conventions conclues avec la société Orange (anciennement France Câble Radio) à qui l'Etat a choisi de déléguer l'exercice de sa compétence en matière de communications extérieures.

La proposition de modification du contrat de l'assistance technique sur le cadre juridique et règlement des télécommunications a été acceptée et l'avenant signé au mois de février 201811.

[10] ANNEXE n° 9 – Rapport final de M. VEVE – Etude sur le cadre juridique et règlementaire des télécommunications / Mai 2018
[11] ANNEXE n° 10 – Avenant au contrat d'assistance technique portant sur l'étude sur le cadre juridique et règlementaire des télécommunications

Action 1.1.2 Faire appel à un cabinet d'assistance juridique

Le projet de création d'un câble numérique entre les îles Samoa et les îles Fidji est porté par le gouvernement samoan à travers une structure spécifique : la Samoan Submarine Cable Company ou SSCC. Il s'agit d'un partenariat public-privé entre des sociétés privées de communication numérique et des fonds d'investissements para publics. Ce projet d'un montant de 45 millions d'euros est financé en grande partie par des dons de la Banque Mondiale et de la Banque Asiatique de Développement.

Le Territoire des îles Wallis et Futuna, pleinement conscient que son développement économique ne pourra pas se faire sans agir concrètement pour son désenclavement numérique, a choisi de s'associer au projet porté par les autorités samoanes.

La barrière de la langue, la complexité technique du projet et la multitude de partenaires ont conduit le Territoire, dès les prémices du projet, à envisager de faire appel à un cabinet juridique pour l'assister dans les négociations et la rédaction des différents documents contractuels avec les autorités samoanes.

Le Territoire a contracté avec le Cabinet Baker & Mckenzie le 06 juin 2016 une convention d'assistance juridique pour s'assurer leurs compétences pour élaborer et négocier les différents accords de construction et d'exploitation du segment du câble sous-marin TUI-SAMOA entre les îles Wallis et Futuna et Samoa ainsi que sa participation au tronçon principal du câble[12].

La prestation du Cabinet Baker & McKenzie s'est achevée le 25 novembre 2016 lorsque les différents documents contractuels détaillés ci-dessous ont pu être signés avec les autorités samoanes[13].

- *Le protocole d'accord intergouvernemental entre le gouvernement français et le gouvernement samoan.* Le gouvernement samoan garantit au Territoire l'exploitation fiable et continu du câble Tui-Samoa pour sa durée de vie opérationnelle à travers la procédure d'escalade. Lorsque les intérêts de Wallis et Futuna sont en jeu, le gouvernement samoan doit trouver une solution consensuelle avec le Territoire à laquelle la SSCC sera contrainte de se conformer.

- *Le contrat de coopération entre le Territoire et la SSCC.*
Ce contrat comporte des dispositions relatives à la conception et à l'installation des équipements et des capacités du câble Tui-Samoa ainsi qu'à la fourniture, l'exploitation et la maintenance de capacité de télécommunication. Ce contrat prévoit également l'obligation pour la SSCC de recourir à la procédure d'escalade lorsqu'elle envisage de prendre une décision susceptible de porter atteinte aux intérêts du Territoire.

- *Le second contrat de fourniture entre la SSCC et ASN (société Alcatel Submarine Networks).*
Un premier contrat portant sur le tronc principal du câble Tui-Samoa a été signé le 26 octobre 2016 et ce second contrat porte sur les bretelles et les équipements spécifiques du Territoire.

[12] ANNEXE n° 11 – Contrat d'assistance juridique conclut avec le Cabinet Baker & McKenzie
[13] ANNEXE n° 12 – Documents contractuels signés relatifs au projet TUI-SAMOA

- *L'acte de cession et de novation entre la SSCC, ASN et le Territoire.*
Le Territoire, qui n'a passé aucun appel d'offre, n'est pas signataire des contrats de fournitures passé avec ASN. La signature de cet acte tripartite précise que la SSCC cède au Territoire les obligations de paiement résultant du contrat de fourniture et organise le transfert de propriété des équipements spécifiques au Territoire ainsi que des garanties qui s'y attachent.

La prestation effectivement réalisée par le Cabinet Baker & Mckenzie a été au-delà de ce que prévoyait le contrat d'assistance juridique signé par le Territoire. Le travail effectué n'a pas porté que sur le seul contrat de coopération SSCC/Territoire avec deux allers/retours mais sur trois autres documents contractuels bien distincts et un nombre de modification considérables qui se sont traduits par un surcoût important pour le Territoire.

Le Territoire a ainsi versé au Cabinet Baker & McKenzie 264.000€ au lieu de 109.000€ prévus dans la convention d'assistance juridique.

La signature de ces différents documents contractuels a permis d'officialiser la participation du Territoire des îles Wallis et Futuna au projet du câble numérique TUI-SAMOA.

Objectif spécifique n° 2 : Raccorder le Territoire au câble

Action 1.2.1 Raccorder le Territoire au câble sous-marin Samoa-Fidji

a) Le chiffrage des coûts du projet et la concrétisation des financements

L'opportunité de se connecter au câble numérique TUI-SAMOA pour améliorer la connectivité internationale du Territoire et contribuer à son désenclavement a été mis en avant par les résultats de l'étude réalisée par le Cabinet Polyconseil, à la demande de la Direction Générale des Outre-Mer, sur la connectivité internationale du Territoire.

Au terme de l'étude réalisée par le Cabinet Polyconseil sur l'amélioration de la connectivité internationale du Territoire, le projet de raccordement Fidji-Wallis et Futuna-Samoa est apparu comme le plus avantageux au niveau financier puisqu'il présentait une rentabilité supérieure aux autres options envisagées et offrait une opportunité de mutualisation des infrastructures et coûts du projet avec Samoa, bien que le Territoire serait tributaire du calendrier fixé par les îles Samoa.

Pour concrétiser le projet de raccordement des îles Wallis et Futuna au câble numérique TUI-SAMOA, il était nécessaire de pouvoir estimer le coût d'un tel projet et de concrétiser les financements. Les conclusions de l'analyse économique réalisée par le Cabinet Polyconseil au mois de juillet 2015 faisaient état d'un coût total pouvant aller de 9,4 millions de dollars à 16,7 millions de dollars.

En février 2016, un chiffrage plus détaillé est fourni au Territoire. Il présente un coût d'environ 11,5 millions de dollars à la charge du Territoire : 5,4 millions de dollars pour le fournisseur et 6,1 millions de dollars pour la société samoane SSCC, gestionnaire du projet. Les estimations initiales ont pu être affinées après la validation de l'offre du fournisseur

Alcatel en août 2016 par la Banque Mondiale à la suite de l'appel d'offre pour la construction de ce câble lancé en novembre 2015.

Ainsi la dernière estimation du coût de raccordement au câble TUI-SAMOA transmise par le Cabinet Polyconseil le 18 novembre 2016, avant la signature des documents contractuels avec les autorités samoanes et l'officialisation de la participation du Territoire au projet câble faisait état d'un montant total de 11 539 322 dollars soit **10 131 247 €**[14]**.**

Les coûts du projet de raccordement au câble numérique TUI-SAMOA ont évolué dans le courant de l'année 2017 à la suite d'avenants demandés par le Territoire mais aussi pour tenir compte des modifications du tracé ou de l'armature du câble à la suite des missions de repérage terrestre et maritimes. Le coût total du projet câble s'élève à : **10 335 077 €** dont le détail des avenants est présenté ci-dessous :

- Détail des coûts à verser à la SSCC[15]

		USD	XPF	EUROS
Coût initial SSCC		5 717 343,00	577 390 568,00	4 838 532,96
Avenant n° 1	Surcoût tronc commun	37 802,00	3 817 418,00	31 989,96
Avenant n° 2	Achat capacité ***(en attente)***	-	-	-
Avenant n° 3	Surcoût formation A	8 317,00	839 889,00	7 038,27
Avenant n° 4	Surcoût équipements de test	235 000,00	23 731 372,00	198 868,90
Coût actualisé SSCC		**5 998 462,00**	**605 779 247,00**	**5 076 430,09**

- Détail des coûts à verser à Alcatel[16]

		USD	XPF	EUROS
Coût initial des équipements ASN		5 527 179,00	558 253 047,00	4 678 160,53
Change order n° 1	Surcoût fibre	161 288,00	16 290 321,00	136 512,89
Change order n° 2	Agrégateurs de ports	79 047,00	7 983 524,00	66 901,93
Change order n° 3	- Value sur le tracé	- 176 182,00	- 17 793 884,00	- 149 112,75
Change order n° 4	Surcoûts atterrages	621 705,00	62 790 449,00	526 183,96
Coût actualisé des équipements ASN		**6 213 037,00**	**627 523 457,00**	**5 258 646,57**

Le calendrier de programmation et d'approbation du XIe FED territorial ne coïncidant pas avec les échéances de réalisation du projet de câble « Tui-Samoa » et le Territoire ne disposant pas des financements nécessaires pour financer le projet de raccordement au câble TUI-SAMOA, il s'est tourné vers l'Agence Française de Développement (AFD). Le Territoire des îles Wallis et Futuna et l'AFD ont ainsi signé le 16 novembre 2016 une convention de crédit aux termes de laquelle l'AFD consent au Territoire un crédit pour le préfinancement du raccordement du Territoire au futur câble sous-marin de communication numérique entre Samoa et Fidji d'un montant de 13 millions d'euros.[17]

[14] ANNEXE n° 13 – Chiffrage du projet câble réalisé par le Cabinet Polyconseil
[15] ANNEXE n° 14 – Avenants au contrat de coopération SSCC / Territoire des îles Wallis et Futuna
[16] ANNEXE n° 15 – Avenants au contrat de fourniture SSCC / ASN portant sur les équipements spécifiques du Territoire
[17] ANNEXE n° 16 – Convention de financement signée entre le Territoire des îles Wallis et Futuna / AFD

- Caractéristiques du prêt

  - Objet du prêt : Préfinancement du projet de raccordement au futur câble sous-marin de communication numérique entre Samoa et Fidji.
  - Montant du prêt: Treize millions d'euros (13.000.000 €).
  - Nombre de versements : Quinze (15) versements maximum.
  - Taux d'intérêt : Taux d'intérêt variable - EURIBOR six (6) mois et la marge.
  - Commission d'ouverture : 1% du montant total en principal du crédit.
  - Durée du prêt : 3 ans, remboursement du Crédit au plus tard in fine, en une seule fois, le 15 novembre 2019.

  A la fin de l'année 2016, le Territoire avait décaissé 6 millions d'euros de l'enveloppe disponible et le solde du crédit était conservé pour effectuer les paiements directs des factures au fournisseur Alcatel.

  Au 1er mars 2018, sur l'enveloppe décaissée par le Territoire (6 000 000 EUR), il restait 3 300 719 EUR.

- Détail des modalités de paiement de la convention de crédit Territoire/AFD

  La convention de crédit prévoit que le Territoire peut demander à l'AFD de régler directement le montant des factures dues par le Territoire aux entreprises titulaires des marchés de biens, services et travaux conclus pour la réalisation de tout ou partie du projet de raccordement au futur câble sous-marin de communication numérique entre Samoa et Fidji. Sur demande du Territoire, toutes les factures relatives aux bretelles spécifiques du Territoire dues au fournisseur Alcatel sont payées directement par l'AFD avec l'enveloppe non décaissée par le Territoire.

  Au 1er mars 2018, sur l'enveloppe non décaissée par le Territoire (7 000 000 EUR), il restait 2 970 715.97 EUR.

  Le versement du 1er décaissement du contrat de performance de réforme sectorielle (11°FED Territorial), d'un montant de 12 millions d'euros, doit permettre au Territoire de rembourser à l'AFD les frais engagés dans le cadre de la convention de crédit, intérêt compris (estimés à ce jour à environ 300 000 EUR).

b) La signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'œuvre

L'association de Wallis et Futuna au projet de raccordement au câble numérique TUI-SAMOA porté par le gouvernement samoan a présenté, dès les prémices, des difficultés particulières pour le Territoire qui ne dispose pas de compétences spécifiques pour vérifier la fabrication du câble et s'assurer de la bonne mise en place et du bon fonctionnement de cette infrastructure de long terme qui peut être exploitée sur 20 ou 25 ans.

Le Territoire a donc choisi de s'attacher les services du cabinet Polyconseil qui dispose d'une expertise technique et économique des câbles sous-marin de télécommunications et une expertise du suivi des projets câbles sous-marins

La convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le raccordement de Wallis et Futuna au câble TUI-SAMOA a été signée entre le Territoire et le cabinet Polyconseil au mois d'octobre 2016[18].

[18] ANNEXE n° 17 – Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage signée avec le Cabinet Polyconseil

L'assistance à maîtrise d'ouvrage avait pour objet d'assister le Territoire de Wallis et Futuna dans la mise en œuvre du système qui devait lui être dédié. Ainsi, Polyconseil a été chargé, pour le compte du Territoire :

- De valider le design final du système (et donc le coût) à l'issue des études notamment bathymétriques d'Alcatel.
- D'assurer un contrôle de la production des éléments dont Wallis et Futuna deviendra propriétaire.
- De superviser les opérations marines de raccordement des bretelles au tronc principal et de la pose du câble entre les unités de dérivation et les sites d'atterrage à Wallis et à Futuna, et d'assurer le respect des recommandations environnementales.
- De réaliser les tests nécessaires pour la réception du système en validant le bon fonctionnement de la connectivité internationale entre Wallis et Fidji et entre Wallis et Samoa, ainsi que la connectivité entre Wallis et Futuna via la paire de fibres prévue à cet effet.

Aussi, dans le courant de l'année 2017, les représentants du cabinet Polyconseil ont assisté le Territoire lors des repérages terrestre et maritime réalisés par le fournisseur Alcatel pour conseiller le Territoire dans les travaux à réaliser et valider le tracé final du câble. Par ailleurs, les techniciens du cabinet Polyconseil se sont rendus à Calais, au mois de juillet 2017 pour vérifier la construction des deux bretelles spécifiques du Territoire ainsi que la qualité des différents équipements du câble numérique TUI-SAMOA et des équipements d'extrémité destinés à être installés dans les stations d'atterrage de Wallis et de Futuna.

Enfin, deux représentants du Cabinet se sont rendus sur le Territoire en fin d'année 2017 pour vérifier l'installation des équipements d'extrémité du câble dans les stations d'atterrage de Wallis et de Futuna et vérifier la pose marine du câble numérique[19][20].

Au 31 décembre 2017, les deux bretelles spécifiques du Territoire étaient posées et les îles Wallis et Futuna raccordées au câble numérique TUI-SAMOA. Néanmoins, une dernière mission de terrain des représentants du cabinet Polyconseil était programmée pour le début de l'année 2018, afin de superviser les différents tests sur les équipements d'extrémité et sur la continuité de la connectivité internationale devant être réalisés par le fournisseur Alcatel.

Le câble est opérationnel et mis en service au 22 avril 2018 pour l'île de Wallis et au 26 avril 2018 pour l'île de Futuna[21].

c) La réalisation des aménagements terrestres à Wallis et à Futuna

Entre la signature des différents documents contractuels avec les autorités samoanes et le raccordement effectif des îles de Wallis et de Futuna au câble numérique TUI-SAMOA, le Territoire a réalisé différents travaux d'aménagement dans le courant de l'année 2017 pour être prêt à accueillir le câble numérique. Ainsi, il a réalisé la construction de:

- Deux stations d'atterrage, une à Wallis et une à Futuna où seront installées les différents équipements du câble.
- Deux chambres de plage, une à Wallis et une à Futuna, pour assurer la jonction entre le câble maritime et le câble terrestre.

[19] ANNEXE n° 18: Rapport de pose marine du câble TUI-SAMOA – Cabinet Polyconseil / Janvier 2018
[20] ANNEXE n° 19 : Rapport des tests du câble numérique – Cabinet Polyconseil / Janvier 2018
[21] ANNEXE n° 20 Certificats d'acceptance relatifs au câble numérique TUI-SAMOA

- L'installation de fourreaux et de chambres de tirage pour faire passer le câble de la chambre de plage à la station d'atterrage à Wallis et à Futuna.

Plusieurs représentants du fournisseur Alcatel se sont rendus à Wallis et à Futuna au mois de mars 2017 pour effectuer une mission de repérage terrestre préalable au raccordement des deux îles au câble numérique TUI-SAMOA. Lors de cette mission, les techniciens d'Alcatel ont pu se rendre sur les emplacements des deux chambres de plage et des deux stations d'atterrage et formuler des recommandations sur les travaux à réaliser.

Ces recommandations ont notamment portés sur l'épaisseur du plafond, la mise en place de faux plancher, l'installation de dispositifs électriques suffisants mais également sur la largeur des tranchées devant être réalisées pour assurer la jonction du câble entre la chambre de plage et la station d'atterrage[22].

	Fin des travaux
Station d'atterrage à Wallis (Local Afala)	31 juillet 2017
Installation faux plancher Station atterrage de Wallis	06 septembre 2017
Tranchées et chambres de tirage (Wallis)	28 juillet 2017
Chambre de plage à Wallis (SPT)	28 juillet 2017
Station d'atterrage à Futuna (SPT)	25 septembre 2017
Installation faux plancher Station atterrage Futuna	27 octobre 2017
Tranchées et chambres de tirage (Futuna)	28 septembre 2017
Chambre de plage à Futuna (Délégation)	28 septembre 2017

A Wallis, le service des travaux publics et le service des postes et télécommunications en charge de la supervision des travaux ont dû faire face à plusieurs imprévus qui ont générés des surcoûts tels que le renforcement de la toiture de la station d'atterrage ainsi que la modification de l'emplacement de l'une des chambres de tirage.

A Futuna, l'entreprise locale titulaire du marché pour la réalisation des tranchées et des chambres de tirage a fait face à des difficultés pour trouver des graviers pour assurer le remblaie des tranchées creusées et pour assurer le passage du pont situé à proximité de l'entreprise COWAFDIS. Par ailleurs, la réalisation de travaux sur la route et la modification du bâtiment du SPT ont généré des revendications foncières de la part des familles propriétaires et des riverains sans que cela ne retarde l'avancée des travaux.

Au 1er octobre 2017, l'ensemble des travaux d'aménagements terrestres pour accueillir le câble numérique TUI-SAMOA étaient prêt à Wallis comme à Futuna[23].
A Wallis, la chambre de plage a été installée à proximité du local du service des postes et télécommunications. La terrasse du local de la téléphonie mobile situé à Afala a été fermée et réaménagée pour devenir la station d'atterrage prête à accueillir les équipements d'extrémité du câble numérique TUI-SAMOA et des travaux ont été effectués sur une partie du trajet entre la chambre de plage et la station d'atterrage pour créer des chambre de tirage et ajouter des fourreaux sur certaines parties du trajet.

[22] ANNEXE n° 21: Compte-rendu de la réunion de la 17/03/17 relative à la restitution de la mission de repérage terrestre effectuée par ASN.
[23] ANNEXE n° 22: Documents relatifs à la réception des travaux des aménagements terrestres effectués à Wallis et à Futuna

A Futuna, la chambre de plage a été créée à proximité de la maison du Délégué du Préfet à Leava et l'un des deux garages extérieurs du Service des Postes et Télécommunications a été aménagé pour servir de station d'atterrage. Aucun câble n'étant enterré sur l'île de Futuna, des travaux ont dû être réalisés sur les 970m de route séparant la chambre de plage de la station d'atterrage pour y installer des fourreaux et créer des chambres de tirage.

d) L'achat de capacité et de maintenance sur le câble TUI-SAMOA pour 25 ans

Le Territoire, pleinement conscient des difficultés que cela représenterait de devoir financer annuellement l'achat de capacité ou les frais liés à la maintenance du câble numérique TUI-SAMOA, a préféré payer en une fois des droits irrévocables d'utilisation[24] . Aussi, le Territoire, avec l'assistance du cabinet juridique Baker & McKenzie a négocié, lors de la signature des contrats avec les autorités samoanes, des droits irrévocables d'usage pour la capacité et la maintenance sur le câble numérique TUI-SAMOA pour sa durée de vie, estimée à 25 ans.

Il est prévu que la connectivité internationale du Territoire passe par le câble numérique TUI-SAMOA et par le câble numérique SouthernCross reliant Fidji aux Etats-Unis. Dès lors pour éviter des coûts supplémentaires, le Territoire a fait le choix de payer également des droits irrévocables d'utilisation pour avoir 1 giga de capacité sur le câble SouthernCross pour sa durée de vie, c'est-à-dire jusqu'en 2030.

Ainsi, le contrat de coopération signé entre la SSCC et le Territoire des îles Wallis et Futuna prévoit, sous réserve que le Territoire s'acquitte des paiements correspondants, que la SSCC accorde au Territoire les IRU suivants :
- Un IRU exclusif sur la paire de fibres spécifiques à compter de la date de mise en service ;
- Un IRU sur les unités de dérivation spécifiques, qui est exclusif au Territoire pour ce qui concerne son utilisation de la capacité de dérivation vers et depuis les bretelles spécifiques, à compter de la date de mise en service.
- Un IRU sur la capacité US achetée à compter des dates d'activation de capacité correspondantes et pour la durée de validité restante (…)
- Un IRU sur la capacité TUI-SAMOA achetée à compter des dates d'activation de capacité pour la durée du présent contrat.

Conformément au tableau de paiement figurant en annexe du contrat de coopération signé entre la SSCC et le Territoire, la redevance d'exploitation et de maintenance devra être payée par le Territoire lors de la mise en service du câble TUI-SAMOA, alors que des paiements ont déjà été effectués sur l'année 2017 pour l'achat de capacité bien que le montant le plus important soit du par le Territoire au moment de la mise service du câble prévue à la fin du premier trimestre 2018[25].

Autre point important à mentionner, les discussions en cours, à la fin de l'année 2017, sur l'augmentation de la capacité internationale souscrite initialement par le Territoire sur le câble SouthernCross. Les travaux réalisés par le Cabinet Polyconseil, dans le courant de l'année 2017, pour l'élaboration du business plan du Service des Postes et Télécommunications du Territoire, ont mis en exergue l'insuffisance de la connectivité internationale souscrite initialement par le Territoire des îles Wallis et Futuna.

[24] IRU : Irrevocable right of use.
[25] Cf Annexe n° 12.

Effectivement, pour les trois scénarios proposés, les projections en bande passante nécessaire dépassent très largement le 1G dont le Territoire pourra bénéficier à la date de mise en service du câble numérique. Pour le scénario haut, un dépassement est envisagé deux ans après la date de mise en service du câble et quatre ans pour le scénario moyen.
Aussi, la SSCC a été sollicitée pour pouvoir bénéficier, dès la mise en service du câble, d'un droit de passage de 2G sur la liaison internationale Suva/ Etats-Unis.
La proposition faite par la SSCC d'un montant de 575 000$ (soit 500 000 EUR) ne peut pas être prise en charge financièrement par le Territoire. Ce dernier a sollicité un soutien financier de la part de l'Etat[2627].

Le raccordement des îles Wallis et Futuna au câble numérique TUI-SAMOA

Les repérages terrestre et maritime effectués par Alcatel et son sous-traitant EGS, au mois de mars 2017, ont permis d'arrêter la longueur et l'armature définitives du câble. La production du câble et de ses équipements, réalisée dans les usines d'Alcatel à Calais, s'est achevée au mois de juillet 2017 et le câble a ensuite été acheminé jusqu'à Fidji où il a été chargé sur le navire câblier « *île de Ré* ».

Le tirage terrestre du câble depuis les stations d'atterrage jusqu'aux chambres de plage à Wallis et à Futuna a été réalisée par les équipes du fournisseur Alcatel au mois d'octobre 2017. Il a été suivi par la pose marine du câble réalisée au mois de novembre à Wallis puis à Futuna. Ce raccordement physique des deux îles au câble numérique TUI-SAMOA a marqué, après l'officialisation de la participation du Territoire au projet TUI-SAMOA et la signature des différents documents contractuels avec les autorités samoanes le 25 novembre 2016, la seconde étape marquante du projet de désenclavement numérique porté par le Territoire des îles Wallis et Futuna.

A la fin du mois de décembre 2017, le Territoire était raccordé physiquement au câble numérique TUI-SAMOA et les tests sur les différents équipements du câble numérique se poursuivent pour permettre une mise en service de ce câble au mois de mars 2018.

Pose marine du câble à Wallis le 19/11/17

Pose marine du câble à Futuna le 21/11/17

[26] ANNEXE n° 23 : Projet d'avenant n° 4 portant sur l'augmentation de la capacité internationale sur le câble southern cross
[27] ANNEXE n° 24 : Courrier n° 870 en date du 18 octobre 2017

Objectif spécifique n° 3 : Déployer les liaisons terrestres

Action 1.3.1 Réaliser les études préalables du déploiement terrestre

a) Réaliser l'étude d'impact environnemental

Le déploiement du Très Haut débit sur le Territoire, qu'il s'agisse d'un tirage terrestre de la fibre optique à Wallis et à Futuna ou d'un déploiement par le réseau 4G mis en place sur le Territoire à la fin de l'année 2015, aura des impacts sur l'environnement.

L'article E. 121-1 du code territorial de l'environnement dispose que « *Les travaux, activités et projets d'aménagement, publics ou privés, qui, en raison de leur nature, risquent de porter atteinte au milieu naturel, de façon directe ou indirecte, doivent, préalablement à leur mise en œuvre, faire l'objet d'une évaluation d'impact sur l'environnement, produite par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage* ».

Par conséquent, avant d'entreprendre le déploiement du Très Haut Débit à Wallis et à Futuna, le Territoire devra réaliser une étude d'impact environnemental.

Le service territorial de l'environnement a commencé à travailler sur cette étude et indiqué pouvoir réaliser cette étude d'impact environnemental en régie par les agents du service. Néanmoins, pour entreprendre cette étude d'impact environnemental, il est primordial que le Territoire dispose préalablement d'un schéma directeur de déploiement du Très Haut Débit. Par conséquent, à la fin de l'année 2017, cette étude n'avait pas encore été lancée puisque le schéma directeur du déploiement du Très Haut Débit n'était pas arrêté.

b) Chiffrer et élaborer le dossier d'appel d'offres pour le déploiement des liaisons terrestres

La mise en service du câble numérique ne constitue qu'une première étape du projet de désenclavement numérique du Territoire et la prochaine étape consiste à déployer le Très Haut Débit sur les deux îles pour être en mesure de profiter pleinement du câble numérique et pour permettre au Territoire de relever le défi de son développement numérique et donc économique.

Avant d'entreprendre les travaux de déploiement de Très Haut Débit sur les deux îles, le Territoire doit se doter d'un plan de déploiement THD, autrement dit d'un document de programmation comprenant:
- un état des lieux des réseaux existants,
- un état des lieux de la densité d'habitats,
- une liste des grands comptes (services et entreprises privées),
- une analyse des différentes possibilités de déploiement du Très Haut Débit (4G, Wi-Fi, Fibre optique) et
- un plan de déploiement fixant pour les années à venir les travaux et investissements à réaliser.

- L'étude préliminaire réalisée par le SPT et l'OPT-NC.

  Le SPT a travaillé, en collaboration avec l'OPT-NC, dans le courant de l'année 2017 à la rédaction d'un plan de déploiement du THD à Wallis et Futuna[28] dont la première version a été transmise à la fin du mois d'août 2017.

  Le document produit mettait en exergue la nécessité de prioriser le déploiement de Très Haut Débit, de s'appuyer sur le réseau 4G actuel et d'étendre les bornes WI-FI installées lors des mini-jeux du Pacifique en 2013, pour déployer le THD à Wallis et Futuna, afin d'éviter de tirer de la fibre optique sur l'ensemble du Territoire, sachant que le montant de l'ensemble des travaux à réaliser était alors estimé à 569.000.000 XPF, soit un plus de 4.728.210 €.[29]

  Etant donné l'enjeu, le Territoire a choisi de faire appel à l'expertise d'un cabinet extérieur pour l'élaboration de son schéma directeur de déploiement du Très Haut Débit.

- L'étude réalisée par le Cabinet Polyconseil.

  Une convention pour « l'élaboration du schéma directeur de déploiement du réseau terrestre haut débit de Wallis et Futuna » a été signée au mois de décembre 2017 avec le Cabinet Polyconseil[30].

  La mission d'assistance technique du Cabinet Polyconseil s'articule en 4 phases:
  1) L'état des lieux du réseau existant : l'objectif de cette phase est d'obtenir un état des lieux précis et formalisé du réseau terrestre en place, nécessaire pour réaliser les choix d'évolution.
  2) Une étude d'ingénierie cœur de réseau : cette phase doit permettre d'analyser les besoins pour les sites principaux et en fonction des zones géographiques et de proposer une stratégie de distribution adaptée pour répondre à la demande.
  3) Une étude d'ingénierie réseau terrestre dont l'objectif est de définir l'architecture du réseau terrestre et la méthodologie de pose.
  4) Une analyse financière avec un planning prévisionnel de déploiement et un plan pour chacun des scénarios proposés.

  La réunion de lancement de la mission d'assistance technique est prévue pour le courant du mois de janvier 2018 et la mission de terrain des représentants du cabinet Polyconseil à Wallis puis à Futuna est programmée pour le mois de février 2018. Les livrables et résultats de cette mission sont attendus pour le mois d'avril 2018[31].

c) Analyser les règlements applicables[32]

L'analyse de la règlementation applicable en matière de déploiement du Très Haut Débit s'inscrit dans le cadre de l'étude réalisée par M. VEVE, assistant technique chargé de l'étude sur le cadre juridique et règlementaire des télécommunications. En effet, cette étude, en cours de réalisation, concerne aussi bien les communications extérieures que les communications intérieures du Territoire[33].

[28] ANNEXE n° 25 : Convention de partenariat conclue entre l'OPTNC et le Territoire des îles Wallis et Futuna
[29] ANNEXE n° 26 : Rapport OPTNC/ SPT sur le déploiement du THD à Wallis et Futuna
[30] ANNEXE n° 27 : Convention signée avec le cabinet Polyconseil sur l'élaboration du schéma directeur de déploiement du THD à Wallis et Futuna
[31] ANNEXE n° 28 : Compte-rendu de la réunion de lancement de la mission d'assistance du cabinet Polyconseil
[32] Cette activité initiale de la SSDN sera supprimée lors de la prochaine actualisation de la SSDN.
[33] ANNEXE n° 29 : Termes de références de l'assistance technique pour l'étude du cadre juridique et règlementaire des télécommunications

Par ailleurs, l'analyse de la règlementation applicable pour la réalisation des travaux de déploiement du Très Haut Débit spécifiquement a été réalisée par le service territorial de l'environnement pour la partie environnementale et sera réalisée par le Cabinet Polyconseil pour la règlementation concernant les marchés publics. En conséquence, cette action ne constitue pas une action spécifique à part entière mais sera réalisée dans le cadre de l'étude sur le schéma directeur de déploiement du THD et dans le cadre de l'étude d'impact environnemental[34].

Action 1.3.2 Déployer les liaisons terrestres

a) Etablir la liste des grands comptes publics et privés

Pour assurer le déploiement du Très Haut Débit à Wallis et à Futuna, le Territoire a travaillé sur l'identification des besoins spécifiques des administrations et des professionnels[35]. Ainsi, dans le cadre de l'étude préalable sur le plan de déploiement du THD élaborée par le SPT, en collaboration avec l'OPTNC, une liste de l'ensemble des points d'intérêts du Territoire a été établie.

Cette liste, sous forme de tableau[36], détaille l'ensemble des sites par découpage géographique en fonction des sous répartitions cuivre existantes. Sur la base de ce travail, l'Administration supérieure a proposé une liste des grands comptes publics et privés[37] dans laquelle on retrouve les services de l'Etat et du Territoire ainsi que les établissements publics, notamment ceux concourant à la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de développement numérique tels que l'Agence de santé, l'Académie des langues, la CCIMA, le Vice-rectorat, les antennes des services à Futuna mais également les grandes entreprises privées du Territoire sur les deux îles.

Ces deux documents, transmis au cabinet Polyconseil permettront de prioriser les investissements pour le déploiement du THD à Wallis et Futuna.

b) Chiffrer les coûts selon le tracé prévu

Un premier chiffrage du coût du déploiement du Très Haut Débit à Wallis et Futuna a été proposé par le service des Postes et télécommunications et le service des travaux publics du Territoire au début de l'année 2016 pour permettre d'élaborer le tableau de chiffrage initial de la stratégie sectorielle de développement numérique. L'estimation financière réalisée s'élevait à 3.8 millions d'euros et correspondait essentiellement au coût « génie civil » de la réalisation de deux dorsales du nord au sud à Wallis et de la création d'une grande dorsale de fibre optique à Futuna[38].

Cette estimation a été retravaillée par le SPT, en collaboration avec l'OPTNC, dans le cadre de l'étude préalable pour le déploiement du THD. Le rapport transmis a évalué la totalité des travaux de déploiement du THD à 4.768.210 € avec une première phase d'un montant de 1.617.340 €[39].

[34] Cf annexe n° 9
[35] ANNEXE n° 30 : Tableau récapitulatif des besoins des services et entreprises privés.
[36] ANNEXE n° 31 : Tableau des points d'intérêts du Territoire
[37] ANNEXE n° 32 : Tableau d'identification des grands comptes publics et privés
[38] ANNEXE n° 33 : Détail du chiffrage de l'objectif n° 1 de la stratégie sectorielle de développement numérique
[39] Cf annexe n° 26

Le Cabinet Polyconseil doit reprendre ce premier chiffrage dans le cadre de la convention d'assistance pour l'élaboration du schéma directeur de déploiement du THD signée à la fin de l'année 2017 avec le Territoire et proposer différents scénarios de déploiement du THD pour Wallis et Futuna avec pour chacun d'eux un plan d'investissement.

Le chiffrage définitif des travaux de déploiement ne sera donc connu que lorsque l'Assemblée territoriale aura approuvé le plan de déploiement du THD de Wallis et Futuna dans le courant de l'année 2018.

Néanmoins, pour assurer la réalisation des travaux de déploiement du Très Haut Débit à Wallis et Futuna dès 2018, une demande de financement a été faite par le Territoire à l'Etat au titre du Fonds Exceptionnel d'Investissement 2018 sur la base du rapport préliminaire élaboré conjointement par l'OPTNC et le SPT[40] pour réaliser les travaux de déploiement THD pour les grands comptes (1 600 000 EUR). Cette demande a été approuvée au 2ème trimestre 2018 par le Ministère des Outre-Mer[41].

c) Acheter les équipements pour la station d'atterrage d'Orange[42]

La société Orange, chargée par l'Etat de l'exercice de sa compétence en matière de connectivité internationale du Territoire, aura besoin des équipements de terminaison du câble numérique TUI-SAMOA acquis par le Territoire pour assurer le bon fonctionnement du service public qui lui a été confié.

Pour s'adapter à l'arrivée du Très Haut Débit et être en mesure de traiter le signal optique, qui diffère sensiblement du signal satellitaire utilisé actuellement, la société orange a dû procéder à une refonte de son architecture réseau et acquérir des équipements spécifiques. Ces équipements dont le détail figure ci-après, permettront à Orange WF de traiter le signal optique, d'effectuer le routage, d'assurer la gestion de la bande passante internationale, d'effectuer la bascule vers la liaison satellitaire de secours et de gérer les offres bande passante des clients.

Désignations	Total FXPF	Total Euro
2 baies serveurs et accessoires	1 353 362	11 341
Lots cables FO / STP et accessoires	625 918	5 245
5 Routeurs/ 4 Switchs + modules SFP	6 648 515	55 715
Modems Satellite	3 341 289	28 000
	11 969 084	**100 300,92 €**

Après arbitrage, il a été décidé que l'achat des équipements installés dans les locaux de la société Orange WF serait pris en charge financièrement par la société elle-même. Les tarifs dont bénéficie la société Orange WF grâce au réseau et à la puissance du Groupe Orange sont nettement plus avantageux que si le Territoire avait acheté lui-même ces équipements.

En effet, l'estimation transmise par Orange WF dans le courant de l'année 2016 était d'un million d'euros et les équipements nécessaires ont été acquis à la fin de l'année 2017 pour un montant de total de 100.300 €.

[40] ANNEXE n° 34 : Demande de financement pour le déploiement du THD au titre du FEI 2018
[41] ANNEXE n° 35 : Courrier de Mme la Ministère des Outre-Mer n° 18-018444-D en date du 20 juin 2018
[42] Cette activité initiale de la SSDN sera supprimée lors de la prochaine actualisation de la SSDN.

La société Orange WF a transmis une demande d'exonération de frais de taxes et de douanes au mois de novembre 2017 à l'Assemblée territoriale qui n'a pas reçu de suite favorable[43].

d) Assurer la maintenance des réseaux

Pour assurer la maintenance des réseaux et infrastructures intérieurs à Wallis et à Futuna, le Service des Postes et Télécommunications du Territoire a demandé l'ouverture de deux postes pour assurer la supervision et la maintenance des liaisons fibres optiques, un pour Wallis et le second pour Futuna.

Ces demandes de postes, présentées à la session budgétaire du mois de novembre 2017, ont été approuvées par l'Assemblée territoriale et le recrutement de personnels compétents pour assurer le déploiement du Très Haut Débit à Wallis et à Futuna ainsi que la maintenance des futurs réseaux fibres optique est prévu pour le courant de l'année 2018[44].

Objectif spécifique n° 4 : Rendre le THD accessible à tous

Action 1.4.1 Vérifier le taux d'équipement des ménages et des entreprises

a) Réaliser périodiquement une étude sur le taux d'équipement des ménages et des entreprises

Les premières enquêtes sur le taux d'équipements des ménages et des entreprises ont été initiées dès la fin du 3ème trimestre 2016 avec la réalisation des questionnaires et des masques de saisie. L'enquête de terrain a été réalisée au début de l'année 2017, de janvier à mars, par des engagés du service civique, supervisés par les agents du service territorial de la statistique et des études économiques. Le traitement et l'exploitation des données ont été réalisés au 2ème trimestre 2017 et le rapport final de ces études a été transmis au mois de juillet 2017[45].

Les résultats de ces deux enquêtes ont été mis en ligne sur le site internet de l'Administration supérieure[46] et médiatisés par Wallis et Futuna la 1ère.[47] Avec la réalisation de ces deux enquêtes, le Territoire dispose enfin de données sur le taux d'équipement informatique des ménages et des entreprises ainsi que sur la fréquence et le détail des usages informatiques.

Ces enquêtes doivent être réalisées périodiquement pour permettre de comparer les données des premières enquêtes à celles issues de futures enquêtes NTIC et ainsi analyser les progrès dans la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de développement numérique et son impact réel pour les habitants et professionnels de Wallis et Futuna et adapter les politiques publiques autant que nécessaires.

[43] ANNEXE n° 36 : Demande d'exonération d'Orange pour les équipements liés à la connectivité internationale du Territoire
[44] ANNEXE n° 37 : Tableau des postes votés à la session budgétaire du mois de novembre 2017
[45] ANNEXE n° 38 : Rapports des enquêtes NTIC ménages et entreprises
[46] http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Developpement/Strategie-sectorielle-de-developpement-numerique
[47] https://la1ere.francetvinfo.fr/wallisfutuna/wallis/enquete-taux-equipement-numerique-wallis-futuna-437477.html

b) Analyser les résultats pour proposer des recommandations en matière de politique d'accès aux réseaux de télécommunications[48]

Les résultats des deux enquêtes NTICs sur le taux d'équipement des ménages et des entreprises ont été analysés et les principaux résultats sont disponibles sur le site de l'Administration supérieure. Ces résultats mettent en exergue les points suivants :

- Etude sur le taux d'équipement des ménages

Un peu moins de la moitié des ménages de Wallis et Futuna ont accès à internet dans leur logement.

Tableau 6.1b: Accès à internet dans le logement par district

Pourcentages par district

District	Non	Oui
Alo	64%	36%
Sigave	50%	50%
Hahake	54%	45%
Hihifo	52%	48%
Mua	58%	42%
Total	**56%**	**44%**

source : STSEE, Enquête NTIC 2017

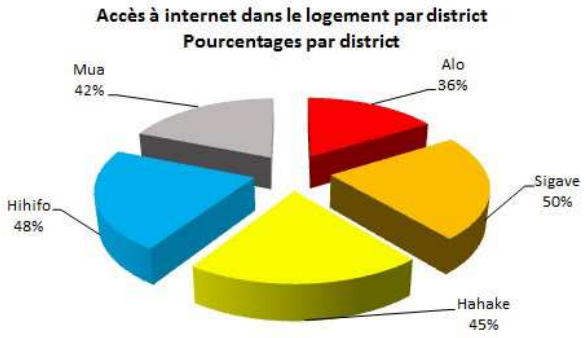

Contrairement à ce qui était supposé avant la réalisation de cette enquête, la raison principale de la non-utilisation d'internet est l'absence de besoin (69%). Les autres raisons invoquées sont: le manque de connaissance (43%), le prix de l'accès très coûteux (39%) et le prix de l'équipement (38%).

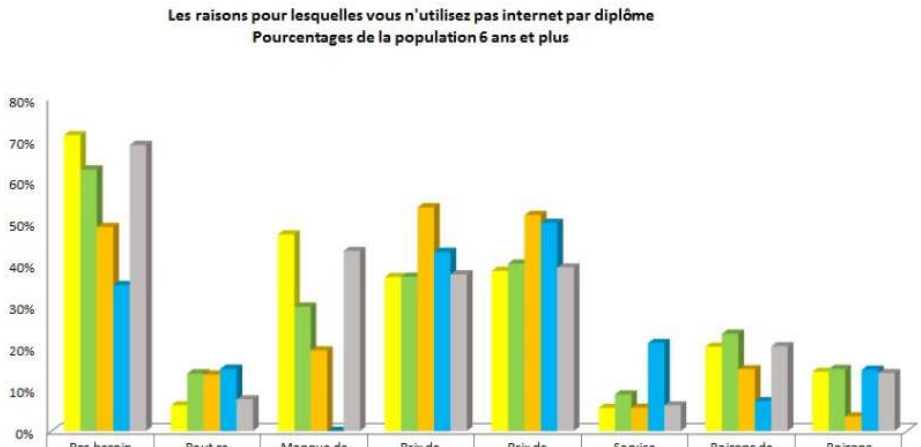

	Pas besoin d'internet	Peut se connecter ailleurs	Manque de connaissance	Prix de l'équipement	Prix de l'accès à internet	Service inaccessible	Raisons de sécurité	Raisons culturelles
Pas de diplôme	71%	6%	47%	37%	38%	6%	20%	14%
Diplôme < Bac	63%	14%	30%	37%	40%	9%	23%	15%
Bac (général/pro)	49%	14%	19%	54%	52%	6%	15%	3%
Diplôme supérieur	35%	15%	0%	43%	50%	21%	7%	15%
Total	69%	8%	43%	38%	39%	6%	20%	14%

[48] https://la1ere.francetvinfo.fr/wallisfutuna/enquete-numerique-wallis-futuna-territoire-moitie-connecte-515381.html

- Etude sur le taux d'équipement des entreprises

L'étude sur le taux d'équipement des entreprises a permis de mettre en avant que les entreprises disposent généralement d'une connexion internet puisque les salariés ont accès à internet mais bien souvent cet accès internet ne sert pas au développement économique de l'entreprise, puisque la grande majorité des entreprises (89%) ne disposent pas de site internet et qu'un nombre important de salariés n'est pas suffisamment formé (62% des entreprises interrogées estiment que leurs salariés ne sont pas formés).

Les résultats de ces enquêtes permettent de formuler les recommandations suivantes:
- Nécessité de renforcer la communication sur les nouveaux usages internet.
- Nécessité de diminuer le prix des abonnements et des équipements informatiques.
- Nécessité d'aménager et d'équiper des salles pour permettre un accès internet ouvert à tous.
- Nécessité de permettre l'accès gratuit à internet dans les lieux publics.
- Nécessité de proposer des formations au numérique pour les citoyens et professionnels.

L'observatoire des TICs est en cours de création à la fin de l'année 2017. Il est prévu de créer une section spécifique « Observatoire des TICs » au sein du service territorial de la statistique et des études économiques qui aurait les missions suivantes :
- Assurer le suivi régulier des indicateurs relatifs au NTIC.
- Réaliser (tous les deux ans pendant 4 ans) des enquêtes sur le terrain afin de mieux apprécier l'impact de la stratégie sur la population.
- Assurer le suivi des indicateurs Minimum du Développement (IMD). Ce volet suit la même logique que celle concernant le numérique mais intègre tous les autres secteurs (Environnement, Agriculture, Education, Infrastructure, Social..)[49].

Action 1.4.2 Adapter les politiques publiques

a) Adapter la politique publique d'accès et d'usage des télécommunications

Pour favoriser les usages des télécommunications, le Territoire lancera une campagne de communication sur les nouveaux usages possibles pour les particuliers et les professionnels avec l'arrivée du Très Haut Débit. En effet, les enquêtes réalisées par le STSEE ont pu mettre en exergue la méconnaissance des citoyens sur les possibilités qu'offre l'arrivée du THD et le désenclavement numérique du Territoire. Cette campagne qui doit être menée par les services du Cabinet du Préfet s'appuiera sur la Chambre de Commerce du Territoire et sur le tissu associatif du Territoire et sera complétée par l'organisation de sessions de formation.

Pour favoriser l'accès de tous aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, il est proposé de redonner une place centrale aux cyberbases, des espaces numériques existants actuellement sur le Territoire et d'encourager la création de nouveaux espaces de proximité équipés de matériels informatiques et ouverts au public. La réhabilitation de certains bâtiments scolaires ou de salles de classe destinées à être fermées en raison de la diminution des effectifs scolaires a notamment pu être mis en avant par le Vice-rectorat.

[49] ANNEXE n° 39 : Dossier présenté à la session administrative de l'Assemblée territoriale pour la création de l'Observatoire des NTICs

L'adoption d'une stratégie de service universel des télécommunications est programmée pour le 1er semestre 2018 puisqu'à la fin de l'année 2017, ce document est en cours d'élaboration par l'assistant technique, M. VEVE, chargé de l'étude sur le cadre juridique et règlementaire des télécommunications. Cette stratégie repose sur une définition du service universel des télécommunications semblables à la définition donnée par le Code des Postes et communications électroniques métropolitain pour bénéficier d'une extension du fonds de service universel des télécommunications applicable en métropole en précisant que les missions de service universel assurées par le SPT sont les suivantes :
a) Un raccordement à un réseau fixe ouvert au public et un service téléphonique de qualité à un prix abordable.
b) Un service de renseignements et un annuaire d'abonnés, sous formes imprimée, voire électronique.
c) Des mesures particulières en faveur des utilisateurs finaux handicapés afin d'assurer, d'une part, un accès aux services mentionnés précédemment

Cette stratégie sera présentée à la session administrative de l'Assemblée territoriale du mois de juin 2018[50]

La remise en état et l'extension du réseau de bornes WIFI Loina, mis en place lors des mini-jeux du Pacifique organisés en 2013, est le second point d'action retenu. En effet, à la suite de la première mission de terrain de M. DELARA, assistant technique chargé de l'étude sur le développement des activités tertiaires délocalisées, les représentants du Territoire ont donné un accord de principe pour mettre en place dans les lieux publics, à Wallis, comme à Futuna des bornes d'accès WIFI gratuites avec une connexion illimitée dans le temps mais restreinte à certains sites internet.

b) Proposer une politique tarifaire pour favoriser l'accès des ménages et des entreprises au THD

Les débits et tarifs en vigueur en 2017 étaient les suivants:

- 128Ko	9 900 XPF
- 256Ko	14 900 XPF
- 512Ko	38 500 XPF
- 512Ko Sym	55 000 XPF
- 1 Mb	77 000 XPF
- 1 Mb Sym	135 000 XPF

Fin 2017, le SPT a proposé, dans le cadre de sa collaboration avec l'OPTNC et sur la base d'un recensement des besoins d'une trentaine d'acteurs du développement du Territoire, un premier projet de modification des débits disponibles et de la grille des tarifs internet.

Compte tenu de l'impact des modifications des tarifs internet sur le budget du Territoire, le vote des modifications des tarifs internet n'a pas eu lieu lors de la session budgétaire de l'année 2017 (novembre 2017). Des nouveaux forfaits et tarifs seront proposés lors de la session administrative de l'Assemblée territoriale du mois de juin 2018[51].

[50] ANNEXE n° 40 : Dossier présenté à la session administrative de l'Assemblée territoriale pour l'approbation de la stratégie de service universel des télécommunications
[51] ANNEXE n° 41 : Dossier présenté à l'Assemblée territoriale pour l'approbation des tarifs internet.

OBJECTIF N° 2 : DEVELOPPER LE TERRITOIRE EN AMELIORANT LA SANTE DE LA POPULATION

Objectif spécifique 2.1 : Améliorer le système de santé

Action 2.1.1 Une étude préalable sur la télémédecine

a) Réaliser une étude pour évaluer les conditions et la faisabilité de la création de salle de télémédecine.

Avec l'arrivée du Très Haut Débit, la politique de l'Agence de santé fait de la télémédecine une priorité absolue, afin de garantir l'offre de soins aux wallisiens et futuniens, même si la taille du Territoire ne permet pas une représentation de toutes les spécialités médicales. Le développement de la télémédecine sur le Territoire doit permettre de faciliter les diagnostics et de diversifier l'offre de soin.

L'étude sur le développement de la télémédecine initialement prévue à la fin de l'année 2017 a été reprogrammée sur le 1er trimestre 2018 et sera financée à hauteur de 175 000 EUR sur le Contrat de Développement 2012-2018, dans le cadre de l'avenant de prolongation n°3 en cours d'élaboration au 31 décembre 2017[52]. Elle devra notamment préciser les besoins en équipement de l'Agence de santé, afin de rendre opérationnelle la télémédecine à Wallis et à Futuna.

A la fin de l'année 2017, l'Agence de santé du Territoire a par contre lancé un audit des installations téléphoniques de ses infrastructures - deux hôpitaux (un à Wallis et un à Futuna) et trois dispensaires dans chacun des trois districts de Wallis - incluant des préconisations pour la Télémédecine. Cet audit, réalisé par la société « Le Cube » de Nouvelle-Calédonie, a pour objectif de dresser un bilan complet du système de téléphonie actuel, avec un inventaire des accès opérateurs, des accès WAN et du réseau LAN ainsi qu'un audit du câblage des différents sites et une étude de couverture des réseaux sans fils[53].

Cet audit sur la téléphonie fixe et de type DECT attendu pour le début de l'année 2018 identifiera les préalables nécessaires au développement de la télémédecine au niveau local pour le remplacement de certains équipements mais également pour la connectivité internationale avec le délai de latence ou le débit minimal garantit.

Action 2.1.2 Elaboration et adoption d'un plan d'action par l'Agence de santé

a) Elaborer le plan d'action en conformité avec la stratégie e-santé 2020 du Ministère de la santé.

Une première ébauche de plan d'action a été transmise par l'Agence de santé du Territoire au Ministère de la santé, dans le cadre de la stratégie santé des Outre-Mer. Ce document élaboré en 2016 fixe les grandes orientations de développement en tenant compte des spécificités du Territoire des îles Wallis et Futuna et des axes d'actions identifiés dans le cadre de la stratégie nationale e-santé 2020[54].

[52] ANNEXE n° 42: Tableau de la programmation du contrat de développement
[53] ANNEXE n° 43 : Rapport préalable sur la télémédecine – ADS / Société le Cube
[54] ANNEXE n° 44 : Feuille de route de l'Agence de santé - 2016

Dans cette feuille de route élaborée par l'Agence de santé de Wallis et Futuna, le développement de la télémédecine figure comme objectif de l'axe n° 4 « Viser l'excellence et l'efficience du système de santé en outre-mer » et se détaille de la manière suivante :

- Action 431 : doter l'agence d'une salle de téléconsultation.
- Action 432 : uniformiser le parc d'équipements afin de faciliter le transfert numérique des données.
- Action 433 : créer un PACS et un RIS communiquant avec les acteurs calédoniens et notamment le service des urgences du CHT de Nouméa.
- Action 434 : contribuer à l'établissement de liaisons par câble dotées d'un débit suffisant pour assurer le transfert de données dans des conditions satisfaisantes.
- Action 435 : créer un réseau de correspondants.

Cette feuille de route a été retravaillée au début de l'année 2018, à l'issue l'audit sur les réseaux de l'Agence, pour préciser et détailler les actions qui devront être entreprises pour mettre en place le projet de télémédecine à Wallis et Futuna et proposer un plan d'action pour la mise en œuvre de la télémédecine. Ce document disponible au 31 mai 2018[55] distingue différentes activités 1) Mise en place d'une solution de téléphonie sur IP ; 2) Couverture WIFI ; 3) Mise en place de Télémédecine ; 4) Sécurité. Chaque de ces activités comprend plusieurs tâches. L'activité télémédecine, par exemple, comprend les tâches suivantes : tâche salles de télémédecine, tâche charriots, tâche réseau international.

Objectif spécifique 2.2 : Doter le Territoire d'infrastructures médicales performantes

Action 2.2.1 Créer des salles propices à la télémédecine

a) Moderniser le plateau technique

Le plateau technique de l'Agence de santé du Territoire est en cours de modernisation. L'équipement du plateau technique de l'hôpital de Sia (Wallis) a été enrichi par l'acquisition d'un mammographe et d'un scanner.

La mise en fonction du scanner, qui a débuté en fin d'année 2016, a permis d'améliorer sensiblement le dépistage des maladies.

Le renforcement des équipements structurants de l'Agence de santé doit se poursuivre avec l'acquisition d'équipements propices à la télémédecine pour les Hôpitaux de Sia et Kalevele ainsi que pour les trois dispensaires de Wallis.

b) Uniformiser le parc d'équipements afin de faciliter le transfert numérique des données

[55] ANNEXE n° 45 : Plan d'action télémédecine de l'Agence de santé (disponible au 31 mai 2018).

L'uniformisation du parc d'équipements proposée comme une des actions de la stratégie sectoriellement de développement numérique n'est plus d'actualité puisque les premiers retours faits par les représentants de la société « le cube » chargée de l'audit sur les réseaux de l'Agence ont révélé la qualité du matériel utilisé en précisant que le parc informatique de l'Agence de santé avait été renouvelé récemment.

La fluidité du transfert de données entre les différents équipements repose dès lors sur le déploiement effectif de la fibre optique et du Très Haut Débit vers les deux hôpitaux du Territoire à Wallis et à Futuna et les dispensaires des trois districts de Wallis.

c) Créer des salles dédiées à la télémédecine

Initialement, la stratégie sectorielle de développement numérique prévoyait l'intégration d'une salle de téléconsultation pour le plateau technique de l'hôpital de Sia. Cette orientation initiale a évolué et l'agence de santé du Territoire entend désormais:
- équiper deux salles de télémédecine, une à l'hôpital de Sia - Wallis et la seconde à l'Hôpital de Kalevele - Futuna,
- se doter de 7 chariots mobiles de télémédecine.

Le détail et le coût des équipements à acquérir n'étant pas disponible fin 2017. Au moment de la rédaction du présent rapport, le détail des équipements est connu et identifié dans le plan d'action télémédecine de l'Agence de santé mais le chiffrage en cours d'élaboration ne sera disponible qu'au mois de juin 2018.

Action 2.2.2 Equiper des sites experts distants

a) Equiper des sites experts distants (Nouméa et Fidji)[56]

Le développement de la télémédecine suppose de pouvoir avoir des interlocuteurs et des médecins à l'extérieur capables de travailler en collaboration avec l'agence de santé du Territoire. La stratégie sectorielle de développement numérique prévoyait l'équipement de sites experts distants notamment à Nouméa et à Fidji.
Néanmoins, le CHT de Nouméa n'étant pas engagé dans un plan de télémédecine, l'Agence de santé du Territoire s'oriente vers des partenariats avec des établissements/structures disposant déjà d'équipements, tels que le CHU de Rennes.

Objectif spécifique 2.3 Favoriser la prévention et le dépistage précoce des maladies

Action 2.3.1 Former le personnel

a) Prise en charge de la formation et suivi des personnels

Deux conventions portant sur l'amélioration de la santé à Wallis et Futuna ont été signées le 08 décembre 2016 à Nouméa :
- Une convention cadre de coopération entre la Nouvelle-Calédonie et l'Agence de santé de Wallis et Futuna[57]

[56] Cette activité initiale de la SSDN sera supprimée lors de la prochaine actualisation de la SSDN.

- Une convention de coopération signée entre le centre hospitalier territorial de Nouvelle-Calédonie et l'Agence de santé de Wallis et Futuna[58].

Les domaines de coopération identifiés dans la convention cadre de coopération entre la Nouvelle-Calédonie et l'Agence de santé du Territoire inclut « l'information et la formation du personnel de l'Agence, soit à l'occasion des missions des agents de la Nouvelle-Calédonie à Wallis et Futuna, soit par l'accueil en Nouvelle-Calédonie de personnes ressources identifiées par l'Agence ».

Le cadre général de la formation des personnels de l'Agence de santé reste à définir. Avec le projet de mise en place de la télémédecine à Wallis et Futuna, une formation spécifique des personnels sera indispensable et sera dispensée lors du déploiement des équipements de télémédecine. Par ailleurs, le partenariat en cours d'élaboration avec le CHU de Rennes intègrera sans nul doute des formations en la matière et des échanges ponctuels de personnels.

Action 2.3.2 Etablir les diagnostics en partenariat avec des hôpitaux extérieurs

a) Accueil de spécialistes et d'internes sur le Territoire[59]

La convention de coopération entre le centre hospitalier territorial de Nouvelle-Calédonie et l'agence de santé de Wallis et Futuna prévoit un cadre privilégié de coopération entre les équipes médicales des deux établissements.
L'article 9 de cette convention prévoit notamment que : « *afin d'améliorer la prise en charge du patient sur le Territoire des îles Wallis et Futuna, des consultations de spécialité sont organisées dans les services de l'ADS sous forme de missions médicales* »[60]

Ces missions font appel à des spécialistes venant de Nouvelle-Calédonie mais aussi très souvent de métropole et concernent des praticiens hospitaliers ou des médecins libéraux. Ainsi, en 2017, l'Agence de santé a accueilli plusieurs missions conformément au tableau ci-dessous:

	Consultations Total W&F 2017	Période de mission
CARDIOLOGIE	772	fevrier/ juin / octobre
OPHTALMOLOGIE	1197	mai / novembre
ORL	264	juillet
ORTHOPHONISTE	40	juillet
PNEUMOLOGIE	78	juillet
PSYCHIATRIE	202	mars/juin/sept/novembre
PSYCHOLOGIE	78	mars/juin/sept/novembre
RHUMATOLOGIE	2019	juin
NEPRHOLOGIE	*NC*	*(géré par ATIR)*
DERMATOLOGIE	555	fevrier-mars
	0	
TOTAL =	5205	

[57] ANNEXE n° 46 : Convention cadre de coopération entre la Nouvelle-Calédonie et l'Agence de santé de Wallis et Futuna
[58] ANNEXE n° 47 : convention de coopération signée entre le centre hospitalier territorial de Nouvelle-Calédonie et l'Agence de santé de Wallis et Futuna
[59] Cette activité initiale de la SSDN sera supprimée lors de la prochaine actualisation de la SSDN.
[60] Cf Annexe n° 47

De nouvelle missions sont programmées sur l'année 2018 conformément au tableau ci-dessous néanmoins le suivi de cette activité, n'apparait pas pertinent dans le cadre de la stratégie sectorielle de développement numérique.

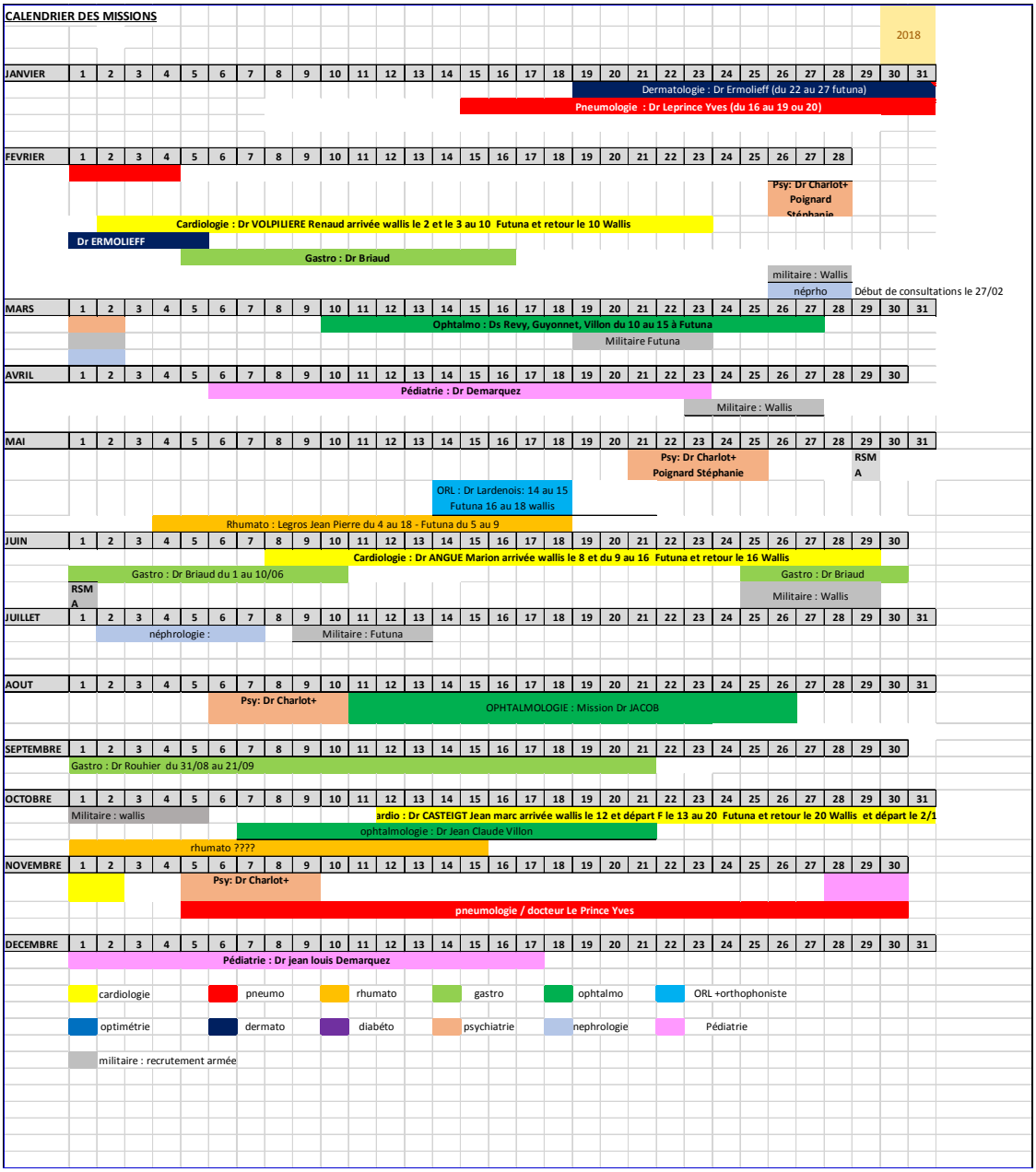

b) Création d'un réseau de correspondants

Pour favoriser la prévention et le dépistage précoce des maladies à Wallis et Futuna le territoire a entrepris les démarches pour nouer des partenariats avec des hôpitaux extérieurs, notamment le CHU de Rennes et avec des spécialistes indépendants.

Une convention de partenariat était en préparation à la fin de l'année 2017 avec un cabinet ORL situé à Nouméa pour permettre notamment:
1) La prise en charge des pathologies thyroïdiennes, des vertiges, des pathologies du tympan,
2) Les surveillances après cancérologie,
3) Le suivi des patients entre les missions ORL, organisées par l'Agence de Santé,

4) D'éviter certaines évasans.
Cette convention a été signée le 18 mai 2018 avec le Cabinet ORL le TIMBIA situé à Nouméa et représenté par le Docteur Thierry LARDENOIS[61].
D'autres partenariats sont envisagés et notamment avec les cliniques privées de la Nouvelle Calédonie, les établissements de santé en France métropolitaine ou avec des structures basées en Nouvelle-Zélande.

c) Mise en place de visioconférences pour favoriser les diagnostics concertés

L'Agence de santé du Territoire prépare la mise en place de visioconférences dans le cadre du développement de la télémédecine pour favoriser les diagnostics concertés. Néanmoins, cette action ne pourra être réalisée que lorsque le câble numérique aura été mis en service et le THD déployé jusqu'aux établissements de santé avec un débit garanti et une liaison internationale sécurisée.

Objectif spécifique 2.4 : Améliorer le traitement et le suivi des patients

Action 2.4.1 : Créer un système d'information et de suivi médical

a) Permettre la collecte de données sanitaires et favoriser la réalisation de statistiques[62]

La collecte des données relatives aux évacuations sanitaires est réalisée par Médévac, entreprise en charge d'assurer la coordination et le suivi des évacuations sanitaires du Territoire des îles Wallis et Futuna[63] mais n'apparait pas pertinente dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie numérique.

b) Créer un dossier patient dans un système informatisé (DX Care)

Cette activité n'a pas été mise en œuvre sur les années 2016 et 2017 et le sera ultérieurement

Action 2.4.2 Développer le suivi à domicile des patients

a) Faciliter la prise de rendez-vous par internet[64]

Cette activité n'a pas été mise en œuvre sur les années 2016 et 2017 et n'est pas pertinente pour le suivi à domicile des patients

b) Soutenir l'usage d'appareils biomédicaux pour une autonomisation du patient

Cette activité n'a pas été mise en œuvre sur les années 2016 et 2017 et le sera ultérieurement dès que le déploiement du Très Haut Débit aura été réalisé à Wallis et à Futuna

c) Encourager l'utilisation d'applications médicales par les malades

Cette action n'a pas été mise en œuvre sur les années 2016 et 2017 et le sera ultérieurement dès que le déploiement du Très Haut Débit aura été réalisé à Wallis et à Futuna

[61] ANNEXE n° 48 : Convention de télémédecine en ORL signée entre l'Agence de santé du Territoire de Wallis et Futuna et le Cabinet ORL le Timbia.
[62] Cette activité initiale de la SSDN sera supprimée lors de la prochaine actualisation de la SSDN.
[63] ANNEXE n° 49 : Rapport MEDEVAC sur les EVASANS réalisées de janvier à avril 2018.
[64] Cette activité initiale de la SSDN sera supprimée lors de la prochaine actualisation de la SSDN.

OBJECTIF N° 3 : VALORISER LES COMPETENCES DES WALLISIENS ET FUTUNIENS POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Objectif spécifique 3.1 Déployer le plan numérique national pour l'éducation sur le Territoire

Action 3.1.1 Acquérir les équipements numériques

a) Equiper les établissements du 1er et 2nd degré de systèmes informatiques reliés en THD.

- Etablissements du 1er degree

Dans le cadre du 9ème FED territorial, la Direction de l'Enseignement Catholique de Wallis et Futuna a bénéficié d'une dotation pour l'acquisition de matériels informatiques pour les écoles du 1er degré. Ainsi, en 2012, les 14 écoles du Territoire ont toutes été dotées d'une salle informatique.

En 2017, l'audit réalisé par la Direction de l'Enseignement Catholique sur le matériel informatique des écoles du 1er degré a montré qu'une majorité des équipements informatiques n'était plus en état de fonctionnement et que le parc informatique des écoles de l'enseignement du 1er degré devait être renouvelé.

Le tableau présenté ci-dessous détaille les équipements installés dans les écoles, la quantité livrée initialement et en vert plus foncé le matériel en état de fonctionnement.

Constat des salles informatiques en 2017

Ecoles	PC PORTABLE HP 635 (LH421EA)	Cable d'alimentation	Souris Logitech RX250 optical mouse (coloris noir)	Routeur	Routeur linksys WAG320N modem-routeur haut débit sans fil N300/Mbps Dual band	Protection contre les surtensions5F d'un Protection Strip 6 multiprise parafoudre)	Cordon RJ45 catégorie 5ème FTP 3m (beige)	Imprimante HP laserjet P2055dn (CE459A)	Vidéo projecteur	Tableau blanc interactif mobile eBeam Edge USB avec stylet interactif eBeam Edge	Armoire de sécurité 15/10LPH 100x55x195 2 portes - 4 étagères	Tables (tubes et contre-plaqués)
Quantité totale livrée (WetF)	154	154	154	14	14	42	14	14	5	5	14	18
Matériel (FAWF)	77	77	54	13	13	36	13	10	0	0	13	18

A la fin de l'année 2017, la Direction de l'enseignement catholique travaillait sur l'élaboration de son projet numérique 2018-2020 et sur le chiffrage de la remise en état et de l'augmentation du parc informatique des écoles du 1er degré[65].

[65] ANNEXE n° 50 : Projet numérique de la DEC 2018-2020 disponible au 31 mai 2018 et comprenant le chiffrage des équipements du 1er degré

La Direction de l'Enseignement Catholique entend remettre en état les salles informatiques des écoles existantes depuis le 9ème FED territorial et doter chacune des treize écoles du 1er degré de classes nomades c'est-à-dire de classes numériques mobiles. La Direction de l'Enseignement Catholique ne disposant pas de ressources d'investissement pour assurer le développement du parc informatique de l'ensemble des écoles de l'enseignement du 1er degré, il est prévu de demander à l'Etat et au Territoire, sur le budget annexe de la stratégie numérique, les fonds nécessaires pour assurer la mise en œuvre du plan numérique de l'éducation nationale sur le Territoire des îles Wallis et Futuna.

La mise en service du câble numérique TUI-SAMOA et l'amélioration de la connectivité numérique doit bénéficier à l'éducation, aussi bien aux élèves qu'aux enseignants.
Le renouvellement des équipements informatiques des écoles primaires est indispensable pour mettre le numérique au service de l'éducation et permettre à la Direction de l'enseignement catholique de poursuivre et développer son projet pédagogique et de développement les différentes utilisations des NTICs :
- Chercher, s'informer, se former
Les possibilités de recherche documentaire connaissent un formidable essor. Chaque élève doit être à même d'en tirer partie tout en exerçant son sens critique en confrontant les différentes informations. Les recherches sur internet, l'utilisation de moteurs de recherche développent des compétences transversales (rechercher des informations, les organiser, les comparer…).
- Produire, créer
Les TICs ouvrent des possibilités très riches en matière de travail sur les textes, sur les sons, sur les images et sur leurs combinaisons. Elles encouragent la créativité et favorisent l'expression des élèves.
- Communiquer, échanger, coopérer
De nouveaux outils sont disponibles afin de permettre aux classes d'échanger entre elles ou de travailler avec des partenaires extérieurs au monde scolaire, favorisant ainsi le travail coopératif et la mutualisation.
- Différencier, adapter
Les TICs contribuent à une différenciation des apprentissages à l'intérieur de la classe, elles permettent d'individualiser les activités de l'élève et de mettre en place des parcours spécifiques pour développer l'autonomie des élèves. (Exemples : Projet TICE ET HANDICAP pour les classes CFPA (2014) et Projet LEATICE pour les classes ULYSSE (2017)[66]

- Etablissements du 2nd degré

Pour espérer valoriser les compétences des wallisiens et futuniens grâce au numérique, il est indispensable que les établissements scolaires puissent bénéficier d'une connexion internet de qualité permettant l'échange de grande quantité de données et l'accès aux applications et ressources pédagogiques mises à disposition par le Ministère de l'Education nationale. Le raccordement des établissements du 1er et 2nd degré est donc une priorité pour le Territoire.

Le déploiement du THD à Wallis et Futuna se fera en plusieurs phases distinctes et les établissements scolaires du 1er et second degré feront partie des grands comptes privés et publics visés par la première phase du déploiement du THD.

[66] Cf : Annexe 50

Les établissements scolaires du 1er et second degré seront raccordés en fibre optique, afin de faciliter le développement du numérique dans le domaine éducatif. En attendant le déploiement de la fibre optique à Wallis et Futuna, le Territoire a choisi de recourir, dans un premier temps, aux connexions 4G dans les écoles et collèges des deux îles, qui permettront de démarrer certaines actions sans répondre en totalité aux besoins du numérique éducatif.

b) Equiper les collégiens et enseignants de tablettes numérique

200 tablettes ont été déployées dans l'ensemble des collèges du territoire à la fin du mois d'octobre 2017[67]. Ces tablettes ont pour vocation d'être utilisées par les élèves de la 6ème à la troisième ainsi que par les enseignants. Au 31 décembre 2017, l'achat de 200 tablettes supplémentaires était en cours auprès de l'UGAP pour une livraison aux établissements dans le courant du premier semestre 2018[68].

c) Installer sur les tablettes des contenus pédagogiques

Les 200 tablettes numériques déployées dans les collèges du Territoire dans le courant de l'année ont été paramétrées pour y inclure des applications embarquées pour permettre aux enseignants et élèves d'avoir accès aux contenus et ressources pédagogiques numériques en l'absence de Très Haut Débit, puisque la mise en service du câble numérique TUI-SAMOA n'est prévue qu'au mois de mars 2018.

Action 3.1.2 : Former les enseignants à l'utilisation d'outils numériques

a) Favoriser l'affectation d'enseignants du 2nd degré formés au numérique et aux nouvelles méthodes d'enseignement[69]

Dans le cadre du plan numérique pour l'éducation annoncé le 07 mai 2015 et déployé à l'échelle nationale depuis la rentrée 2015, les enseignants, fonctionnaires du Ministère de l'Education nationale, bénéficient de formations dédiées au numérique en métropole.

[67] ANNEXE n° 51 : Bon de commande des équipements en date du 28 novembre 2016
[68] ANNEXE n° 52 : Bon de commande des équipements en du 24 novembre 2017
[69] Cette activité initiale de la SSDN sera supprimée lors de la prochaine actualisation de la SSDN.

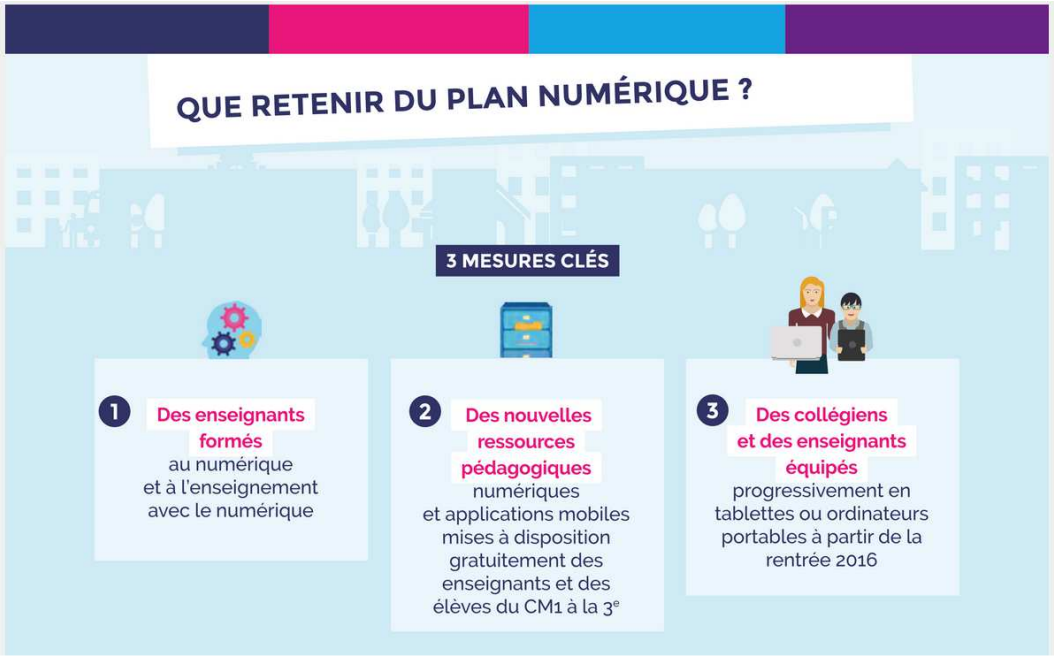

La formation des enseignants au numérique constitue l'un des trois actions clés de l'école numérique. Ainsi, un programme de formation à la fois initiale et continue est mis en place sur l'ensemble du territoire pour aider les enseignants à faire évoluer leur pratique pédagogique en intégrant harmonieusement les outils numériques à leurs cours,

- **une formation de trois jours par an** dédiée au numérique à destination des enseignants et chefs d'établissement de collège
- **des formations mises en place au niveau de l'établissement** pour une meilleure prise en main des outils numériques
- **des formations à distance** pour tous les enseignants et les professeurs stagiaires via la plateforme de formation M@gistère
- **le développement de cours en ligne** (Moocs) pour les enseignants et les professeurs stagiaires sur le portail France université numérique (FUN-Mooc).

Les trois axes de formation identifiés sont les suivants:

- la maîtrise des outils numériques pour une meilleure prise en main des outils par les enseignants
- les usages du numérique dans les disciplines pour développer de nouvelles méthodes d'enseignement
- la culture numérique et l'éducation aux médias et à l'information pour transmettre aux enseignants les bases essentielles liées à l'usage d'internet et des réseaux sociaux

L'affectation des enseignements dans le second degré est décidée au niveau national lors des Commissions Administratives Paritaires et n'est pas orientée par le Territoire.
Le Territoire n'est pas en mesure de favoriser l'affectation de tel ou tel enseignant, néanmoins, les enseignants du ministère de l'Education nationale affectés sur le Territoire des îles Wallis et Futuna sont formés aux outils numériques et bénéficient d'un accès aux formations ouvertes à distance proposées par le Ministère de l'éducation nationale[70].

[70] ANNEXE n° 53 : Détail des formations ouvertes à distance du Ministère de l'Education nationale

b) Organisation avec le GRETA des modules de formation pour les enseignants et le personnel administratif

Les modules de formation ont été mis en place pour les enseignants du 1er et 2nd degré et le personnel administratif du Vice-Rectorat et de la Direction de l'Enseignement catholique mais ils n'ont pas été organisés par le GRETA, Structure de l'éducation nationale chargée de l'organisation de formations pour adultes.

Pour l'enseignement du 1er degré, les formations pour les enseignants et le personnel administratif ont été réalisées par les animateurs NTICs de la Direction de l'enseignement catholique alors que pour le 2nd degré, les formations organisées pour les enseignants ont été faites par des intervenants extérieurs.

- Formation des enseignants du 1er degré [71]

Depuis l'installation des premières salles informatiques dans les écoles primaires, les enseignants du 1er degré ont bénéficié de formations continues pour s'approprier ces nouveaux outils et découvrir les usages pédagogiques possibles.

Les modules de formations organisés à partir de 2013 se faisaient à l'initiative des animateurs TIC. Ces formations ont porté sur la maîtrise de certains logiciels pour être à même de créer des supports numériques exploitables ou d'exploiter des données ou supports existants.

La Direction de l'Enseignement Catholique a souhaité encourager l'utilisation des ressources numériques pédagogiques et réorienter la formation continue des enseignants pour que tous les enseignants soient en mesure de maitriser les outils informatiques et numériques et encourager l'utilisation de ressources numériques dans toutes les disciplines.

Les modalités de conception de ces sessions de formation ont été remaniées depuis 2016 pour proposer aux équipes pédagogiques des stages disciplinaires avec un volet numérique. Cette approche offre une réponse adéquate par rapport aux différentes problématiques pédagogiques et matérielles rencontrées sur le terrain. 3 volets ont ainsi été définis :

□ Des stages disciplinaires à dimension TICE
□ Des stages spécifiques liés à la formation des outils numériques
□ Des stages de formation à la citoyenneté numérique

- Le développement des compétences relatives aux usages du numérique reste un levier non négligeable qui permet d'élargir le champ de compétences des enseignants du Premier Degré via le plan de formation continue. Suite aux différentes formations dispensées par la Direction de l'Enseignement Catholique et grâce à la mobilisation des équipes éducatives, de plus en plus d'écoles se lancent dans la création de projets pédagogiques intégrant le numérique.
- En 2015, la DEC a lancé le projet défi TICE, afin d'accompagner au mieux la communauté éducative dans la compréhension et l'appropriation des nouvelles technologies, plusieurs dispositifs visant la création et la mise à disposition via site de plusieurs ressources locales ont été créés par les équipes pédagogiques et plus particulièrement par le Bureau Psycho-Pédagogique de la DEC.

L'objectif de ce dispositif est de créer des scénarios pédagogiques permettant aux enseignants de mieux appréhender le numérique. Dans le cadre de ce projet, des activités

[71] Cf annexe n° 50

supports créées par le bureau pédagogique ont été mises en ligne, et accessibles dans les écoles par les enseignants pour les travailler en classe. Ce dispositif a permis aux enseignants de gagner en autonomie pour reproduire et créer de nouveaux scénarios.

Accompagnement et suivi des enseignants :

Ce travail d'accompagnement, en général, s'effectue en deux temps bien distincts :
1) HORS temps scolaire pour la préparation des projets.
2) TEMPS scolaire sur des créneaux alloués aux différentes interventions
Il consiste essentiellement à la mise en place de petits projets selon les orientations fixées par les enseignants, la recherche des déclinaisons possibles en TICE de ces derniers et la mise en place d'un calendrier d'intervention dans les classes.
Cette collaboration a permis de :
- de clarifier la démarche de mise en œuvre des outils numériques notamment dans ses modalités d'évaluation
- de mutualiser les approches des TIC entre animateur et enseignant/enseignant et enseignant
- de rassurer les enseignants dans la mise œuvre pédagogique de leurs projets (utilisation TICE).

En 2017, un nouvel outil d'accompagnement des enseignants est mis en place, il s'agit de l'initiative « un mois, un outil numérique ». Inspiré d'une idée de l'académie de Limoges, l'objectif de cette initiative est d'encourager les enseignants à ajouter un nouvel outil numérique à leur pratique et de se l'approprier.[72]

Des nouvelles ressources numériques et applications mobiles mises à disposition gratuitement par le Ministère de l'Education nationale pour les enseignants et les élèves du CM1 à la 3e pourront être accessibles aux enseignants et élèves avec l'amélioration de la connectivité et le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire. En conséquence, à partir de 2018 de nouvelles sessions de formation seront proposées aux enseignants pour leur permettre de maîtriser ces nouveaux outils et d'enrichir les cours et activités proposés aux élèves.

Le personnel administratif de la Direction de l'enseignement catholique et des établissements du 1er degré a été formé aux usages numériques pour:
- encourager la création et l'utilisation d'outils de saisie et d'analyse des évaluations,
- faciliter la gestion et le suivi des élèves,
- faciliter la communication auprès des parents et du grand public.

Les écoles de Mata-Utu et de Vaitupu se sont par ailleurs dotées d'un site internet[73].

Enfin, en collaboration avec le Vice-rectorat de Wallis et Futuna, une sensibilisation à la sécurisation de la connexion internet a été menée et un dispositif de contrôle et de filtrage internet a pu être mis en place dans toutes les écoles du Territoire.

Ces formations doivent se poursuivent dans les années à venir pour, à terme, informatiser le suivi des élèves et faciliter la gestion des élèves, des enseignants et du personnel administratif.

[72] Cf annexe 50 : Exemple de mise en œuvre du dispositif « un mois, un outil numérique » - P 10
[73] http://ecole-de-vaitupu-wallis.wifeo.com/
http://ecole-de-mata-utu.wifeo.com/

- Enseignement du 2nd degré

wallis & futuna 1 l'actu tv radio se

Matâ'utu : 30 / 30°C

/ WALLIS ET FUTUNA

Les enseignants en formation sur la pédagogie numérique

Wallis et Futuna se prépare à l'arrivée du câble. Internet va déferler sur le territoire et bien évidemment se mettre au service de l'éducation. Le vice-rectorat anticipe et a mis en place un séminaire pour former tous les enseignants aux usages du numérique dans le cadre de la pédagogie

© WALLIS ET FUTUNA 1ÈRE

Ana Vakalepu - Nicolas Esturgie

Publié le 15/09/2017 à 05:01

A l'échelle locale, la formation de la totalité des enseignants de collèges a été effectuée par une formatrice venue de métropole dans le courant de l'année 2017[74]. Les enseignants du 2nd degré ont pu bénéficier d'une journée complète de formation aux usages pédagogiques du numérique en situation avec les tablettes reçues par le Vice-rectorat au 1er trimestre 2017. Une semaine de formation supplémentaire aux usages des tablettes est prévue en 2018.

Par ailleurs, des formations de proximité destinées aux enseignants des collèges de Malae, de Lavegahau, du lycée d'Etat et du lycée agricole sur l'usage des clients légers pédagogiques ont été dispensées en 2017 par un technicien de la DSI du vice-rectorat et par le référent numérique académique.

La formation du personnel administratif du Vice-rectorat sera programmée à partir de l'année 2018.

Action 3.1.3 Déployer l'enseignement numérique et faciliter la gestion et le suivi des élèves et du personnel

a) Installer des logiciels de gestion du personnel, de paye, des ENT utilisés en France métropolitaine

Le Vice-rectorat des îles Wallis et Futuna travaille sur le déploiement et l'installation des applications nationales sur le Territoire mais leur utilisation ne pourra être effective que lorsque le Très Haut Débit sera mis en service sur les deux îles[75].

Domaine fonctionnel	Application	Objectif	Début du déploiement	Fin du déploiement	Observations
Examens et concours	**CYCLADES**	Gestion des concours déconcentrés et du DNB	**Fin 2016**	Mise en production février 2017	
Ressources humaines	**EPP**	Gestion des personnels enseignants			Gestion ministérielle non déconcentrée
Ressources humaines	**AGORA**	Gestion des personnels administratifs			Gestion ministérielle non déconcentrée
Ressources humaines	**SIRHEN**	Gestion des personnels Education Nationale + Portail agent numérique	**Début 2017**	2017 mise en production pour les personnels d'inspection et de direction	
Formation	**M@gistère**	Plateforme de formation à distance du ministère de l'Education Nationale	**Début 2017**	Mise en production juillet 2017	Pourra être exploité dès la mise en place du haut débit
Formation	**TRIBU/FOAD/DELTA**	Plateformes de formation à distance pour les	**Août 2017**	Mise en production	Pourra être exploité dès la mise en place

[74] https://la1ere.francetvinfo.fr/wallisfutuna/enseignants-formation-pedagogie-numerique-511791.html

[75] ANNEXE n° 54 : Note transmise par le Vice rectorat de Wallis et Futuna en date du 17 octobre 2017

		classes virtuelles /Mooc, etc.		septembre 2017	du haut débit
Scolarité	**SYSCA**	Immatriculation des élèves (INE national), système statistique de scolarité	Septembre 2017	En production septembre 2017	Base vide actuellement en attente du déploiement de SIECLE
Scolarité	**SIECLE**	Gestion des élèves et de leur scolarité par les EPNE	En cours	En cours Fin du déploiement prévu courant 2018	
Scolarité	**LSU**	Livret scolaire unique		Fin 2018	En attente du déploiement de SIECLE
Scolarité	**ONDE**	Gestion des élèves du premier degré		Fin 2019	En attente du déploiement de SIECLE

b) Centraliser les données au Vice-rectorat[76]

- Déploiement de serveurs pédagogiques en EPNE

  Le déploiement de serveurs pédagogiques en établissements a été effectué au lycée, et dans les collèges de Malae et de Lavegahau. Pour les autres Etablissements publics nationaux d'enseignements, des demandes de financement ont été faites par le Vice-rectorat de Wallis et Futuna.

- Application de gestion d'école

  Le Vice-rectorat et la Direction de l'Enseignement Catholique travaillent conjointement pour mettre en œuvre le logiciel « Gest'école » à disposition des directeurs et directrices d'écoles, afin de faciliter le suivi des écoles et des élèves pour l'enseignement du 1er degré. Ce logiciel pourra être hébergé sur la plateforme du Vice-rectorat.

  Une expérimentation avec une école en 2019 est prévue en vue d'une éventuelle généralisation en 2020.

- Industrialisation des portails internet du 1er degré

  Le vice-rectorat des îles Wallis et Futuna prévoit un recensement des portails internet en service dans le 1er degré est prévu pour construire, en collaboration avec la DEC, une offre d'hébergement plus sécurisée avec à terme un transfert des services offerts par la DEC sur la plateforme du Vice-rectorat.

  La centralisation des données au Vice-rectorat se fait dans le cadre de la mise en œuvre de l'action liée à la gestion et au suivi des élèves et du personnel celle relative à l'accès aux ressources pédagogiques numériques notamment l'activité relative à la mise en œuvre d'un ENT ou encore dans le cadre de l'équipement des établissements scolaires mais ne constitue plus une activité à part entière.

Action 3.1.4 Organiser l'accès aux ressources pédagogiques numériques

[76] Cette activité initiale de la SSDN sera supprimée lors de la prochaine actualisation de la SSDN.

a) Rédiger une charte entre le Vice-rectorat et la DEC pour l'accès aux ressources pédagogiques.

Le précédent projet éducatif du Vice-rectorat est arrivé à son terme à la fin de l'année 2017 et le Vice-rectorat doit se doter d'un nouveau projet éducatif pour la période 2018-2020[77].

Le nouveau projet éducatif pour les îles Wallis et Futuna se place dans le cadre général des orientations nationales pour l'éducation et des attentes particulières sur le territoire.

Il a pour ambition de faire de l'école un lieu d'acquisition de connaissances, de compétences et de culture mais également un lieu d'épanouissement, d'apprentissage de l'autonomie où chaque élève doit pouvoir réaliser un parcours scolaire de réussite : l'école de la confiance.

Pour atteindre les objectifs qu'il fixe à travers six thèmes d'action, le projet éducatif 2018-2020 valorisera les richesses locales vivantes que sont les langues maternelles, le patrimoine culturel ainsi que les qualités artistiques et physiques naturelles des jeunes wallisiens et futuniens. Avec l'arrivée du haut débit, il s'appuiera sur le numérique pour développer l'innovation pédagogique dans une perspective d'amélioration des apprentissages, de meilleure communication et de formation tout au long de la vie.

Durant les quatre années à venir, le plan d'action à mettre en œuvre dans les différents volets du projet doit permettre à chaque jeune de réussir sa scolarité à Wallis et Futuna, de construire un parcours scolaire ambitieux, de préparer son projet professionnel et sa vie de citoyen. Il s'attachera à organiser les accompagnements en fonction des besoins de chaque élève afin que la fréquentation de l'école soit pour lui une source de satisfaction garante de son assiduité.

Ce projet éducatif proposé par le Vice-rectorat en collaboration avec la direction de l'enseignement catholique, disponible au 31 mai 2018, permet d'assurer une réelle continuité entre l'enseignement du 1er degré et l'enseignement du 2nd degré. Ce partenariat entre le Vice-rectorat et la Direction de l'enseignement Catholique comprend une partie sur l'accès aux ressources pédagogiques dans le milieu scolaire notamment avec la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail commun pour le 1er et 2nd degré donner l'accès aux élèves et aux enseignants à une plateforme mutualisée comprenant des services de e-learning, de gestion des devoirs ou encore de traitement de texte collaboratif . Il n'est pas formellement une charte mais prend la forme d'un plan numérique triennal.

Action3.1.5 Encourager l'utilisation des nouvelles ressources pédagogiques[78]

a) Evaluer les besoins et envies des élèves.
b) Nouer des partenariats avec d'autres établissements ou organismes pour connaitre l'efficacité et la pertinence des différentes offres.
c) Adapter l'offre de formation aux besoins futurs

La carte des formations proposée à la rentrée 2018[79] ressemble sensiblement à celle proposée à la rentrée 2017[80] à deux exceptions près :

[77] ANNEXE n° 55 : Projet numérique académique 2018-2020
[78] Cette action initiale de la SSDN sera fusionnée avec l'action 3.1.4 lors de la prochaine actualisation de la SSDN.
[79] ANNEXE n° 56 : Carte des formations de Wallis et Futuna pour la rentrée 2017
[80] ANNEXE n° 57 : Carte des formations de Wallis et Futuna pour la rentrée 2018

- L'ajout d'un enseignement d'exploration « Sciences économiques et sociales » pour les classes de 2nde générales et technologiques au lycée d'Etat de Wallis et Futuna.
- L'ajout d'un CAP réparation et entretien des embarcations de plaisance

La carte des formations pour la rentrée 2019 devrait être présentée au 1er semestre 2018 sans changement considérable. La modification de la carte des formations ne pourra être effective que lorsque le câble numérique aura été mis en service et que le déploiement du THD aura été réalisé pour l'ensemble des établissements du 2nd degré.

d) Acquérir de nouveaux contenus pédagogiques et assurer la diffusion

- L'accès aux contenus pédagogiques[81]

L'acquisition de nouveaux contenus pédagogiques a été prévu par le Ministère de l'Education nationale dans le cadre du plan numérique de l'Education à travers la mise à disposition d'une banque de ressources numériques pour l'École proposant des contenus et services gratuits dans différents enseignements disciplinaires.

Il s'agit de la plateforme en ligne nationale Myriaé mise à disposition des enseignants qui permet de présenter toutes les ressources pédagogiques numériques, gratuites ou payantes, produites par les éditeurs privés ou publics. Myriaé permet de simplifier la présentation des ressources en ayant une vue d'ensemble sur l'offre de ressources existantes et de réaliser des recherches par thème, niveau d'enseignement ou encore type de ressources (manuel, dictionnaire, exercices, banques de vidéos, d'images, jeux éducatifs…). Des fonctionnalités de partage et de recommandation sont intégrées, et un accès réservé est offert aux familles.
L'accès à ces ressources pédagogiques à Wallis et Futuna ne sera effectif que lorsque le déploiement du Très Haut Débit aura été réalisé.

- La diffusion des ressources pédagogiques

Il convient de souligner la spécificité de la gestion de l'enseignement à Wallis et Futuna puisque l'enseignement du 2nd degré est assuré par le Vice rectorat alors que la Direction de l'Enseignement Catholique a en charge l'enseignement du 1er degré. Ainsi, la DEC qui ne dépend pas du Ministère de l'Education nationale ne bénéficie nécessairement du même accès aux outils ou ressources mis à disposition.

Pour assurer la diffusion des contenus pédagogiques à tous les élèves de Wallis et Futuna sans distinction aucune, le Vice-rectorat et la DEC travaillait, en fin d'année 2017 à la rédaction d'un plan académique conjoint permettant de mutualiser les ressources pédagogiques et les perspectives de développement numérique dans le domaine éducatif.

- Le développement d'un ENT territorial

Dans la perspective du déploiement d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) territorial accessible à tous les élèves de Wallis et Futuna, la spécification des besoins est en cours pour effectuer une consultation et lancer les développements fin 2018.
Des fonctions innovantes sont prévues :
- Continuité des comptes élèves tout au long de leur scolarité et quelque soit leur établissement d'affectation.
- Possibilité d'utiliser son compte ENT pour s'authentifier sur des sites tiers (Fournisseur d'identité OpenId et plus tard peut-être France connect) ; le compte ENT pourra

[81] https://myriae.education.fr/

être utilisé pour la totalité des services numériques du territoire et l'accès aux ressources numériques fournies par les éditeurs Hachette, Belin, etc…

- Adjonction d'une adresse email prénom.nom@education.wf pour tous les élèves du territoire accessible depuis le monde entier.

L'installation, l'intégration et mise en production pour les élèves du second degré est prévue en août 2018. La mise en production pour les élèves du premier degré est prévue pour 2019. A terme, un élève gardera alors ses identifiants, données et adresse email du CP à la terminale, ce qui sera unique en France.

Objectif spécifique 3.2 Développer la formation ouverte à distance

Action 3.2.1 Anticiper les besoins du Territoire en matière de formation

a) Recruter un responsable e-formation

La formation est un domaine de compétences partagées sur le Territoire qui concerne plusieurs services bien distincts.

- Le Vice-rectorat : responsable de la formation des élèves du collège jusqu'au Lycée et de certaines formations continue à travers le GRETA, organisme chargé de la formation continue des adultes directement rattaché à l'Education nationale

- Le SITAS (Service de l'Inspection du Travail et des affaires Sociales) qui a la charge d'assurer la mise en œuvre des aides à la formation professionnelle des salariés et de formations pour des demandeurs d'emploi sur le Territoire à travers deux dispositifs :

- Le Passeport Mobilité Formation Professionnelle - en partenariat avec l'ADOM (Agence de l'Outre-Mer pour la Mobilité): possibilité de prise en charge des frais de déplacement, des frais de formation, d'aide financière mensuelle et d'aide à l'installation dans le cadre de formations professionnelles hors Territoire (métropole, Nouvelle Calédonie, etc.)
- Le dispositif « Cadres pour Wallis et Futuna » permettant à des personnes originaires du Territoire d'acquérir par la formation les compétences nécessaires pour occuper des postes à responsabilités, tant dans le secteur privé que public à Wallis ou à Futuna

- Le STOSVE (Service territorial des Œuvres Scolaires et de la Vie de l'Etudiant) qui s'occupe des bourses et de la gestion des étudiants post-bac pour les préparer à la poursuite d'étude hors du Territoire généralement en Nouvelle-Calédonie ou en métropole

L'objectif spécifique poursuivi par le Territoire est de pouvoir, grâce à l'amélioration de la connectivité numérique, former sur place des personnes qui antérieurement auraient été amenées à quitter Wallis et Futuna pour pouvoir suivre une formation. Par conséquent, il a été décidé par le Territoire de ne pas créer une entité distincte chargée de la formation à distance et de désigner le SITAS comme service référent.

Il a été décidé de confier la réalisation de cette action au Service de l'Inspection du Travail et des Affaires sociales à la fin de l'année 2017. La nomination d'un référent e-formation à effectif constant ou la création d'un poste sera arbitré dans le courant de l'année 2018.

b) Recueillir les besoins du service privé

Le SITAS est chargé de recueillir les besoins de formations émanant du secteur privé et du secteur public et d'organiser les formations professionnelles à travers les programmes « formation professionnelle en mobilité professionnelle » et « Passeport mobilité professionnelle ».

Sur l'année 2017, plusieurs stagiaires ont pu bénéficier de formations professionnelles mobilité dans les domaines suivants[82] : infirmier, préparateur en pharmacie, permis poids lourds.

Deux formations sont en cours à la fin de l'année 2017 dans le domaine du numérique :
- Un stagiaire a été inscrit pour suivre la formation « Technicien Supérieur de Support informatique" à compter du mois de juin 2017 et ce jusqu'au mois de mars 2018.
- Un étudiant est partit, dans le cadre du programme « cadres pour Wallis et Futuna » suivre un bachelor d'ingénieur en informatique.

c) Promouvoir les métiers liés au numérique

Les métiers liés au numérique susceptibles de se développer sur le Territoire des îles Wallis et Futuna sont en cours d'identification dans le cadre de l'étude sur le développement des activités tertiaires délocalisées financée par le 10e FED territorial et réalisée par M. Manuel DELARA[83].

M. DELARA a effectué une première mission de terrain à Wallis en octobre 2017 et sa seconde mission de terrain, prévue dans les termes de référence, aura lieu en février 2018. Le rapport final de cette étude sera finalement validé et publié au 2ème trimestre 2018[84].

A la fin de l'année 2017, le rapport intermédiaire transmis par l'assistant technique était en cours de validation par les services du Territoire. Il a été rappelé qu'au-delà des activités professionnelles liées strictement à l'informatique, c'est l'ensemble des grands domaines économiques qui vivent la nécessité d'une transformation numérique : agroalimentaire, distribution, industrie, construction, transports, industries créatrices et culturelles, services à la personne, santé, éducation, ville intelligente.

L'assistant technique s'est basé sur les travaux du groupe « France Stratégie », qui a construit un diagnostic partagé de la situation actuelle et de l'évolution probable des métiers du numérique en identifiant trente-six métiers structurés en neuf familles.

Ce guide des métiers en tension doit être croisé avec les travaux de l'observatoire des métiers du numérique qui agrège sur une plateforme web les données sur les emplois numériques issus de diverses sources et réalise une tendant du marchés à partir d'analyses statistiques et sémantiques de millions d'annonces d'emplois[85].

---

[82] ANNEXE n° 58 : Document récapitulatif des bénéficiaires de formations professionnelles 2017
[83] ANNEXE n° 59 : Termes de référence de l'étude sur le développement des activités tertiaires délocalisées
[84] ANNEXE n° 60 : Rapport final de l'étude sur le développement des activités tertiaires délocalisées, disponible au 2ème trimestre 2018.
[85] http://observatoire-metiers.opiiec.fr/

L'observatoire des TIC sera notamment chargé d'assurer une veille régulière des métiers liés au numérique susceptibles de se développer sur le Territoire des îles Wallis et Futuna.

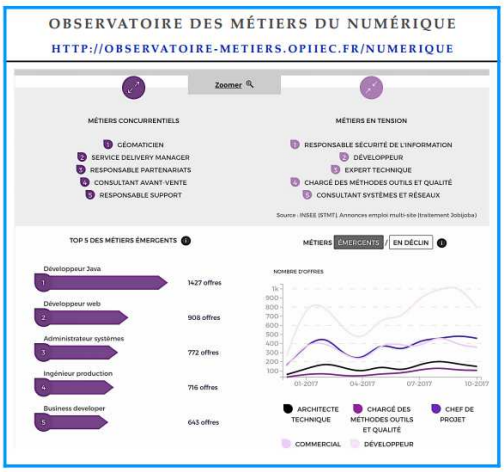

Famille de métiers	Intitulé des métiers
Programmation et développements	Développeur Ingénieur étude et développement Architecte logiciel
Métiers de l'intelligence artificielle et de la donnée	Administrateur de bases de données Data analyst Data scientist
Infrastructures, clouds, réseaux et data centers	Technicien Cloud et réseaux Ingénieur Cloud et réseaux Architecte Cloud et réseaux / Urbaniste
Maintenance, assistance et support pour l'exploitation	Technicien de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
Interfaces utilisateurs et créations numériques	Web designer Designer d'expérience et d'interface Ergonome Directeur artistique Showrunner / Story architect / Transmedia producer
Direction, management et stratégie	Manager de projet Manager d'équipe Responsable de la stratégie et de la prospective Chargé des relations avec l'écosystème Coach agile, product owner Business analyst Directeur des systèmes d'information Responsable sécurité des systèmes d'information
Communication et marketing	Community manager Social Media Manager Marketeur digital Chargé de référencement Analyste de trafic
Commerce	Chargé de clientèle Ingénieur d'affaires / Chargé d'affaires Ingénieur commercial Ingénieur avant-vente
Expertise et conseil	Responsable cybersécurité Consultant / expert métier Expert en protection des données Expert en propriété intellectuelle

Source : groupe de travail VPPEC Numérique, 2017

Action 3.2.2 Doter le Territoire d'un centre dédié à la e-formation

a) Doter le Territoire d'un centre d'e-formation

La création d'un véritable centre d'e-formation n'est plus d'actualité et le Territoire entend se doter d'une salle de formation à distance qui sera situé dans les locaux du bâtiment de l'IUFM à Wallis.

Dans quelques années, le Territoire espère pouvoir créer une salle d'e-formation à Futuna et envisage également la réhabilitation de certains établissements scolaires, amenés à être fermés en raison de la baisse des effectifs, pour proposer à la population des points d'accès internet de proximité dans lesquels il sera possible de suivre des cours à distance.

A la fin de l'année 2017, les démarches avaient été entreprises pour permettre au Territoire d'occuper une partie des locaux du bâtiment de l'UNC à Wallis, afin de pouvoir y mettre en place une salle d'e-formation[86].

Une mission de l'Université de Nouvelle-Calédonie était programmée dans le courant du 1er trimestre 2018, afin de concrétiser et de faire avancer le projet de création d'une salle d'e-formation à Wallis.

b) Equiper le centre d'e-formation

Concernant la salle d'e-formation à Wallis, le Territoire attend confirmation de son emplacement pour lancer, dans le courant de l'année 2018, les travaux de chiffrage des équipements de cette salle.

Action 3.2.3 : Proposer une offre de formation adaptée aux besoins du Territoire

a) Elaborer une carte de formation post-bac et pour les professionnels

[86] ANNEXE n° 61 : Courrier n° 978 en date du 08 décembre 2017

En association avec le GRETA, la CCIMA, le Vice-Rectorat et le STOSVE, le SITAS, service référent, doit compiler les différentes formations à distance envisagées sur le Territoire pour proposer avant la fin de l'année 2018 un catalogue des formations à distance.

Pour aider et assister le Territoire et le SITAS dans l'élaboration de cette carte de formation, une assistance technique a été demandée dans le cadre du programme « OCTA innovation » - Small Innovation Projects (SIP), financé dans le cadre du 10ème FED Régional.

Le Territoire a fait part de son besoin de recruter une assistance technique extérieure chargée de produire une feuille de route détaillant les étapes et actions à réaliser pour aboutir à l'élaboration d'un plan de formation en adéquation avec les perspectives locales de développement[87]. Il a été proposé que l'assistant technique recruté puisse effectuer les tâches suivantes :
a) Identifier les organismes de formation avec lesquels le Territoire pourrait nouer des partenariats.
b) Identifier les universités, écoles et établissements d'enseignement secondaire proposant des formations diplômantes à distance.
c) Analyser les dispositifs de financement possibles et formuler des recommandations et propositions pour que certains dispositifs puissent être étendus au Territoire.
d) Identifier les freins et les leviers pour la mise en place de formations en alternance à Wallis et Futuna et notamment les possibilités de partenariat entre le Territoire pour la partie théorique et la Nouvelle-Calédonie pour la partie pratique
e) Concrétiser le projet de mise place d'une université numérique sur le Territoire proposé par l'assistant technique chargé de l'étude sur le développement des activités tertiaires délocalisées.
.
Cette demande effectuée en début d'année 2018 et a reçu une réponse favorable de la part de l'OCTA innovation au mois d'avril 2018[88].

b) Nouer les partenariats nécessaires avec les Universités et centres de formation

Cette actions qui n'a pas été mise en œuvre sur les années 2016 et 2017, le sera ultérieurement.

Objectif spécifique 3.3 Reconnaitre les compétences informatiques

Action 3.3.1 Certifier les compétences informatiques

a) Organiser des examens de reconnaissance des compétences

La Direction de l'Enseignement Catholique s'est appropriée le dispositif « B2i » mis en place par le Ministère de l'Education nationale en 2001 en évaluant les compétences informatiques des écoliers pour délivrer aux élèves de CM2 une attestation « B2i » lorsque les domaines de compétences suivants sont maitrisés : 1) s'approprier un environnement informatique de travail ; 2) adopter une attitude responsable, 3) créer, produire, traiter et exploiter des données, 4) s'informer, se documenter, 5) communiquer, échanger.

[87] ANNEXE n° 62: Formulaire de demande de subvention pour l'élaboration de la carte d'e-formation du Territoire / OCTA Innovation
[88] ANNEXE n° 63 : Lettre d'affectation confirmant le financement de l'assistance technique par l'OCTA innovation

A titre indicatif, sur l'année 2015, sur la base du volontariat, la grande majorité des classes de CM2 du Territoire ont bénéficié de ce dispositif d'attestation et sur 127 élèves de CM2, 94 ont pu obtenir leur « B2i »[89].

Malaetoli	Malaefoou	Tepa	Ahoa	Ninive	Mata'Utu	Liku	Vaitupu	Fatima
CM2 A 26 élèves	CM2 14 élèves	CM2 18 élèves	CM2 6 élèves	CM2 19 élèves	CM2 19 élèves	CM2 22 élèves	CM2 A 16 élèves	Maternelle
CM2 B 7 élèves							CM2 B 15 élèves	

Nombre total d'élèves	Nombre d'élèves ayant au minimum 18 items/22 requis	Nombres d'élèves en dessous de 18 items/22 requis	Seuil de validation du B2I
127	94	33	18 items

Depuis la fin de l'année 2015 et la mise en place des nouveaux programmes pédagogiques qui préconise l'utilisation du numérique dans tous les domaines disciplinaires, l'attestation B2i n'est plus délivrée.

Le Vice-rectorat travaille pour mettre en œuvre sur le Territoire le PIX, projet public de plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques appelé, à terme, à succéder au B2i et C2i[90].

Le PIX évaluera les compétences numériques sur 8 niveaux et 5 grands domaines : 1) informations et données ; 2) communication et collaboration ; 3) création de contenus ; 4) protection et sécurité ; 5) environnement numérique.

Il est prévu de la mettre en place à titre expérimental dans l'un des collèges de l'île en 2019 et d'étendre et de généraliser son utilisation à horizon 2020.

[89] Cf annexe n° 50
[90] Cf annexe n° 55

OBJECTIF N° 4 : FAIRE DE L'ADMINISTRATION UN FACILITATEUR DU DEVELOPPEMENT

Objectif spécifique 4.1 Instaurer une confiance numérique

Action 4.1.1 Réaliser des campagnes d'information

a) Proposer un plan de communication sur les usages et risques d'internet

Les services du Cabinet du Préfet ont transmis au SCOPPD un plan de communication autour des usages et risques d'internet à la fin du mois de décembre 2017[91].
Ce plan de communication s'articule autour de deux axes distincts.

Le premier axe concerne la sensibilisation des personnes adultes avec:

- une partie pour les personnes morales, qui repose sur une collaboration avec l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations (ANSSI) et vise à organiser des sessions de formation destinées à sensibiliser les gérants des entreprises du Territoire
- une seconde partie pour les personnes physiques du Territoire, qui vise à assurer la diffusion de prospectus diffusés en France métropolitaine après traduction en wallisien et futunien et à réaliser des clips télévisuels et radio pour toucher un large public.

Le second axe de ce plan de communication concerne les enfants et prévoit une mise en œuvre par le Vice-rectorat des îles Wallis et Futuna et la direction de l'Enseignement Catholique pour une sensibilisation des enfants dès leur plus jeune âge dans le cadre scolaire ainsi que la création d'une mascotte locale de protection contre les risque internet pour permettre à toute la population de s'approprier les bons usages internet.

b) Organiser des réunions d'information

Le plan de communication autour des risques d'internet doit être mis en œuvre à partir de l'année 2018 et pour être efficace, les services du cabinet du Préfet ont prévu que sa mise en œuvre coïncide avec l'arrivée du Haut Débit dans les foyers pour éviter une prévention trop précoce ou trop tardive qui n'aurait pas les effets escomptés.

Il convient néanmoins de noter que des réunions d'information sur l'arrivée du câble numérique TUI-SAMOA ont déjà été organisées avec les chefs de service et les représentants des autorités coutumières[92]. Ces réunions ont permis de détailler les différentes phases du projet de raccordement au câble numérique et de traiter les appréhensions et les premiers questionnements sur les risques internet avec l'amélioration de la connectivité du Territoire.
Par ailleurs, une consultation publique sur le projet de raccordement a également été organisée entre les mois de juillet et septembre 2017[93].

[91] ANNEXE n° 64 : Plan de communication sur les risques internet – Service du Cabinet du Préfet / Décembre 2017
[92] http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Publications/Autres-dossiers-archives/Articles-archives/2017/Poursuite-de-la-realisation-du-raccordement-des-iles-Wallis-et-Futuna-au-cable-Tui-Samoa
[93] http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Publications/Autres-dossiers-archives/Articles-archives/2017/Presentation-publique-du-projet-TUI-SAMOA-le-18-juillet-2017-a-14h30-au-Fale-de-la-Republique

Action 4.1.2 Favoriser le relai à travers les associations

a) Elaborer une plan de valorisation des cyberbases axé sur l'accès aux numériques des populations les plus éloignées

Le Territoire ne proposera pas de plan de valorisation formel mais la convention pluriannuelle d'objectifs qui sera signée avec l'ATESS, l'association en charge des cyberbases, sera renouvelée pour inclure un suivi des visites et pour faciliter l'accès des femmes, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. A la fin de l'année 2017, les travaux de rédaction de la convention avec l'ATESS étaient en cours[94].

Le renouvellement des équipements des espaces numériques de l'île de Futuna à Alo et à Sigave a été réalisé à la fin de l'année 2017 et le renouvellement des équipements pour les espaces numériques de l'île de Wallis est programmé pour l'année 2018. Le Service territorial de la jeunesse et des sports a obtenu au budget primitif 2018 voté en novembre 2017 par l'Assemblée territoriale, la dotation nécessaire pour renouveler le parc informatique des cyberbases de Hahake, Hihifo et Mua[95].

La formation des animatrices des cyberbases pour accompagner et sensibiliser le public est programmée sur l'année 2018

Un suivi de la fréquentation des espaces numériques à Wallis et à Futuna par fiches dont les animatrices ont la responsabilité a été mis en place à la fin de l'année 2017. Ce suivi mensuel permettra de suivre la fréquentation des cyberbases en identifiant l'objet de la visite, l'usage informatique et numérique fait, l'âge, le sexe et le lieu d'habitation des visiteurs[96].

b) Encourager les associations à expliquer et sensibiliser aux nouveaux usages et risques d'internet.

Il est prévu d'organiser, à partir de l'année 2018, des réunions d'informations avec les responsables des associations du Territoire intéressés par les enjeux liés à l'arrivée du Très Haut débit sur le Territoire et de leur mettre à disposition les documents d'information qui auront été traduits en langues wallisienne et futunienne.

Objectif spécifique 4.2 : Rendre accessibles les archives du Territoire

Action 4.2.1 : Equiper le bâtiment des archives avec une salle de numérisation des archives

a) Prévoir la création d'une salle de numérisation des archives dans le bâtiment des archives qui doit être créé.

Il n'y a pas encore de bâtiment des archives à Wallis et Futuna et les conditions de stockage tout comme l'état des archives sont préoccupants. Le Territoire, qui souhaite se doter d'un bâtiment des archives comportant des équipements de numérisation, a lancé en 2017 l'étude pour la construction de ce bâtiment.

[94] ANNEXE n° 65 : Projet de convention avec l'ATESS
[95] ANNEXE n° 66: Note transmise par le Service territorial de la jeunesse et des sports
[96] ANNEXE n° 67 : Fiche type du suivi du taux de fréquentation des cyberbases

Le marché de l'AMO, lancé en juin 2017, a été déclaré infructueux, afin d'améliorer le cahier des charges en fonction des points pertinents soulevés par les entreprises lors de la procédure.
Il a été relancé au mois de juillet 2017 et une première analyse des offres s'est tenue en décembre 2017[97]. Ce nouvel appel d'offres a également été rendu infructueux du fait de montants proposés supérieurs au budget alloué.
Un abondement budgétaire supplémentaire a été ajouté et le marché a pu être relancé une troisième fois début 2018 dans le cadre d'une procédure de gré-à-gré permettant de négocier les offres avec les trois meilleurs candidats de l'appel d'offres précédent:

- le groupement SOCNA-IGS
- le groupement ATEST-ABC-THETIS WF
- le groupement SECAL-LEU-IN SITU SARL

Cette procédure a conduit à retenir le groupement ATEST en commission des marchés du 15 juin 2018[98]. L'ordre de service de démarrage devrait être lancé pour un début de mission en juillet 2018.

Dans l'attente de la construction des futurs bâtiments sur Wallis et Futuna, une salle dédiée à la numérisation des archives va être aménagée dès 2018.

Action 4.2.2 Recruter les agents des archives

a) Recruter un agent permanent et former deux agents à temps partiel

Le Territoire prévoit que la création du bâtiment des archives ira de pair avec la création d'un service à part entière chargé de la gestion des archives territoriales et étatiques. Cette évolution nécessitera des besoins humains conséquents avec le recrutement d'agents permanents et la formation de personnels en poste.

Cependant, étant donné l'ampleur du projet et le fait que le bâtiment des archives ne sera pas créer avant la fin de la mise en œuvre de la présente stratégie numérique, il a été prévu de revoir à la baisse les ressources humaines estimées pour ne prévoir qu'une personne en charge de la salle de numérisation des archives qui sera mise en place avant la création du bâtiment des archives.

Une demande de création de poste a été faite par le service territorial des affaires culturelles lors de la session budgétaire de l'Assemblée territoriale du mois de novembre 2017. Il a été ainsi demandé la création d'un poste d'assistant(e) archives en charge de mettre en œuvre la politique de collecte, de conservation, de traitement, de communication et de mise en valeur des archives.

L'Assemblée territoriale a estimé que cette création de poste était prématurée. Une nouvelle demande sera donc représentée dans le courant de l'année 2018 accompagné lorsque les grandes orientations pour la création d'une salle de numérisation des archives auront été fixées.

b) Recruter 5 engagés service civique pour la numérisation des archives

[97] ANNEXE n° 68 : Procès verbal de la réunion consultative des marchés en date du 11 décembre 2017
[98] ANNEXE n° 69 : Procès-verbal de la réunion consultative des marchés en date du 15 juin 2018

Pour assurer le travail de numérisation des archives du Territoire, le service territorial des affaires culturelles prévoit le recrutement d'engagés du service civique. Ce dispositif permet de recruter pour une période de 6 mois à 1 an des jeunes de 16 à 25 ans pour effectuer des missions d'intérêt général dans 9 domaines prédéfinis parmi lesquels figure « la culture et les loisirs ». Ces demandes de recrutement seront faites à la fin de l'année 2018.

Action 4.2.3 Mettre en ligne les archives

a) Numériser et mettre en ligne les archives

La numérisation et la mise en ligne des archives ne sera possible que lorsque la salle de numérisation des archives aura été créée et les recrutements effectués.

A la fin de l'année 2017, l'identification des locaux nécessaires ainsi que les travaux de définition des besoins en matériels informatiques, en stockage, sauvegarde, mise en ligne des archives étaient en cours avec l'assistance du référent numérique de l'Administration supérieure[99].

Objectif spécifique 4.3 Dématérialiser les démarches administratives

Action 4.3.1 Moderniser le site de l'Administration

a) Moderniser le site internet pour le Rendre plus fonctionnel

Le site internet de la Préfecture des îles Wallis et Futuna a été modernisé et mis à jour dans le courant de l'année 2016 pour tenir compte des recommandations ministérielles. La Préfecture de Wallis et Futuna bénéficie depuis, d'un site internet avec les mêmes rubriques que celles prévues pour les autres collectivités d'Outre-mer.

Le site internet comporte 5 rubriques distinctes :
- détail des services de l'Etat et du Territoire,
- présentation des politiques publiques,
- actualités,
- publications,
- démarches administratives.

Un emplacement spécifique pour les actualités et les démarches administratives figure sur la page d'accueil.

b) Actualiser les données en ligne

La mission d'assurer la mise en ligne et l'actualisation des différents articles du site internet de la Préfecture a été confiée aux services du Cabinet du Préfet. Ce service qui disposait d'une

[99] ANNEXE n° 70: Feuille de route du service des affaires culturelles pour la création d'une salle de numérisation des archives disponible au 31 mai 2018.

webmestre à temps partiel a recruté dans le courant de l'année 2017 une webmestre à temps plein pour mener à bien cette mission et renforcer la communication institutionnelle à destination du public[100].

Action 4.3.2 Identifier les e-procédures et les promouvoir

a) Effectuer une revue des procédures pouvant être dématérialisées

La dématérialisation consiste à mettre en œuvre des moyens électroniques pour effectuer des opérations de traitement, d'échange et de stockage d'informations sans support papier.

Le référent informatique de l'Administration supérieure a été nommé référent pour la mise en œuvre de l'action liée à la dématérialisation des démarches administratives à la fin de l'année 2017[101].

Dans le cadre des missions qui lui ont été confiées, il a produit à la fin de l'année 2017, un plan d'action de la dématérialisation des démarches administratives[102] et un document de revue des procédures administratives susceptibles d'être dématérialisées[103].

Nom de la démarche	Définition de la démarche	Demandeurs	Service Consulté pour la démarche	Service(s) concerné(s) par la démarche
Demande de bourse	Demande d'aide boursière à l'attention des étudiants réalisé par les étudiants majeurs ou par leurs parents s'ils sont mineur pour bénéficier des bourses (Territoire ? Etat?)	Particuliers	STOSVE	STOSVE, Vice Rectorat
Demande de billet (au titre du passport mobilité)	Demande d'aide pour les boursiers	Particuliers	STOSVE	STOSVE, Vice Rectorat
Demande d'inscription au bus		Particuliers	STOSVE	STOSVE
Demande d'inscription à la cantine		Particuliers	STOSVE	STOSVE, Etablissement Scolaire
Demande de titre de séjour		Particuliers	SRE	SRE
Demande d'attestation d'accueil		Particuliers	SRE	SRE
Demande de VISA	Demande d'autorisation d'entrée dans le pays Condition et procédure d'obtention	Particuliers	SRE	SRE
Demande de carte de séjour (temporaire et permanent)		Particuliers	SRE	SRE
Demande de naturalisation	Condition et déclaration à réaliser pour une demande de naturalisation	Particuliers	SRE	SRE

Cet état des lieux des procédures administratives laisse apparaitre 29 procédures présentant un intérêt d'être dématérialisées.

b) Choisir les logiciels et applications adaptés et informer les services

A la fin de l'année 2018, le Territoire identifiait les logiciels et applications possibles pour assurer la dématérialisation des démarches administratives. Au 1er trimestre 2018, le choix du Territoire s'est porté sur l'application « démarches simplifiées », mise en place au niveau national à l'initiative du secrétaire d'Etat au numérique[104].

[100] ANNEXE n° 71 : Fiche de Poste Web mestre au sein des services du Cabinet du Préfet
[101] ANNEXE n ° 72 : Courrier portant nomination du référent pour la dématérialisation des démarches administratives
[102] ANNEXE n° 73 : Plan d'action pour la dématérialisation des démarches administratives
[103] ANNEXE n° 74 : Revue des actions présentant un intérêt d'être dématérialisées
[104] https://www.numerique.gouv.fr/lancement-de-demarches-simplifieesfr-le-jeudi-1er-mars

« demarches-simplifiees.fr » est une application entièrement en ligne qui permet à tous les organismes assurant des missions de service public de créer des démarches en quelques minutes et de gérer les demandes des usagers sur une plateforme dédiée.
Cette application présente l'avantage d'être gratuite, simple d'utilisation et sûre.

Son fonctionnement et son intérêt feront l'objet d'une large diffusion auprès des services de l'Administration dans le courant de l'année 2018 et d'un détail de la procédure à suivre pour les services intéressés.

c) Faciliter les télé-procédures et prévoir le téléchargement de formulaires administratifs.

Pour les démarches administratives présentant un intérêt d'être dématérialisées un encart spécifique sur le site internet de la Préfecture a été créé pour détailler la procédure à suivre et mettre à disposition du public les documents, formulaires et modèles à remplir[105].
- Armes et munitions,
- Autorisation de loterie,
- Carte grise,
- Carte Nationale d'Identité,
- Continuité territoriale,
- Déclaration d'association,
- Déclaration de sociétés,
- Déclaration des équipements radio-maritimes,
- Demande de naturalisation,
- Dossiers de bourses,
- Drones,
- Entrées et séjours des étrangers,
- Formalités de déménagement,
- Formalités douanières
- Immatriculation des navires
- Inscriptions aux listes électorales
- Passeport,
- Passeport mobilité
- Patente professionnelle
- Permis de conduire

La dématérialisation des démarches administratives doit se poursuivre en mettant en place des télé-procédures adaptées pour les démarches qui seront identifiées comme pertinentes.

[105] http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Demarches-administratives

Objectif spécifique 4.4 : Former les agents de l'Administration

Action 4.4.1 Sensibiliser et former les agents à la mise en ligne de documents

a) Mettre à jour les fiches de poste des agents pour les emplois nécessitant des compétences informatiques

La mission de mise à jour des fiches de postes des agents permanents de l'Administration a été confiée au Service des ressources humaines, qui a proposé, en fin d'année 2017, un plan d'actions en deux phases[106] :
- Le recensement des agents permanents de catégorie supérieure dont la fonction nécessite des compétences informatiques,
- La mise à jour des fiches de postes de ces agents pour intégrer les compétences informatiques.

En octobre 2017, le recensement des agents permanents de catégorie supérieure nécessitant des compétences informatiques avait été effectué. Ce recensement laisse apparaître 253 agents permanents relevant de la catégorie supérieure dont 247 occupant un poste nécessitant des compétences informatiques[107].
A la suite de ce recensement, une campagne de mise à jour des fiches de postes des agents des catégories supérieures a été lancée en fin d'année 2017. Tous les chefs des services de l'Administration supérieure ont été sollicités pour mettre à jour les fiches de leurs agents en indiquant les compétences informatiques requises.
Un modèle de fiche de poste à remplir par les supérieurs hiérarchiques a été transmis aux services indiquant les compétences informatiques et numériques nécessaires pour le poste ainsi que le degré de maîtrise par l'agent[108].

Au 31 décembre 2017, sur les 419 fiches de postes attendues, 19 ont été reçues complétées par le service des ressources humaines. La campagne se poursuit sur l'année 2018[109], le modèle de fiche de poste incluant les compétences numériques et informatiques des agents a d'ailleurs été intégré comme pièce jointe au dossier pour la campagne d'évaluation des agents qui doit avoir lieu avant le 31 août 2018.

Pour éviter que cette campagne de mise à jour des fiches de postes des agents permanents de l'Administration supérieure ne soit reconduite dans quelques années, le service des ressources humaines intègrent directement la mention des compétences informatiques dans les fiches de postes pour les nouveaux recrutements réalisés.

b) Adopter un plan de formation ou de perfectionnement des agents de l'Administration

Le service des ressources humaines de l'Administration supérieure travaillait, en fin d'année 2017, à la rédaction d'un plan de formation des agents de l'Administration pour l'année 2018 incluant le renforcement et le perfectionnement des agents dans les domaines informatique et numérique.

---

[106] ANNEXE n° 75 : Plan d'action du service des ressources humaines de l'Administration supérieure pour la réalisation des actions de la stratégie numérique, en date du 13 octobre 2017
[107] ANNEXE n° 76 : Tableau récapitulatif des agents permanents relevant de la catégorie supérieure (budgets Etat et Territoire)
[108] ANNEXE n° 77 : Modèle de fiche de poste à compléter par les services
[109] Au 31 juin 2018 : 157 fiches de postes ont été reçues.

Le projet de plan de formation 2018 des agents de l'Administration supérieure était disponible au 1er juin 2018[110]. Ce plan de formation ne sera définitif que lorsqu'il aura été approuvé en Commission Technique Paritaire programmée à la fin du mois de juin 2018.

Objectif spécifique 4.5 : Actualiser le système d'information géographique et diffuser les données

Action 4.5.1 Actualiser la base de données géographiques

a) Recruter un chargé de mission SIG pour actualiser et gérer le SIG

Le service des Travaux Publics, désigné référent pour l'actualisation et la gestion du SIG[111], a finalisé en interne un projet d'organigramme, qui propose de créer une section "Gestion des Patrimoines" regroupant 2 équipes de 2 personnes, l'une de bureau pour la saisie et l'exploitation des données, l'autre pour le recensement des infrastructures sur le terrain. La validation de cet organigramme en CTP est programmée en juin 2018. Parallèlement, l'ouverture du poste de chef de section proposée par le Service des TP a été acceptée par l'Assemblée territoriale à la fin de l'année 2017 pour une création de poste à compter du 2ème semestre 2018.

b) Acheter le matériel nécessaire

L'achat des matériels informatiques se fait de concert avec le service informatique au fur et à mesure de l'arrivée des agents impliqués dans ce dossier, puisque les crédits ont bien été programmés au BT 2018.

Pour effectuer la mise à jour des données du SIG, le service des travaux publics du Territoire s'orientait, en fin d'année 2017, vers l'acquisition de drones pour la réalisation de relevé topographiques et de photos aériennes ainsi que l'achat d'un logiciel de traitement des photos numériques[112].

c) Effectuer les déplacements inter-îles

Le niveau de détail concernant la réalisation de l'activité relative à la mise à jour de la base de données SIG ne figurera pas dans la version actualisée du document de la stratégie numérique.

Point sur le recensement et la mise à jour des données SIG :
Les données suivantes ont été mises à jour dans le courant de l'année 2017 : l'ensemble des lieux touristiques de Wallis et de Futuna, les routes territoriales ainsi que les infrastructures sportives sur les deux îles[113].

[110] ANNEXE n° 78 : Projet de plan de formation des agents de l'Administration 2018
[111] ANNEXE n° 79 : Note du service des travaux publics en date du 15 octobre 2017
[112] ANNEXE n° 80 Détail des besoins de financement du Service des travaux publics pour l'actualisation du SIG – Disponible au 1er juin 2018
[113] ANNEXE n° 81 : Cartes mises à jour / Service des travaux publics

Dans le courant de l'année 2018 les recensements des bâtiments publics, des ports et aéroports ainsi des éclairages publics et des cartes de gestion de crise seront effectués.
Enfin pour l'année 2019, il est prévu d'effectuer le recensement des tous les réseaux d'adduction en eau potable, les réseaux électriques et numériques, les espaces naturels, agricoles, forestiers et littoraux en partenariats avec les différentes services concernés.

Action 4.5.2 Mettre en ligne les données SIG

a) Créer une interface SIG sur le site internet de l'Administration ou un portail spécifique

La création d'une interface ou d'un portail internet spécifique dédié au SIG du Territoire sur le site internet de l'Administration supérieure ne sera pas possible puisque la création d'interface distincte n'est pas possible selon l'architecture fournie par le Ministère des Outre-mer mais il sera tout de même possible de publier les informations du SIG.

Il appartiendra au Territoire de décider si la création d'un site internet distinct de celui de l'Administration doit être financée ou si les données doivent figurer sur l'actuel site internet de l'Administration.

La création d'interface SIG sur le site internet de l'Administration ou d'un portail spécifique correspond à des modalités de mise en œuvre de l'activité relative à la mise en ligne des données SIG et ne figurera pas dans la version actualisée du document de la stratégie numérique.

b) Mettre en ligne les données géographiques de base accessibles pour tous.

Les données géographiques accessibles pour tous seront mises en ligne directement sur le site internet de la préfecture pour être consultables par le public. Les premières publications sont prévues pour le premier semestre 2018.

c) Assurer l'accès des informations sensibles aux utilisateurs autorisés

La mise en ligne de certains documents en n'autorisant l'accès qu'à certaines personnes identifiées et autorisées ne sera possible que lorsque l'interface spécifique dédiée au SIG aura

été créé puisque sur le site internet de la Préfecture, les contenus publiés sont disponibles à tous.

Il est néanmoins envisagé de mettre en place sur le site internet de la préfecture une saisine directe du service des travaux publics pour demander la transmission de certaines données qui ne seraient pas publiques

OBJECTIF N° 5 : SOUTENIR L'INSERTION DE WALLIS ET FUTUNA DANS SON ENVIRONNEMENT REGIONAL

Objectif spécifique 5.1 Renforcer la coopération régionale

Action 5.1.1 Renforcer la présence du Territoire dans les instances régionales

a) Etudier les opportunités d'adhérer ou de devenir observateur des différentes organisations régionales du Pacifique

Au 31 décembre 2017, le Territoire des îles de Wallis et Futuna est membre de plusieurs organisations:
- Communauté du Pacifique - CPS
- Programme Régional Océanien de l'Environnement - PROE
- Groupe des Leaders Polynésiens - GLP
- Forum des Iles du Pacifique - FIP (membre observateur)
- Forum du développement des îles du Pacifique - FDIP (membre observateur)
- Commission des pêches du Pacifique occidental et central - WCPFC (territoire participant)
- Association des PTOM - OCTA

Si le SCOPPD a recensé l'ensemble des organisations régionales du Pacifique dès 2015, l'année 2017 a surtout été marquée par la volonté affirmée de l'Assemblée territoriale des îles Wallis et Futuna d'adhérer au Forum des Iles du Pacifique et au Forum du développement des îles du Pacifique, en tant que membre associé, le Territoire rejoint le groupe des leaders polynésiens en 2017[114].

b) Faire les demandes d'adhésion

L'Assemblée territoriale des îles Wallis et Futuna a formulé en novembre 2017 une demande d'adhésion au Forum des îles du Pacifique (FIP) en tant que membre associé. En réponse, la Secrétaire générale du FIP, Mme Meg Taylor, a annoncé qu'elle se rendrait à Wallis, au cours de l'année 2018, afin d'évoquer avec les élus, cette adhésion[115].

L'adhésion du Territoire à la Commission des Transports maritimes du Pacifique Central, CPSC, devrait être effective en 2018. Lors de la 4ème rencontre annuelle de la CPSC, en novembre 2017, qui s'est tenue aux îles Kiribati, les membres de la commission ont donné leur accord de principe à la candidature de Wallis et Futuna pour devenir le 5ème membre de la CPSC[116].

Par ailleurs, une réflexion est en cours à la fin de l'année 2017 pour proposer l'adhésion du Territoire à la SPTO (South Pacific Tourism Organisation).

[114] ANNEXE n° 84 : Courriers relatifs à l'adhésion de Wallis et Futuna au PLG
[115] ANNEXE n° 83 : Courrier du Président de l'Assemblée territoriale en date du 22 novembre 2017.
[116] ANNEXE n° 85: Arrêté n°2017/576 rendant exécutoire la délibération de l'Assemblée Territoriale n°19/AT/2017 relative à l'adhésion de Wallis et Futuna à la CPSC

c) Rendre compte de la participation du Territoire aux différentes réunions

Dans le cadre des Assises des Outre-mer, un atelier a eu lieu en décembre 2017 portant sur la thématique « Donner à l'État et aux collectivités les moyens d'avoir une véritable politique d'influence ». Cette réunion publique a été l'occasion de présenter les avancées et ambitions du Territoire dans le domaine de la coopération régionale et notamment les opportunités d'adhérer ou de devenir observateur des différentes organisations régionales du Pacifique. Les fiches projets réalisées dans le cadre de cet atelier ont été publiées sur le site de l'Administration Supérieure des îles Wallis et Futuna[117] et une consultation publique a été lancée afin que l'ensemble des projets des Assises soient classés par ordre de priorité.

Action 5.1.2 Organiser les relations et rencontres avec les partenaires et pays voisins

a) Organisation de missions pour concrétiser des partenariats

Concernant l'Accord particulier entre l'Etat, la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna, le comité technique se tiendra en juin 2018 à Wallis en présence du Secrétaire Général du gouvernement calédonien accompagné d'une délégation de chef de services. Le comité technique permettra d'organiser la 4ème Commission de suivi qui aura également lieu en 2018.

Le comité directeur du fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique a tenu une réunion le mercredi 21 février 2018 à Bruxelles, afin d'examiner les projets transmis par les trois collectivités du Pacifique et les représentations françaises dans le Pacifique sud.

Concernant le *Direct Aid Program - DAP* (Programme de coopération directe), la représentante du Consul général d'Australie à Nouméa est venue en avril 2018 visiter les projets financés à Wallis et Futuna par ce programme du gouvernement australien.

En tant que PTOM (Pays et Territoire d'Outre-mer), Wallis et Futuna bénéficie du XIème FED régional, de même que la Nouvelle Calédonie, la Polynésie française et Pitcairn. Un atelier de programmation réunissant ces PTOM s'est tenu à Nouméa en octobre 2017 pour finaliser le document d'action.

Aussi, le projet de création d'une instance de réunion politique des collectivités françaises du Pacifique permettra aux représentants de ces collectivités de concrétiser des partenariats. Dans cette optique, a été adoptée la délibération n° 62/AT/2017 portant accord de principe pour l'adhésion du Territoire des îles Wallis et Futuna à un sommet des trois collectivités françaises de la région[118].

La volonté du Territoire de renforcer ses liens avec les collectivités françaises du Pacifique, s'est récemment traduite par le projet de convention cadre de partenariat avec la Polynésie française dont la signature est prévue en 2018[119].

b) Organisation de visioconférences pour instaurer des relations régulières avec les pays voisins

[117] http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Les-Assises-des-Outre-Mer

[118] ANNEXE n° 86 : Arrêté n° 2018-20 approuvant et rendant exécutoire la délibération n°62/AT/2017 du 28 novembre 2017 portant accord de principe pour l'adhésion du Territoire de Wallis et Futuna à un sommet des trois collectivités françaises de la région

[119] ANNEXE n° 87 : Arrêté n° 2017-979 approuvant et rendant exécutoire la délibération n° 63/AT/2017 du 28 novembre 2017 portant accord de principe pour une convention cadre de coopération entre le Territoire des îles Wallis et Futuna et la Polynésie Française

Dans le cadre de la programmation du XI^{ème} FED régional, plusieurs groupes thématiques ont été formés. Ces groupes, constitués par les services techniques de la Nouvelle Calédonie, la Polynésie française et de Wallis et Futuna et les organisations régionales (CPS et PROE) ont organisé des visioconférences en 2017 et 2018.

Afin d'assurer le suivi de l'Accord particulier entre l'Etat, la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna, et la préparation du comité technique, des visioconférences ont été organisées avec les directions de la Nouvelle-Calédonie (mars et avril 2018).

c) Information de la population sur l'avancée des partenariats.

Plusieurs articles publiés sur le site de l'Administration supérieure des îles Wallis et Futuna concernent les différentes rencontres organisées afin de concrétiser des partenariats :

- Le comité directeur du Fonds Pacifique – édition 2018 concernant la réunion du comité directeur du Fonds Pacifique à Bruxelles, tenue le 21 février 2018 et exposant notamment les projets ayant été soumis par le Territoire et retenus par le Comité[120]
- Le programme INTEGRE de l'Union européenne fait halte à Wallis relate les ateliers consacrés à l'agriculture biologique réunissant une soixantaine de participants originaires du Pacifique tenus à Wallis les 17, 18, 19 et 20 octobre 2017 à l'initiative du Programme INTEGRE (Xème FED régional)[121]

Objectif spécifique 5.2 : Assurer la visibilité du Territoire

Action 5.2.1 : Renforcer le rôle des délégations du Territoire

a) Désigner dans chaque Délégation un référent pour assurer la promotion du Territoire

L'arrêté de création des délégations du Territoire à Nouméa, Paris et Papeete prévoit que la promotion du Territoire des îles Wallis et Futuna entre dans le champ de leurs attributions.

A la fin de l'année 2017, les discussions étaient en cours entre le service des ressources humaines et les délégations du Territoire pour repenser le fonctionnement et les missions des délégations du Territoire. Au début de l'année 2018, les délégués du Territoire ont été officiellement saisis par M. le Préfet pour fournir un bilan des actions de communication et de visibilité réalisées sur les années 2016 et 2017 et proposer un plan d'action pour l'année 2018 pour assurer leurs missions de promotion du Territoire accompagné d'un chiffrage prévisionnel[122].

b) Assurer les moyens nécessaires pour une présence visible du Territoire dans les réunions, forums

La mise à disposition des moyens nécessaires pour une présence visible du Territoire à l'extérieur ne sera possible que lorsque les Délégations auront transmis leur plan d'action accompagné du chiffrage prévisionnel. Le Territoire arbitrera les besoins des différentes délégations pour assurer à chacune les moyens nécessaires pour la promotion des îles Wallis et Futuna.

---

[120] http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Actualites/Le-comite-directeur-du-Fonds-Pacifique-edition-2018 et http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Publications/Autres-dossiers-archives/Articles-archives/2017/Reunion-du-Comite-directeur-du-Fonds-Pacifique-2017-a-Papeete

[121] http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Actualites/Le-programme-INTEGRE-de-l-Union-europeenne-fait-halte-a-Wallis

[122] ANNEXE n°88: Rapports des délégations sur les actions de promotion et de visibilité du Territoire

Objectif spécifique 5.3 Favoriser le rayonnement de la culture locale et des langues vernaculaires

Action 5.3.1 Exporter la culture locale

a) Mettre en ligne des musiques, des films sur la culture locale

La création d'un site officiel du service territorial des affaires culturelles est en cours de réalisation pour rendre accessible des musiques ou des films sur la culture locale[123]. Par ailleurs, le recrutement d'un juriste a été demandé pour assurer la protection du patrimoine immatériel du Territoire et le droit de propriété intellectuelle des artisans et des artistes locaux.

Il convient de préciser que, parallèlement à cette action officielle que souhaite porter le Territoire, des initiatives privées de promotion de la musique ou de la culture locale ont pu voir le jour.

On notera notamment, la création d'une page facebook dédiée à la série « *nukutapu, l'ilôt interdit* », une série de courts épisodes réalisés localement et disponibles sur le réseau social[124]. On notera également que l'un des épisodes de cette série « la pêche miraculeuse » a été présenté lors de l'édition 2018 du FIFO (Festival International du Film Océanien) dans la catégorie Courts-métrage fiction[125].

En matière de musique, on peut mentionner l'initiative de jeunes musiciens tels que Dj Wallis One, auteurs compositeurs qui s'approprient la toile et mettent en ligne leur musique[126], ou encore la création de la page facebook « Talafaiva » qui permet de regarder toutes les vidéos de la nouvelle émission musicale de la chaîne Wallis et Futuna 1ère qui part à la découverte des talents de Wallis et Futuna[127].

b) Mettre en ligne des cours d'initiation aux danses traditionnelles

La mise en ligne de cours d'initiation aux danses traditionnelles ne sera effective que lorsque le site internet du service territorial des affaires culturelles sera opérationnel. Si des vidéos de danses traditionnelles sont disponibles sur différents sites et plateformes internet, il ne s'agit pas de cours d'initiation adaptés pour les personnes curieuses d'apprendre le Soamako wallisien ou futunien.

[123] https://culture.malo.wf.
[124] https://www.facebook.com/Nukutapu-Lilot-Interdit-La-Serie-1160477430653593/?ref=br_rs
[125] https://www.fifotahiti.com/movie/la-peche-miraculeuse/
[126] https://www.youtube.com/channel/UCVeVo_9EiNIbsgoTH7Fw4OA
[127] https://www.facebook.com/Filifaiva-395510700889604/

Action 5.3.2 Enseigner les langues wallisienne et futunienne

a) Conclure des partenariats avec des organismes de formation

L'Académie des langues wallisienne et futunienne a été créée en 2015 par délibération n°06/AT/2015 de l'Assemblée territoriale. Conformément aux dispositions de l'article 2 de sa délibération de création, « *l'Académie a pour missions de fixer les règles d'usage du wallisien et du futunien, de concourir à la promotion, à la sauvegarde et au développement de la transmission des langues et cultures wallisiennes et futuniennes »*[128].

La réalisation de ses missions comprend deux domaines d'actions :

- Un domaine linguistique portant sur la définition des normes pour la transmission des langues wallisienne et futunienne (vocabulaire, orthographe, grammaire) et sur un concours à apporter pour l'élaboration d'ouvrages didactiques et pédagogiques (validation) ;
- Un domaine culturel visant à renforcer la politique de collecte, de conservation et de diffusion des ressources relatives aux langues et cultures du Territoire.

A la fin de l'année 2017, des partenariats étaient à l'étude, localement avec les services de l'éducation nationale et le service territorial des affaires culturelles mais aussi régionalement avec d'autres Instituts ou Académies du Pacifique (Académie des Langues Kanak, Académie des langues polynésiennes…) ainsi qu'avec tout organisme poursuivant des activités de recherche (UNC, CNRS, IRD, IFREMER, etc.), d'enseignement et de diffusion.

Il convient néanmoins de noter que L'Académie des langues wallisienne et futunienne ne sera officiellement installée que lorsqu'un directeur/ une directrice aura été nommée, ce qui est prévu dans le courant de l'année 2018[129].

b) Mettre en ligne des contenus pédagogiques d'apprentissage des langues locales

Les contenus pédagogiques d'apprentissage des langues vernaculaires existent et sont disponibles. Leur mise en ligne sera travaillée dans le courant de l'année 2018 avec notamment la création d'un site internet de l'Académie des langues wallisienne et futunienne[130].

[128] ANNEXE n° 89 : Délibération n° 06/AT/2015 du 20 juillet 2015 portant adoption du statut de l'Académie des langues wallisienne et futunienne
[129] ANNEXE n° 90: Courrier en date du 15 mars 2018 relatif au recrutement du directeur de l'Académie des langues wallisienne et futunienne
[130] https://maluiotelea.malo.wf/

OBJECTIF N° 6 : DEVELOPPER L'ECONOMIE DU TERRITOIRE

Objectif spécifique 6.1 Promouvoir les opportunités nouvelles de développement

Action 6.1.1 Identifier les domaines et métiers d'avenir

a) Réaliser une étude sur le développement des activités tertiaires délocalisées.

Sur les activités susceptibles de se développer à Wallis et Futuna, M. DELARA a suggéré dans son étude au Territoire de concentrer son action autour de deux cibles identifiées :
1) Les travailleurs nomades digitaux, jeunes talents mobiles capables d'exercer leurs activité partout dans le monde (rédacteur Web, traducteur, codeur, community manager)
2 Les acteurs de l'économie numérique : les entreprises des secteurs producteurs des NTICs dont les activités relèvent de l'informatique, des télécommunications et de l'électronique
- Les entreprises dont l'existence est liée à l'émergence des TICs (e-commerce, services en ligne)
- Les entreprises qui utilisent les TICs pour gagner en productivité (banque, assurance, automobile)
- Les entreprises qui développement des applications que les particuliers utilisent dans leurs activités quotidiennes.

Certaines des recommandations de l'étude ont déjà été intégrées et prises en compte dans le plan d'accompagnement à la création d'initiatives dans le secteur privé élaboré par la CCIMA du Territoire, qui doit être approuvé au mois de juillet 2018[131]. Ce plan d'action de la CCIMA locale prévoit notamment une action ciblée vers les travailleurs nomades ou encore la poursuite des échanges avec l'école SIMPLON pour la mise en place d'une école numérique du Pacifique et l'orientation des professionnels vers ces professions.

b) Communiquer et diffuser largement le résultat de cette étude.

Les résultats de l'étude sur le développement des activités tertiaires délocalisées ont été publiés sur le site internet de la Préfecture des îles Wallis et Futuna et transmis au SITAS, au Vice-rectorat et au Service territorial des œuvres scolaires et de la vie de l'Etudiant pour aiguiller et orienter les jeunes diplômés, les adultes en recherche de formation ou de reconversion professionnelle et les demandeurs d'emplois et promouvoir les métiers dans le numérique et informatique.

Action 6.1.2 Encourager la formation des adultes et la valorisation des expériences

a) Mettre en place des formations en alternance

En lien avec le projet de grande école du numérique et le développement de la formation à distance sur le Territoire, les possibilités d'organisation de formation en alternance sont en cours d'étude.

[131] ANNEXE n° 91 : Plan d'actions de la CCIMA disponible au 2ème trimestre 2018

La question du financement des formations en alternance et des partenariats possibles pour pallier à la faiblesse du tissu économique local sont au cœur des préoccupations.
Une mission en lien avec le développement des formations à distance sera confiée à l'assistant technique qui doit être recruté pour aider le Territoire dans l'élaboration de sa carte des formations à distance dans le cadre du 10e FED thématique – OCTA innovation[132]

« *d) Identifier les freins et les leviers pour la mise en place de formations en alternance à Wallis et Futuna et notamment les possibilités de partenariat entre le Territoire pour la partie théorique et la Nouvelle-Calédonie pour la partie pratique* »

b) Favoriser les rencontres jeunes-professionnels

Les rencontres entre jeunes et professionnels du Territoire ont été rendus possibles grâce à la mise en place du forum des métiers et des formations mis en place depuis 4 ans à l'initiative du vice rectorat en collaboration avec toutes les équipes éducatives et professionnelles.

Ce forum s'adresse à tous les élèves de 3ème (générale, SEGPA et Prépa Pro) et de 2nde de Wallis (Futuna a également organisé un forum des métiers le 21 juillet dernier) ; l'objectif étant d'apporter aux élèves des informations sur les formations et les métiers existants sur le Territoire.

Le collège de Vaimoana et le lycée Lavegahau ont accueilli près de 200 élèves et accompagnateurs pour cet évènement, ainsi qu'une soixantaine de professionnels de différentes organisations publiques ou privées.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la démarche Parcours Avenir et plus particulièrement dans l'objectif « découvrir la diversité du monde économique et professionnel ». C'est un temps qui permet à chaque élève :
– de connaître les sources d'emploi sur le Territoire,
– d'identifier l'importance de la production et des échanges dans la vie économique et les métiers afférents de l'industrie, des services, de la gestion, du commerce, du transport et de la logistique,
– de découvrir les différentes voies d'accès aux différents métiers,
– d'établir les liens entre des activités professionnelles et les connaissances qu'il faut mobiliser pour les exercer.

Présentation des représentants d'une entreprise informatique du Territoire

[132] Cf Annexe n° 63

c) Réorienter les dispositifs des chantiers de développement[133]

Encadrés par une circulaire du 15 juillet 1991 du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du ministère des départements d'outre-mer, les Chantiers de Développement local doivent permettre de donner aux publics particulièrement défavorisés, une aide financière temporaire en contrepartie d'un travail d'intérêt général pendant une durée déterminée et d'apporter une aide à la réinsertion social et professionnelle de travailleurs privées d'emploi et aux jeunes de compléter leur formation initiale.

Les chantiers de développements sont répartis entre le SITAS et les circonscriptions du Territoire Uvea, Alo et Sigave. La réorientation de ces dispositifs mis en place par l'Etat par le Territoire seul n'est pas possible, mais le Territoire, dans le cadre du développement de la formation sur le Territoire travaille activement à l'orientation des personnes éloignés de l'emploi vers les métiers du numérique, porteurs d'avenir.

Objectif spécifique 6.2 : Faciliter la création d'entreprises et accompagner les porteurs de projets

Action 6.2.1 : Renforcer la CCIMA

a) Recruter un directeur de la CCIMA

Pour renforcer les services de la CCIMA du Territoire, une procédure a été lancée dans le courant de l'année 2017 pour le recrutement d'un directeur des services de la CCIMA. Le premier directeur de la CCIMA du Territoire des îles Wallis et Futuna a pris ses fonctions le 02 janvier 2018 et les missions suivantes lui ont été attribuées[134] :
- Conseiller et garantir le bon fonctionnement institutionnel (assurer une veille des opportunités d'affaires dans le Territoire des îles Wallis et Futuna, assister aux démarches de création, modification, cessation d'activités en tant que guichet unique, assurer la visibilité et l'attractivité du Territoire sur un portail web, préparer des guides destinés aux investisseurs et porteurs de projets…)
- Assurer l'équilibre budgétaire et la veille financière
- Communiquer et renforcer les liens avec les entreprises locales
- Coordonner une équipe
- Développer les relations extérieures de l'institution

b) Recrute un chargé de mission tourisme

En fin d'année 2017, la CCIMA a demandé le recrutement de deux volontaires de service civique pour assurer la structuration du secteur touristique à Wallis et à Futuna[135]. Ces volontaires, recrutés à BAC +2 seront chargés d'appuyer et de contribuer au développement de l'activité du tourisme à Wallis et Futuna en assurant le recensement, l'animation et le suivi des professionnels liés au tourisme et la recherche et le développement des actions du tourisme.

[133] Cette activité initiale de la SSDN sera supprimée lors de la prochaine actualisation de la SSDN.
[134] ANNEXE n° 92 : Fiche de poste pour le recrutement du directeur de la CCIMA
[135] ANNEXE n° 93 : Fiche de poste pour le recrutement de deux volontaire de service civique Recrutement en cours – Cf : http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Publications/Recrutements/Appels-a-candidature

En parallèle de cette demande de postes, pour faire avancer le tourisme à Wallis et Futuna, la présidente de la CCIMA a, pour faire suite aux recommandations de ses homologues calédoniens et aux conclusions du rapport Atout France effectué sur le tourisme, saisi le l'Assemblée territoriale pour proposer l'adhésion du Territoire à la SPTO (South Pacific Tourism Organisation) qui devrait se faire en juillet 2018[136].

La CCIMA a par ailleurs établi des liens avec les organisations en charge du tourisme en Calédonie (NCTPS – Nouvelle Calédonie Tourisme Point Sud) dans le cadre de l'accord particulier de la Nouvelle Calédonie avec Wallis et Futuna. Un accompagnement à la professionnalisation et à la visibilité du territoire est envisagé dans ce cadre (participation à des salons en Calédonie ou dans le monde ; opérations conjointes vis-à-vis de voyagistes ou journalistes spécialisés…).

Enfin, le recrutement d'un cabinet d'expertise était en cours pour la réalisation du cahier des charges de l'office de tourisme en ligne du Territoire des îles Wallis et Futuna. Le rapport de l'étude de terrain réalisée au 1er trimestre 2018 par la société est disponible au 31 mai 2018[137].

c) Recruter un chargé de mission « accompagnement de projets »

Un agent permanent chargé d'assurer la représentation de la CCIMA et le suivi et l'accompagnement des porteurs de projet sur l'île de Futuna a été recruté au début de l'année 2018[138].

Le centre de formalités des entreprises et le centre de gestion agrée sont en cours de création. Un fonctionnement à effectif constant est envisagé dans un premier temps avant de lancer le recrutement d'un chargé de mission « accompagnement de projets » à Wallis.

Pour le CGA, deux procédures ont été lancée pour le recrutement d'un comptable, responsable du centre de gestion agréé avec pour missions notamment de mettre au point et délivrer les services types du CGA aux entreprises et mettre en œuvre les activités du CGA néanmoins ces deux procédures se sont révélées infructueuses du fait du manque de comptable à Wallis[139].

Action 6.2.2 : Créer un pôle de ressource, d'appui et de conseil aux entreprises

a) Créer un pôle de ressources incluant des services d'accompagnement des porteurs de projets, un CFE et un centre de gestion

Avec la création du centre de formalité des entreprises, la CCIMA entend fournir aux porteurs de projets et aux investisseurs un service leur permettant de ne déposer qu'une seule fois leur dossier en laissant le soin à la CCIMA d'effectuer les différentes formalités auprès de chaque service compétences (Greffe du Tribunal de commerce, bureau des douanes et contributions diverses, service de la réglementation et des élections).

[136] ANNEXE n° 94 : Courrier en date du 2 mai 2018 relatif à l'adhésion de Wallis et Futuna à la « South Pacific Tourism Organization »
[137] ANNEXE n° 95 : Cahier des charges pour la création du portail internet du Territoire – Société SKAZY
[138] ANNEXE n° 96 : Fiche de poste pour l'antenne de la CCIMA à Futuna
[139] ANNEXE n° 97 : Fiche de poste pour le recrutement d'un comptable au sein du CGA

Les services de la CCIMA du Territoire se sont rapprochés de leurs homologues en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française et à Saint Pierre et Miquelon pour bénéficier de leur retour d'expérience. Ainsi, la CCIMA du Territoire entend s'inspirer du modèle calédonien en proposant un service physique avec un interlocuteur unique pour aider et accompagner les entrepreneurs.

Un groupe de travail sera réuni dans le courant de l'année 2018 pour clarifier la procédure de création d'entreprises et proposer une procédure pour permettre au chargé de mission de la CCIMA d'effectuer les démarches en lieu et place de l'entrepreneur.

En parallèle de la création de ce service, l'élaboration d'un guide de l'entrepreneuriat facile et clair détaillant les modalités de création d'entreprise était en projet à la fin de l'année 2017. Ce guide, qui sera traduit en langues wallisienne et futunienne, doit permettre à chaque porteur de projets d'avoir une description précise et clair des démarches à accomplir pour créer son entreprise[140].

b) Equiper ce pôle d'une plateforme internet avec un responsable pour assurer l'actualisation et la mise en ligne des données

La CCIMA du Territoire qui a fait appel aux services de la société SKAZY en Nouvelle-Calédonie entend se doter d'un site internet pour l'année 2018 et offrir une page dédiée au centre de formalités des entreprises sur son site [141] . Cette page doit permettre aux entrepreneurs locaux et extérieurs d'avoir accès à toute une documentation claire et précise sur l'entreprenariat à Wallis et Futuna et sur les formalités à accompagner et permettre une prise de contact via internet avec un interlocuteur unique dédié.

c) Former et sensibiliser les acteurs du développement et entrepreneurs au numérique.

La CCIMA assurera la sensibilisation du numérique et la promotion des atouts et avantages que peut avoir une présence en ligne pour les entreprises du Territoire via son site internet lorsqu'il sera mis en place à la fin de l'année 2018.

Cette sensibilisation s'appuiera sur la promotion et la mise en avant d'applications existantes au niveau national comme la plateforme « CCI store», créée à l'initiative de CCI France dont le lancement est prévu dans le courant de l'année 2018. Cette plateforme regroupant une série d'applications d'aide aux porteurs de projets pourra être accessible à Wallis et Futuna avec la mise en service du câble numérique TUI-SAMOA et le déploiement du THD sur les deux îles.

Pour la partie formation des acteurs du secteur privé au numérique, la CCIMA souhaite mettre à profit les formations disponibles gratuitement en ligne et s'appuyer sur les MOOC (Massive Online Open Courses) qui proposent des cours dans des domaines divers et variés et qui seront disponibles à tous les entrepreneurs du Territoire lors que le câble numérique aura été mis en service et que le Très Haut Débit sera accessible sur le Territoire. La plateforme nationale FUN MOOC donne ainsi accès à une quantité considérable de formations de qualité académique, à la pédagogie adaptée à l'apprentissage à distance, et permettant l'obtention de certificats. [142]

[140] Cf Annexe n° 91
[141] Cf Annexe n° 95
[142] https://la1ere.francetvinfo.fr/wallisfutuna/ccima-propose-formations-ligne-gratuites-professionnels-wallis-futuna-605903.html

Objectif spécifique 6.3 : Attirer les investisseurs

Action 6.3.1 Prospecter les investisseurs

a) Sensibiliser aux nouvelles opportunités

Pour prospecter les investisseurs et sensibiliser aux opportunités de développement possibles à Wallis et Futuna, la CCIMA du Territoire a conclu une convention de partenariat le 18 octobre 2017 avec un cluster de Nouvelle Calédonie : Avenir Export (NCT&I), véritable outil de mise en relation, de diffusion d'informations et d'accompagnement[143]. L'objectif de ce partenariat est d'établir une synergie entre l'action des deux structures permettant à la CCIMA du Territoire de bénéficier de l'accompagnement du cluster, de son réseau et de ses relations locales pour accompagner le développement international des porteurs de projet ou entrepreneurs locaux en Nouvelle-Calédonie et d'accompagner l'installation à Wallis et Futuna des membres du cluster sur le Territoire.

AVENIR EXPORT - NOUVELLE-CALÉDONIE

Chambre de commerce, de l'industrie, des métiers et de l'agriculture
Uvea mo Futuna

La prospection des investisseurs sera également assurée à travers la mise en service du portail promotionnel du Territoire et du site internet de la CCIMA, qui permettra d'assurer la visibilité du Territoire et de mettre à disposition de tous les informations utiles sur les perspectives de développement et les opportunités économiques possibles.

b) Promouvoir les atouts de Wallis et Futuna

La promotion des atouts de Wallis et Futuna sera réalisée par le biais du portail promotionnel du Territoire qui est en cours d'élaboration à la fin de l'année 2017 et par le renforcement du rôle des délégations en matière de visibilité du Territoire.

Au 31 décembre 2017, dans le cadre de l'étude réalisée sur le développement des activités tertiaires délocalisées, le service des affaires économiques et du développement de l'Administration supérieure du Territoire a élaboré une première ébauche de marketing territorial axé sur les différentes raisons d'investir à la Wallis et Futuna[144].

Ce document présentant « les 6 bonnes raisons d'investir à Wallis et Futuna » a servi de support au travail de M. Manuel DELARA pour réaliser une enquête sur l'attractivité du Territoire des îles Wallis et Futuna auprès du Cluster GAIA, association des industrie des technologique de l'électronique et de l'information du Pays Basque espagnol constitué en

[143] ANNEXE n° 98 : Convention de partenariat conclue entre l'association « Avenir Export NCT&I et la CCIMA du Territoire des îles Wallis et Futuna
[144] ANNEXE n° 99 : Document reprenant les raisons d'investir à Wallis et Futuna

1983 et comptant plus de 280 entreprises dans les métiers de l'électronique, l'informatique, les télécommunications, l'ingénierie et le consulting.

Les 6 bonnes d'investir à Wallis et Futuna identifiés par le service des AED sont les suivantes :
- Une fiscalité attractive basée sur une fiscalité indirecte
- Un dispositif d'aide incitatif aux entreprises à travers le code territorial des investissements qui offre aux entreprises une aide à l'investissement, une aide à l'exploitation ainsi qu'une aide à la trésorerie
- Un régime de retraites distinctes
- Un dispositif de défiscalisation
- Une aide à la réduction du coût du fret
- Un cadre de vie authentique et original

Ce document qui doit être consolidé et décliné sous plusieurs formes dans le courant de l'année 2018 sera mis à disposition des porteurs de projets et entrepreneurs locaux et transmis au Délégation du Territoire pour leur permettre de disposer de supports d'informations nécessaires pour effectuer la mission de prospection des investisseurs et de promotion du Territoire qui leur est confiée.

Action 6.3.2 Sécuriser le foncier pour rassurer les investisseurs

a) Initier un processus de concertation

Une concertation sur le foncier a été lancée dans le cadre des assises des Outre-mer, temps d'échange et de réflexion avec l'ensemble des ultra-marins lancé par le Ministère des Outre-mer, au début du mois d'octobre 2017.

Dans le cadre du groupe thématique n° 1 relatif à la situation juridique et institutionnelle du Territoire, la question de la gestion du domaine foncier a été abordée. Il a été convenu que la compétence de l'Assemblée territoriale sur le domaine foncier, prévue à l'article 40 7°) du décret n° 57-811 du 22 juillet 1957, devait être complétée pour faire mention de l'accord préalable de l'autorité coutumière et reconnaitre ainsi dans les textes la compétence de l'autorité coutumière sur le domaine foncier[145].

Il ressort néanmoins des travaux des assises qu'une réflexion générale dédiée à la gestion du domaine foncier doit être lancée à Wallis et Futuna.

b) Adopter une règlementation pour sécuriser les titres de propriétés et encadrer les baux commerciaux

La création d'une agence immobilière sur le Territoire des îles Wallis et Futuna dans le courant de l'année 2017 permet un encadrement des baux signés puisque l'agence effectue les différentes démarches coutumières avant d'accepter à la location ou à la vente des biens pour éviter les revendications ultérieures.

Le rapport d'information du sénat réalisé au nom de la délégation sénatoriale de l'Outre-mer sur la sécurisation des droits fonciers dans les outre-mer enregistré le 23 juin 2016 propose

[145] ANNEXE n° 100 : Tableau récapitulatif des groupes thématiques organisés dans le cadre des assises des outre-mer

des pistes d'évolution des droits coutumiers à explorer et de nouveaux modes de gestion foncière à Wallis et Futuna inspirés de modèles océaniens permettant de concilier la pérennité de la coutume et la sécurité des liens juridiques qu'il s'agisse de dispositifs de médiation par les autorités coutumières, de juridictions mixtes pour trancher les différends ou de la délégation de la gestion des baux fonciers avec des personnes extérieures à un tiers agissant comme fiduciaire[146].

Le rapport sénatorial précise néanmoins que l'initiative en matière foncière « *ne pourra émaner que de Wallis et Futuna* » ajoutant que « *Tant que les chefferies et l'Assemblée territoriale, qui portent une responsabilité éminente soit coutumières, soit institutionnelle, n'assumeront pas pleinement la nécessité de faire évoluer la gestion du foncier rien ne changera* ». Ces pistes de réflexion pourront être explorées dans le cadre du processus de réflexion générale sur la gestion du domaine foncier qui doit être mené sur le Territoire.

c) Publier la réglementation

La publication d'une règlementation sur le régime foncier n'est pas à l'ordre du jour.

Cette règlementation ne sera adoptée que s'il ressort de la réflexion générale qui doit être lancée sur la gestion du domaine foncier que l'adoption d'une telle règlementation apparait comme le dispositif adéquat pour assurer la sécurisation du régime foncier et des baux commerciaux.

d) Recenser les parcelles et identifier les terrains accessibles

Le recensement et l'identification des parcelles ou terrains accessibles n'est plus à l'ordre du jour. Le dispositif ou les dispositifs de sécurisation du domaine foncier qui seront mis en œuvre à Wallis et Futuna doivent résulter d'une concertation générale sur cette thématique qui ne pourra être initiée qu'à l'initiative de l'autorité coutumière et des conseillers de l'Assemblée territoriale.

Les baux commerciaux peuvent être sécurisés en passant par l'agence immobilière du Territoire des îles Wallis et Futuna. Par ailleurs, le Territoire entend s'appuyer sur les résultats de l'étude réalisée sur le développement des activités tertiaires délocalisées en optant sur la mise à disposition de bureaux connectés et sur l'accessibilité du Très Haut Débit dans les lieux touristiques de l'île attirer les travailleurs « nomades digitaux ».

La CCIMA des îles Wallis et Futuna porte le projet de création d'une pépinière d'entreprises, projet déposé en fin d'année 2017 pour obtenir un financement au titre du FEI 2018[147]. Il s'agit d'un projet de création d'un bâtiment permettant de rendre visible et de valoriser les activités de la CCIMA mais surtout d'accompagner les porteurs de projets qui pourront trouver dans cette « pépinière des entreprises »:
- les outils nécessaires à la concrétisation de leur activité grâce au CFE et au CGA,
- la documention physique et numérique disponible,
- des salles de réunions mises à disposition ou encore
- des espaces de travail connectés qui seront disponibles à la location.

[146] ANNEXE n° 101 : Rapport d'information du sénat sur la sécurisation des droits fonciers dans les outre-mer / 23 juin 2016
[147] ANNEXE n° 102 : Demande de financement faite par la CCIMA au titre du FEI 2018 pour la création d'une pépinière d'entreprises

Le bâtiment abritera également:
- l'office de tourisme du territoire,
- l'ADIE et les autres financeurs de projets,
- un Fab lab,
- des espaces de services aux acteurs du secteur primaire (vente d'engrais, de graines, d'aliments pour animaux…) et
- des espaces de démonstration de techniques agricoles (terrain en permaculture, ruches, compost…).

Les fonds disponibles au titre du FEI 2018 étant fléchés sur le déploiement du THD à Wallis et à Futuna, la CCIMA recherche d'autres sources de financement pour concrétiser son projet de création d'une « pépinière des entreprises » (estimation: 1 700 000 EUR).

Objectif spécifique 6.4 : Diversifier les offres de financement

Action 6.4.1 Créer et gérer de nouveaux fonds de financement des entreprises

a) Créer un fonds local de capital risque
b) Créer un mécanisme de garantie et de caution bancaire

La question du financement des projets et entreprises locales est au cœur des préoccupations. Au 31 décembre 2017, plusieurs contacts, échanges et rencontres ont eu lieu entre le Président de l'Assemblée territoriale, la Présidente de la CCIMA et leurs homologues en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française pour concrétiser le projet de diversification des sources de financement disponibles sur le Territoire.

La SOFIDEP, société d'économie mixte locale qui assure en Polynésie française une mission publique de développement économique en proposant, seule ou aux côtés des banques, des financements sous forme de prêts participatifs ou de produits de capital investissement, à des conditions privilégiées, a ainsi par exemple donné son accord pour participer à une étude d'ingénierie de projet visant à permettre de déterminer qu'elle serait la structure la plus adéquate à mettre en œuvre à Wallis et Futuna pour répondre aux besoins de financements des entrepreneurs locaux. Par ailleurs, la Caisse des Dépôts et Consignation a été approchée et devrait conduire cette étude en 2018.

Les travaux se poursuivent en 2018 puisque des contacts et échanges sont en cours au mois de mai 2018 avec la CPSWF (caisse de prestations sociales de Wallis et Futuna) pour savoir dans quelle mesure elle pourrait apporter son concours au développement de l'économie locale en proposant des prêts aux entrepreneurs du Territoire.

c) Renforcer le mécanisme de prêt d'honneur

Une mission de l'association « initiative Nouvelle-Calédonie » a été organisée au mois de décembre 2017[148] sur le Territoire des îles Wallis et Futuna pour aborder les problématiques liées au financement des porteurs de projet [149]. Initiative Nouvelle-Calédonie est une association loi 1901 créée en novembre 2006 et membre du réseau Initiative - premier réseau associatif de financement et d'accompagnement de la création/reprise d'entreprises en France. Sa mission consiste à aider à la création, à la reprise et au développement d'entreprises par l'attribution de prêts d'honneur – à savoir un prêt personnel sans intérêts ni garantie qui vient consolider les fonds propres de l'entrepreneur et faciliter l'accès au prêt bancaire.

A la fin de l'année 2017, les discussions sont en cours pour permettre la création d'une antenne de l'association à Wallis et Futuna ou pour assurer un traitement des dossiers de wallisiens et futuniens depuis Nouméa, permettant ainsi aux entrepreneurs locaux de bénéficier des financements de la plateforme « initiative-Nouvelle-Calédonie ».

d) Assurer la promotion du dispositif de financement participatif

Le financement participatif, ou crowdfunding (« financement par la foule »), est un mécanisme qui permet de collecter les apports financiers - généralement des petits montants - d'un grand nombre de particuliers au moyen d'une plateforme sur internet - en vue de financer un projet. Ce type de financement se développe partout dans le monde et les banques mettent en place des partenariats avec ces plateformes (c'est le cas de BNP Paribas, la maison mère de BWF avec la plateforme de crowdequities Wiseed, qui cible les startups ou PME innovantes).

Que ce soit à l'échelle de la PME ou de la TPE, il y a un intérêt à associer différents types de financements pour pouvoir concrétiser les projets et les porteurs de projets wallisiens et futuniens pourraient compter sur la diaspora nombreuse en Nouvelle-Calédonie ou en métropole pour voir aboutir leurs projets sur le Territoire.

Les services du Territoire devront travailler pour sensibiliser et rassurer les porteurs de projets sur les dispositifs de financement participatif existants[150].

Il convient de noter qu'un porteur de projet qui souhaite monter une brasserie sur le Territoire utilise actuellement Facebook pour attirer personnes qui seraient intéressées pour investir et concrétiser ce projet.

[148] https://la1ere.francetvinfo.fr/wallisfutuna/entreprises-wallis-futuna-peinent-trouver-financements-se-developper-540581.html

[149] ANNEXE n° 103 – Rapport de la mission Initiative Nouvelle-Calédonie à Wallis et Futuna

[150] Le projet de création d'une fresque pour la basilique de Poï proposé dans le cadre de l'assistance technique du 10e FED thématique – innovation n'a pas pu aboutir puisque les femmes artisanes de Futuna ont eu peur de ce dispositif nouveau et n'ont pas souhaité proposer leur projet sur la plateforme KissKiss Bank Bank.

CONCLUSION

Au moment d'achever la rédaction du présent rapport annuel d'exécution de la stratégie numérique 2016-2017, plusieurs avancées notables, pour la mise en œuvre des actions de la stratégie sectorielle de développement numérique, réalisées dans le courant du mois de juillet 2018 avec la tenue de la session administrative de l'Assemblée territoriale méritent d'être mentionnées :

- L'adoption de la stratégie de service universel des télécommunications et le vœu d'extension du fonds de service universel des télécommunications au Territoire des îles Wallis et Futuna[151]
- La création de l'Observatoire des NTICs au sein du service territorial de la statistique et des études économiques[152]
- L'adoption d'une nouvelle grille des tarifs internet[153]
- L'adoption du plan de déploiement Très Haut Débit des îles Wallis et Futuna[154]
- L'accord de principe pour la mise en place d'un réseau WIFI territorial[155]
- L'accord de principe pour la mise en œuvre d'une grande école du numérique à Wallis et Futuna[156]
- Le vœu relatif à la prise en charge du complément pour le déploiement THD[157]
- Le vœu relatif à la prise en charge des équipements et investissements nécessaires à la télémédecine[158]
- Le vœu relatif à la prise en charge des équipements et investissements nécessaires à la mise en place de l'internet THD dans les établissements scolaires[159]
- La création du service territorial des archives [160]
- La validation du lancement du projet de gestion des Patrimoines d'Infrastructures, système d'information géographique qui sera mis en place à Wallis et Futuna[161].

La mise en œuvre des actions de la stratégie sectorielle de développement numérique se poursuit sur l'année 2018 et les avancées réalisées dans le courant de l'année 2018 seront précisées et détaillées dans le prochain rapport annuel d'exécution qui sera disponible au début de l'année 2019.

[151] Annexe n° 104 Délibérations n° 16/AT/2018 et n° 17/AT/ 2018 du 4 juillet 2018
[152] Annexe n° 105 Délibération n° 15/AT/2018 du 4 juillet 2018
[153] Annexe n° 106 Délibération n° 42/AT/2018 du 5 juillet 2018
[154] Annexe n° 107 Délibération n° 20/AT/2018 du 4 juillet 2018
[155] Annexe n° 108 Délibération n° 19/AT/2018 du 4 juillet 2018
[156] Annexe n° 109 Délibération n° 18/AT/2018 du 4 juillet 2018
[157] Annexe n° 110 Délibération n° 21/AT/2018 du 4 juillet 2018
[158] Annexe n° 111 Délibération n° 22/AT/2018 du 4 juillet 2018
[159] Annexe n° 112 Délibération n° 23/AT/2018 du 4 juillet 2018
[160] Annexe n° 113 Délibération n° 14/AT/2018 du 4 juillet 2018
[161] Annexe n° 114 Délibération n° 30/AT/2018 du 4 juillet 2018

ELEMENTS FINANCIERS – Présentation générale

A°) Financement réalisé par rapport au financement prévu

		2016			2017			2018			TOTAL		
		PREV	REEL	ECART	PREV	REEL	ECART	PREV	REEL	ECART	PREV	REEL	ECART
TOTAL OBJECTIFS 1 A 6		**865 000**	**165 000**	**-700 000**	**15 531 600**	**5 743 800**	**-9 787 800**	**3 185 500**	**12 017 800**	**8 832 300**	**19 631 600**	**17 926 600**	**-1 705 000**

B°) Les différentes sources de financement

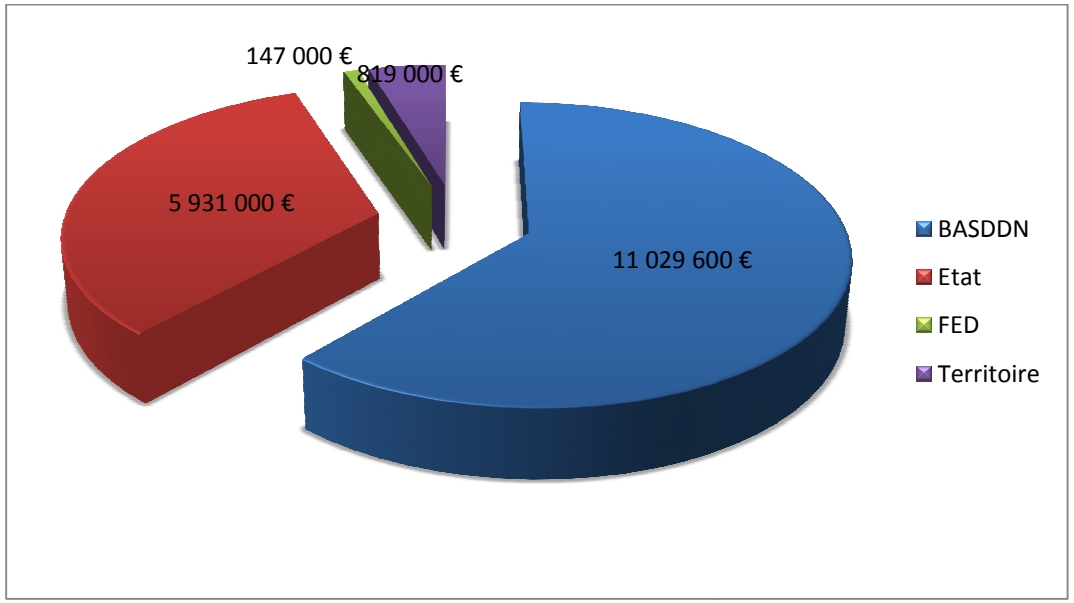

BASDDN	11 029 600 €
Etat	5 931 000 €
FED	147 000 €
Territoire	819 000 €
TOTAL	17 926 600 €

ELEMENTS FINANCIERS – Présentation par objectifs

Objectifs	Actions actualisé 25 août 2017 (en k€)	PREV	REEL	ECART	PREV	REEL	ECART	PREV	REEL	ECART	PREV	REEL	ECART	Détails	Budget	Montant
OBJECTIF N° 1 - ACCEDER AU TRES HAUT DEBIT																
1.1. Consolider le projet de raccordement	1.1.1. Réaliser les études préalables à la connexion câble TUI SAMOA	50 000	50 000	0	0	12000	+12 000	0	75000	+75 000	50 000	**137 000**	**+87 000**	Etude d'impact environnemental et étude sur le cadre juridique des télécommunications	Territoire - BA SDDN	62 000 €
															Union Européenne - 10e Fed	75 000 €
	1.1.2. Faire appel à un cabinet juridique	200 000	0	-200 000	0	264000	+264 000	0	0	0	200 000	**264 000**	**+64 000**	Convention d'assistance juridique	Territoire - BA SDDN	264 000 €
1.2. Raccorder le Territoire au câble	1.2.1. Raccorder le Territoire au câble	585 000	0	-585 000	9 705 000	4 950 000	-5 605 000	5 500	5 450 000	+5 444 500	10 345 000	**10 400 000**	**+55 000**	Paiements directs AFD-ASN Paiements des factures SSCC	Territoire - BA SDDN	10 400 000 €
1.3. Déployer les liaisons terrestres	1.3.1. Réaliser les études préalables au déploiement terrestre	0	0	0	50 000	2 000	-48 000	0	118 000	+118 000	50 000	**120 000**	**+70 000**	Etude sur le schéma directeur de déploiement THD	Territoire - BA SDDN	120 000 €
	1.3.2. Déployer les liaisons terrestres	0	0	0	4 800 000	0	-4 800 000	0	1 600 000	+1 600 000	4 800 000	**1 600 000**	**-3 200 000**	1ère phase des travaux de déploiement THD	Etat-(FEI 2018)	1 600 000 €
1.4. Rendre le THD accessible à tous	1.4.1. Enquête taux d'équipement des ménages et entreprises	0	0	0	1600	1600	0	0	0	0	1600	**1 600**	**+0**	Enquêtes NTICs ménages et entreprises	Territoire - BA SDDN	1 600 €
	1.4.2. Adapter les politiques publiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**+0**	-		-
Total Objectif n° 1		**835 000**	**50 000**	**-785 000**	**14 556 600**	**5 229 600**	**-9 327 000**	**5 500**	**7 243 000**	+7 237 500	**15 446 600**	**12 522 600**	**-2 924 000**	-	**BASDDN**	10 847 600 €
															ETAT	1 600 000 €
															10eme FED	75 000 €

Le chiffrage prévisionnel de la stratégie sectorielle de développement numérique du Territoire prévoyait la réalisation des travaux de déploiement du Très Haut Débit sur une seule année, l'année 2017, en réalité les travaux seront effectués en deux phases et ne commenceront qu'au second semestre 2018, après l'approbation par l'Assemblée territoriale du plan de déploiement THD des îles Wallis et Futuna.

OBJECTIF N° 2 - AMELIORER LA SANTE DE LA POPULATION																
2.1. Améliorer le système de santé	2.1.1. Etude préalable pour mise en place de la télémédecine	0	0	0	200 000	0	-200 000	0	369 000	+369 000	200 000	**369 000**	**+169 000**	Financement de l'étude sur la téléphonie IP et de l'étude sur la télémédecine	Etat-(CDD)	369 000 €	ADS / SCOPPD
	2.1.2. Adoption d'un plan d'actions par l'Agence de santé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Elaboration du plan d'actions télémédecine par l'ADS, sans coût		-	ADS
2.2. Doter le Territoire d'infrastructures médicales performantes	2.2.1. Créer des salles propices à la télémédecine	0	0	0	0	0	0	250 000	2 415 000	+2 165 000	250 000	**2 415 000**	**+2 165 000**	Projet sécurisation téléphonie + Projet télémédecine	Etat(A confirmer)	2 415 000 €	ADS
	2.2.2. Equiper des sites experts distants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	
2.3. Favoriser la prévention et le dépistage précoce des maladies	2.3.1. Former le personnel				60 000	58 000	-2 000	140 000			200 000	**58 000**	**-142 000**	Venue de spécialistes pour des missions ponctuelles à Wallis et Futuna	Etat(budget ADS)	58 000 €	ADS
	2.3.2. Diagnostics en partenariat avec d'autres hôpitaux							50 000	15 000	-35000	50 000	**15 000**	**-35000**	Coût mensuelle de la Vacation - Convention ORL avec le Cabinet le Timbia	Etat(budget ADS)	15 000 €	ADS
2.4. Améliorer le traitement et suivi à distance des patients	2.4.1. Créer un système d'information médicale							100 000	1 020 000	+920 000	100 000	**1 020 000**	**+920 000**	Achat d'un logiciel - Portail patient - Support H24	Etat(A confirmer)	1 020 000 €	ADS
	2.4.2. Déployer le suivi à domicile des patients							50 000	0	-50000	50 000	**0**	**-50000**	Action à démarrer ultérieurement avec le déploiement THD			ADS
Total Objectif n° 2		**0**	**0**	**0**	**260 000**	**58 000**	**-202 000**	**590 000**	**3 819 000**	**+3 229 000**	**850 000**	**3 877 000**	**+3 027 000**		**ETAT**	3 877 000 €	

La réalisation des études préalables à la mise en place de la télémédecine (audit sur les réseaux de téléphonie IP et étude complémentaire télémédecine) a présenté un coût supérieur au prévisionnel inscrit dans le chiffrage de la stratégie sectorielle de développement numérique. Ces études ont fait apparaitre des préalables requis pour la mise en place de la télémédecine qui n'avait pas été pris en compte et un coût plus important du projet télémédecine pour l'Agence de santé du Territoire. Les coûts inscrits en gris sont ceux nécessaires pour réaliser les activités « télémédecine » et « système d'information médical numérisé » demandés par le Territoire à l'Etat mais dont la prise en charge financière reste à confirmer.

OBJECTIF N° 3 - VALORISER LES COMPETENCES DES WALLISIENS ET FUTUNIENS																	
3.1. Déployer le plan numérique national pour l'éducation sur le Territoire	3.1.1. Acquérir les équipements numériques	0 €	85 000	+85 000	365 000	65 000	-300 000	300 000	203 000	-97 000	665 000	**353 000**	**-312 000**	Achats des équipements par le VR 2016 et 2017 et demandes de financement (délibération AT - Juillet 2018)	Etat(VR)	150 000 €	Vice-rectorat / DEC
															Etat (à confirmer)	116 000 €	
														Déploiement du réseau WIFI dans les établissements	Territoire - BA SDDN	87 000 €	
	3.1.2. Former les enseignants à l'utilisation du numérique				20 000	69 000	+49 000	10 000	79 000	+69 000	30 000	**148 000**	**+118 000**	Budget annuel de la DEC pour la formation - Chiffrage VR pour 2018 et financement d'une	Etat(VR)	40 000 €	Vice-rectorat / DEC
															Etat(DEC)	108 000 €	
	3.1.3. Déployer l'enseignement numérique et faciliter la gestion et le suivi des élèves et du personnel							50 000	0	-50 000	50 000	**0**	**-50 000**	Pas de coût pour le déploiement au niveau local des applications de gestion utilisées au niveau national		-	Vice-rectorat / DEC
	3.1.4. Organiser l'accès aux ressources pédagogiques numériques							0	4 000	+4 000	0	**4 000**	**+4 000**	Appel à projets numériques dans les écoles du 1er degré	Territoire - BA SDDN	4 000 €	Vice-rectorat/ DEC
	3.1.5. Encourager utilisation des nouvelles ressources pédagogiques				10 000	0	-10 000	10 000	25 000 €	+15 000	20 000	**25 000**	**+5 000**	Développement et déploiement de la plateforme ENT	Territoire - BA SDDN	25 000 €	Vice-rectorat / DEC
3.2. Développer la formation ouverte à distance	3.2.1. Anticiper les besoins du Territoire en matière de formation							50 000	10 000	-40 000	50 000	**10 000**	**-40 000**	Financement d'une assistance technique pour l'élaboration de la carte d'e-formation du Territoire	10e Fed	10 000 €	SITAS / SCOPPD
	3.2.2. Doter le Territoire d'un centre dédié à la e-formation							800 000	0	-800 000	800 000	**0**	**-800 000**	Financement de la salle d'e-formation par l'UNC		-	
	3.2.3. Proposer une offre de formation adaptée aux besoins							-	-	-	-			-		-	
3.3. Reconnaitre les compétences informatiques	3.3.1. Certification de compétences informatiques							30 000	0	-30 000	30 000	**0**	**-30 000**	Certification PIX programmée sur 2019 (Vice-rectorat: scolaire / SITAS: Professionnels)			Vice-rectorat / SITAS
Total objectif 3		**0**	**85 000**	**+85 000**	**395 000**	**134 000**	**-261 000**	**1 250 000**	**321 000**	**-929 000**	**1 645 000**	**540 000**	**-1 105 000**		**ETAT**	414 000 €	
															BASDDN	116 000 €	
															10eme FED	10 000 €	

L'écart entre le montant prévu pour la mise en œuvre de l'objectif n°3 de la stratégie sectorielle de développement numérique et le montant réalisé s'explique en grande partie par la modification de l'activité 3.2.2 puisque la création d'une salle dédiée à la e-formation est envisagée en lieu et place d'un établissement à part entière et que le coût des travaux liés à l'aménagement et à l'équipement de cette salle sera supporté par l'Université de Nouvelle-Calédonie.

OBJECTIF N° 4 - FAIRE DE L'ADMINISTRATION UN FACILITATEUR DE DEVELOPPEMENT																
4.1. Instaurer une confiance numérique	4.1.1. Réaliser des campagnes d'information				10 000	0	-10 000	10 000	11 000	+1 000	20 000	**11 000**	**-9000**	Réalisation d'un clip publicitair, traduction e et diffusion sur Wallis et Futuna 1ère	Territoire - BA SDDN	11 000 €	CABINET
	4.1.2. Favoriser le relais à travers les associations				0	20000	+20 000	0	10000	+10 000	0	**30000**	**+30 000**	Organisation de réunions d'information - Cyberbases	Budget-Territoire	30 000 €	CABINET / STJS
4.2. Rendre accessibles les archives du Territoire	4.2.1. Equipements numériques du bâtiment des archives							200 000	130 000	-70000	200 000	**130 000**	**-70 000**	Préparation d'une salle de numérisation des archives, achat d'équipements bureautiques et informatiques	Territoire - BA SDDN	20 000 €	STAC
														Etude AMOE pour le batiment des archives	Budget-Territoire	110 000 €	STAC
	4.2.2. Recruter les agents des archives											**0**	**0**	Recrutement à prévoir sur 2019		-	STAC
	4.2.3. Mettre en ligne les archives											**0**	**0**	Numérisation à débuter sur 2019		-	STAC
4.3. Dématérialiser les démarches administratives	4.3.1. Moderniser le site de l'Administration											-	-			-	CABINET
	4.3.2. Identifier les e-procédures et les promouvoir											-	-			-	SSIC - Nadeau
4.4. Former les agents de l'Administration	4.4.1. Sensibiliser et former les agents à la mise en ligne de documents				30 000	3 000	-27 000	30 000	72 000	+42 000	60 000	**75 000**	**15 000**	Formations réalisées - (Compte administratif 2017) + BP 2018 voté + Docs formations pour Etat	Etat(Budget formation)	40 000 €	SRH
															Budget-Territoire	35 000 €	
4.5. Actualiser le SIG et diffuser les données	4.5.1 Actualiser la base de données géographiques							245 000	12000	-233 000	245 000	**12000**	**-233 000**	Recrutement coordinateur SIG à compter du 1/08	Budget-Territoire	12 000 €	Travaux publics
	4.5.2. Mettre en ligne les données SIG							10 000	5 000	-5 000	10 000	**5 000**	**-5 000**	Acquisition d'un logiciel	Territoire - BA SDDN	5 000 €	Travaux publics
Total Objectif n° 4		**0**	**0**	**0**	**40 000**	**23 000**	**-17 000**	**495 000**	**240 000**	**-255 000**	**535 000**	**263 000**	**-272 000**		**BASDDN**	36 000 €	
															TERRITOIRE	187 000 €	
															ETAT	40 000 €	

L'actualisation de la base de données SIG par les différents services du Territoire et la modification de l'activité 4.2.1 en raison des délais de réalisation de l'assistance AMOE et de construction d'un bâtiment des archives sur le Territoire explique la réalisation financière inférieure au prévisionnel annoncé pour la réalisation de l'objectif n° 4 de la stratégie sectorielle de développement numérique.

OBJECTIF N° 5 - FAVORISER L'INSERTION REGIONALE DE WALLIS ET FUTUNA																	
5.1. Renforcer la coopération régionale	5.1.1. Présence du Territoire dans les instances régionales				10 000	48 000	+38 000	10 000	50 000	+40 000	20 000	**98 000**	**+78 000**	Réalisé 2017 (Relations extérieures - CPS/ PROE…) + BP voté pour 2018	Budget-Territoire	98 000 €	SCOPPD
	5.1.2. Organiser les relations et rencontres avec les partenaires	30 000	30 000	0	20 000	60 000	+40 000	20 000	50 000	+30 000	70 000	**140 000**	**+70 000**	Financement des missions à Samoa pour la négociation des contrats liés au projet Câble (2017) - Déplacements en lien avec la coopération	Budget-Territoire	110 000 €	SCOPPD
															Territoire - BA SDDN	30 000 €	SCOPPD
5.2. Assurer la visibilité du Territoire	5.2.1. Renforcer le rôle des délégations du Territoire				5 000	4 200	-800	5 000	4 800	-200	10 000	**9 000**	**-1 000**	Frais de représentation des délégations du Territoire + Déplacements pour Paris (Compte administratif 2017 - BP voté 2018)	Budget-Territoire	9 000 €	SRH
5.3. Favoriser le rayonnement de la culture locale et des langues vernaculaires	5.3.1. Exporter la culture locale							20 000	0	-20000	20 000	**0**	**-20000**	Organisation événements à l'extérieur pour la promotion de la culture locale - site internet...	Budget-Territoire	-	STAC
	5.3.2. Enseigner les langues wallisienne et futunienne							20 000	0	-20 000	20 000	**0**	**-20 000**	Budget Académie des langues - Coût d'un site internet…	Budget-Territoire	-	STAC- Académie des langues
Total Objectif n° 5		**30 000**	**30 000**	**0**	**35 000**	**112 200**	**+77 200**	**75 000**	**104 800**	**+29 800**	**140 000**	**247 000**	**+107 000**		BASDDN	30 000 €	
															TERRITOIRE	217 000 €	

Le coût de la participation du Territoire aux instances de coopération régionales et le montant des missions et déplacements à l'extérieur du Territoire pour favoriser l'insertion régionale de Wallis et Futuna présente un coût plus élevé que le montant prévisionnel annoncé dans le chiffrage de la stratégie sectorielle de développement numérique.

OBJECTIF N° 6 - DEVELOPPER L'ECONOMIE DU TERRITOIRE																	
6.1. Promouvoir les opportunités nouvelles de développement	6.1.1. Identifier les domaines et métiers d'avenir				75 000	62 000	-13 000	0	0	0	75 000	**62 000**	**-13 000**	Etude sur le développement des activités tertiaires délocalisées	10e FED	62 000 €	SCOPPD
	6.1.2. Encourager la formation des adultes et la valorisation des expériences				0	38 000	38 000	50 000	25 000	-25 000	50 000	**63 000**	**+13 000**	Formation bachelor Ingénieur informatique + formation technicien support informatique	Budget-Territoire	63 000 €	SITAS
6.2. Faciliter la création d'entreprises et accompagner les porteurs de projets	6.2.1. Renforcer la CCIMA				60 000	0	-60 000	150 000	90 000	-60 000	210 000	**90 000**	**-120 000**	Recrutement du directeur et de l'agent permanent à Futuna + site internet de la CCIMA	Budget-Territoire	90 000 €	CCIMA
	6.2.2. Créer un pôle de ressources, d'appui, et de conseil aux entreprises											**0**	**0**	Création du bâtiment CCIMA et pôle ressources	Budget-Territoire	-	CCIMA
6.3. Attirer les investisseurs	6.3.1. Prospecter les investisseurs				10 000	0	-10 000	20 000	5 000	-15 000	30 000	**5 000**	**-25 000**	Missions et coûts liés à la signature de la convention de partenariat avec Avenir Export	Budget-Territoire	5 000 €	CCIMA
	6.3.2. Sécuriser le foncier pour rassurer les investisseurs							50 000	0	-50 000	50 000	**0**	**-50 000**	Pas de coût pour l'organisation des ateliers des assises des Outre-Mer en lien avec le foncier	Budget-Territoire	-	
6.4. Diversifier les offres de financement	6.4.1. Créer et gérer de nouveaux fonds de financement des entreprises				100 000	87 000	-13 000	500 000	170 000	-330 000	600 000	**257 000**	**-343 000**	Réalisé 2017 CTI (compte administratif 2017) et BP voté pour 2018 - Pas de coût pour l'étude d'ingénierie de projets pour les mécanismes de financement	Budget-Territoire	257 000 €	CCIMA/ AED
Total Objectif n° 6		**0**	**0**	**0**	**245 000**	**187 000**	**-58 000**	**770 000**	**290 000**	**-480 000**	**1 015 000**	**477 000**	**-538000**		**10eme FED**	62 000 €	
															TERRITOIRE	415 000 €	

Les montants inscrits pour la création et la gestion de fonds de financement des entreprises n'ont pas été dépensés. Seules les subventions accordées au titre du Contrat Territorial d' Investissement (CTI) ont pu être comptabilisées. Une étude d'ingénierie de projet sera lancée dans le courant de l'année 2018 pour déterminer quels seraient les nouveaux mécanismes de financement adéquats pour le Territoire.